

CHAPTER 7**PLATOON, COMPANY AND BATTALION DRILL****SECTION 1****INTRODUCTION****GENERAL**

1. Once service personnel have learned individual and squad drill as described in previous chapters, they can function effectively as part of a formed unit on parade.

2. The drill detailed in this chapter allows units to manoeuvre as one in order to carry out any routine or ceremonial task. It is derived from the marching and battle drills formerly used in combat. Thus:

- a. Units in line once presented their maximum frontage and brought all weapons to bear. Now they use line to show themselves to best advantage to reviewing officers and spectators. It is the most difficult formation to control on the march and units still demonstrate their high standards of drill and training by manoeuvring and marching past with sub-units in line.
- b. Troops in column reduced their frontage for ease of control or to pass through defiles and along roads.
- c. Manoeuvres such as changing direction by form and forming platoons (companies) allowed units and sub-units to change their formation in order to present their maximum frontage toward the designated directions.

CHAPITRE 7**EXERCICE DE PELOTON, DE COMPAGNIE ET DE BATAILLON****SECTION 1****INTRODUCTION****GÉNÉRALITÉS**

1. Après avoir appris à exécuter les mouvements d'exercice individuels et d'escouade dont il est question dans les chapitres précédents, les militaires sont en mesure de participer à des rassemblements au sein d'une unité formée.

2. L'exercice décrit dans ce chapitre permet aux unités de manoeuvrer avec l'ensemble requis, à l'occasion des rassemblements réguliers ou des prises d'armes. Cet exercice dérive des exercices de combat et de marche autrefois pratiqués au combat. Ainsi :

- a. Autrefois, les unités en ligne présentaient une largeur de front maximale et pointaient toutes leurs armes sur l'objectif. Aujourd'hui, les unités se forment en ligne pour se présenter le plus avantageusement possible aux dignitaires et aux spectateurs. En marche, la formation en ligne est la plus difficile à contrôler et les unités qui manoeuvrent et défilent par sous-unités en ligne font preuve d'une grande maîtrise des mouvements.
- b. La formation en colonne permettait jadis aux unités de réduire leur largeur de front pour que les mouvements soient plus faciles à contrôler ou encore pour que les troupes puissent traverser des défilés ou emprunter certaines routes.
- c. Des manoeuvres comme le changement de front et la formation de pelotons (ou de compagnies) permettaient aux unités et aux sous-unités de modifier leur formation pour présenter la largeur de front maximale dans une direction déterminée.

d. The use of advance and retire in line and the positions maintained by officers and non-commissioned officers relative to the ranks ensured that all were aware of the important direction being faced by the sub-unit concerned.

3. As in the past, commanders order the movements their unit is to perform, and non-commissioned officers assist in control. Thus the former take post before their troops, and the latter on the flanks and in the rear. During dressing, non-commissioned officers control the exactness of the drill.

PLATOON DRILL

4. The aim of platoon drill is to enable the platoon, when it takes its place in the company, to carry out any sequence of drill movements which the company commander orders.

COMPANY DRILL

5. The aim of company drill is to manoeuvre the company together as one.

BATTALION DRILL

6. The aim of battalion drill is to manoeuvre the battalion together as one unit.

FORMATION DRILL

7. Larger formations, such as brigades, can manoeuvre together by applying the principles of battalion drill. Thus a brigade can parade with its component units in line, in column (or close column) of battalions, etc. Because of space limitations, formations most commonly parade in mass, that is with its component battalions in line, each battalion being in close column of companies.

8. Control is difficult in large formations. Words of command are most often executed in succession by battalions or on an executive command sounded by trumpet or bugle.

9. Since parade commanders order formation manoeuvres and ceremonial based on an extension of the principles discussed in this chapter, formation drill is not otherwise described in this manual.

d. Grâce aux déplacements en ligne vers l'avant et vers l'arrière et d'après les positions prises par les officiers et les sous-officiers par rapport aux rangs, tous savaient dans quelle direction s'orientaient les sous-unités.

3. Aujourd'hui, tout comme autrefois, les commandants indiquent à leur unité les mouvements à exécuter et les sous-officiers l'aident en contrôlant l'exécution des ordres donnés. Le commandant prend ainsi place devant ses troupes et les sous-officiers, sur les flancs ou à l'arrière. Au moment de l'alignement, les sous-officiers vérifient si tous les membres de l'unité sont placés correctement.

EXERCICE DE PELOTON

4. L'exercice de peloton vise à préparer le peloton à évoluer au sein de la compagnie en exécutant correctement tous les mouvements prescrits par le commandant de compagnie.

EXERCICE DE COMPAGNIE

5. L'exercice de compagnie vise à préparer la compagnie à manoeuvrer avec ensemble.

EXERCICE DE BATAILLON

6. L'exercice de bataillon vise à préparer le bataillon à manoeuvrer avec ensemble.

EXERCICE DE FORMATION

7. Une grande formation, comme une brigade, peut exécuter des manoeuvres en suivant essentiellement les règles prescrites pour l'exercice de bataillon. La brigade peut donc défiler de différentes façons, avec ses unités en ligne, en colonne (ou en colonne serrée) de bataillons, etc. À cause du manque d'espace, les formations défilent le plus souvent en masse, c'est-à-dire les bataillons en ligne, chaque bataillon étant disposé en colonne serrée de compagnie.

8. Il est difficile de contrôler les mouvements d'une grande formation. La plupart du temps, l'exécution des commandements par les bataillons se fait de façon successive ou bien les commandements d'exécution sont transmis par trompette ou par clairon.

9. Les règles relatives aux manoeuvres et au cérémonial des formations étant essentiellement les mêmes que les règles applicables aux unités plus petites, l'exercice de formation ne fait pas l'objet d'une section spéciale.

SECTION 2**PLATOON DRILL****INTRODUCTION**

1. Although the words of commands and detail in this section specifically refer to movements executed in quick time, platoon drill may also be executed in slow and double time.

2. Movements will be executed using either flank as the directing flank except during a wheel when dressing is taken from the inner flank.

3. Details for exercising a squad with and without arms contained in previous chapters are applicable to platoon drill.

4. When changing positions during platoon drill at the halt or on the march in slow time, persons in appointed positions and supernumerary ranks will move in quick time. While marching in quick time, changes will be made in double time.

5. When on parade with arms, the platoon warrant officer may hand the platoon over to the platoon commander with the platoon at the shoulder arms or order arms positions. However, he shall adopt the shoulder arms positions himself. Similarly, whenever the platoon warrant officer is giving orders to the platoon and he is carrying arms, he shall adopt the shoulder arms position.

6. When on parade with arms, it is normal to shoulder arms before moving off.

PLATOON IN LINE

7. Regardless of its frontage, when a platoon is formed up in line, the platoon commander shall position himself three paces in front and centre of the platoon and the platoon warrant officer three paces in rear and centre of the platoon (Figure 7-2-1).

SECTION 2**EXERCICE DE PELOTON****INTRODUCTION**

1. Bien que les commandements et mouvements mentionnés dans cette section se rapportent à des manœuvres exécutées au pas cadencé, l'exercice de peloton peut également se faire au pas ralenti ou au pas de gymnastique.

2. On peut prendre comme flanc de direction n'importe lequel des deux flancs, sauf pour exécuter une conversion, où l'alignement se fait par le flanc intérieur.

3. Les prescriptions concernant l'exercice d'escouade avec et sans armes, qui figurent dans les chapitres précédents, s'appliquent également à l'exercice de peloton.

4. Dans le cours d'un exercice de peloton, quand les membres du peloton sont à la halte ou qu'ils marchent au pas ralenti, les militaires surnuméraires ou occupant des postes de commandement qui doivent changer de position doivent marcher au pas cadencé; si le peloton est au pas cadencé, ces militaires doivent se déplacer au pas de gymnastique.

5. Lorsque les membres du peloton sont armés, l'adjudant du peloton peut mettre le peloton à la position à l'épaule armes ou à la position au pied armes pour remettre le commandement au commandant de peloton. Lui-même doit cependant adopter la position à l'épaule armes. C'est aussi la position qu'il doit adopter chaque fois qu'il donne des ordres au peloton et qu'il est armé.

6. Quand les membres du peloton font partie d'un rassemblement et qu'ils ont leur arme, il est normal qu'ils adoptent la position à l'épaule armes avant de se mettre à marcher.

PELOTON EN LIGNE

7. Lorsque le peloton est formé en ligne, quelle que soit sa largeur de front, le commandant de peloton doit se placer trois pas en avant du peloton, au centre, et l'adjudant de peloton, trois pas en arrière, au centre (figure 7-2-1).

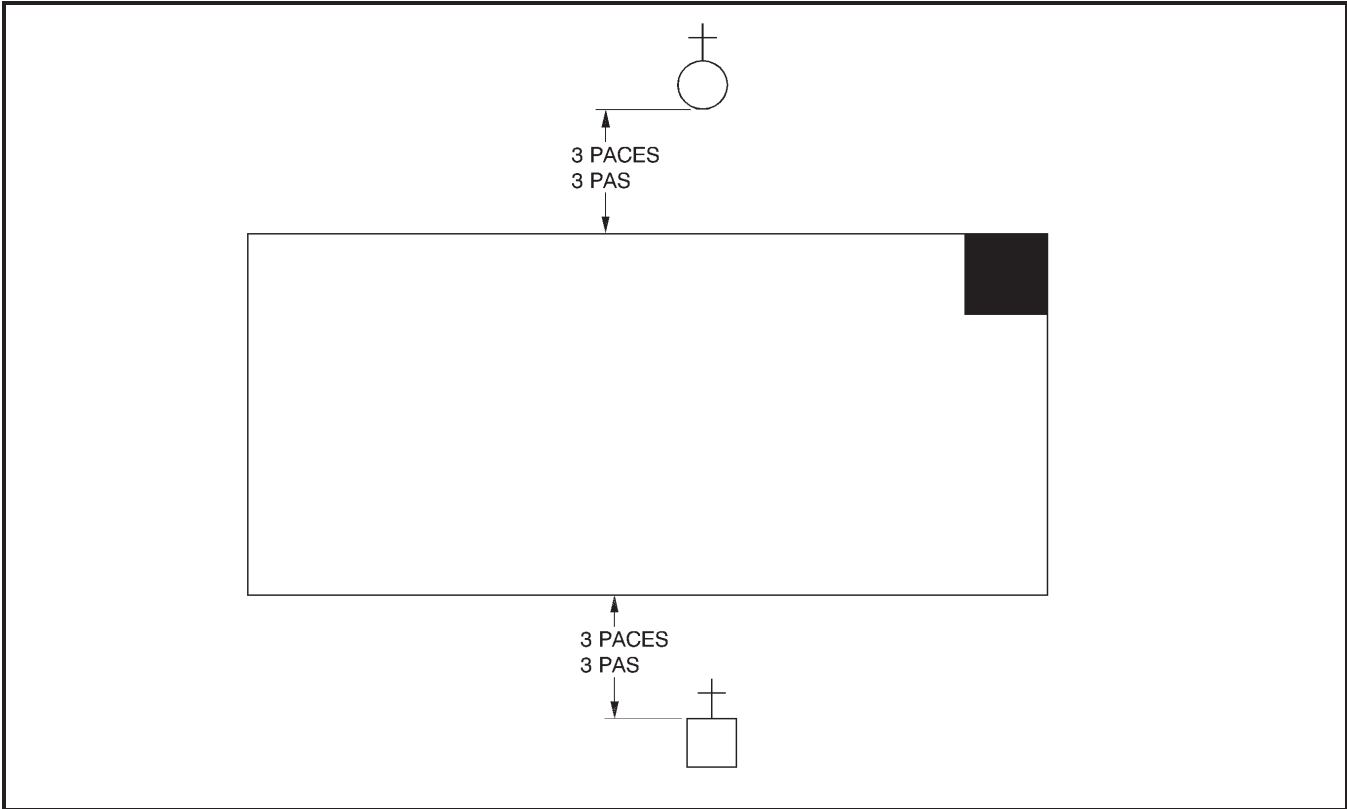


Figure 7-2-1 Platoon in Line
 Figure 7-2-1 Peloton en ligne

PLATOON IN COLUMN OF THREES

8. A platoon in column of threes is in the same formation as when in line, but facing a flank (Figure 7-2-2). Column of threes is the formation used by a platoon second in command to move platoons on the march.

PLATOON IN COLUMN OF ROUTE

9. Column of route is similar to column of threes, except that the platoon commander is two paces in front of the centre single file of the platoon and the platoon warrant officer is two paces in rear of the centre single file of the platoon (Figure 7-2-3). Column of route is the formation most commonly used by platoon commanders to move platoons on the march.

DRESSING A PLATOON

10. When the platoon commander wishes to dress the platoon at the halt, he shall face the platoon and order SHOULDER (ELBOW) DRESSING, RIGHT (LEFT) – DRESS:

PELTON EN COLONNE PAR TROIS

8. Le peloton en colonne par trois est disposé de la même façon que le peloton en ligne sauf qu'il avance dans la direction d'un flanc (figure 7-2-2). La colonne par trois est la formation la plus souvent utilisée pour faire déplacer des pelotons en marchant.

PELTON EN COLONNE DE ROUTE

9. La formation en colonne de route est semblable à la formation en colonne par trois, sauf que le commandant de peloton prend position deux pas en avant et l'adjudant de peloton, deux pas en arrière de la file du centre (figure 7-2-3). La colonne de route est la formation la plus souvent utilisée pour faire déplacer les pelotons en marchant.

ALIGNEMENT DU PELOTON

10. Pour commander à ses troupes de s'aligner, à la halte, le commandant de peloton se place devant elles et donne le commandement suivant : « ÉPAULE À ÉPAULE (COUDE À COUDE), PAR LA DROITE (GAUCHE), ALI — GNEZ » :

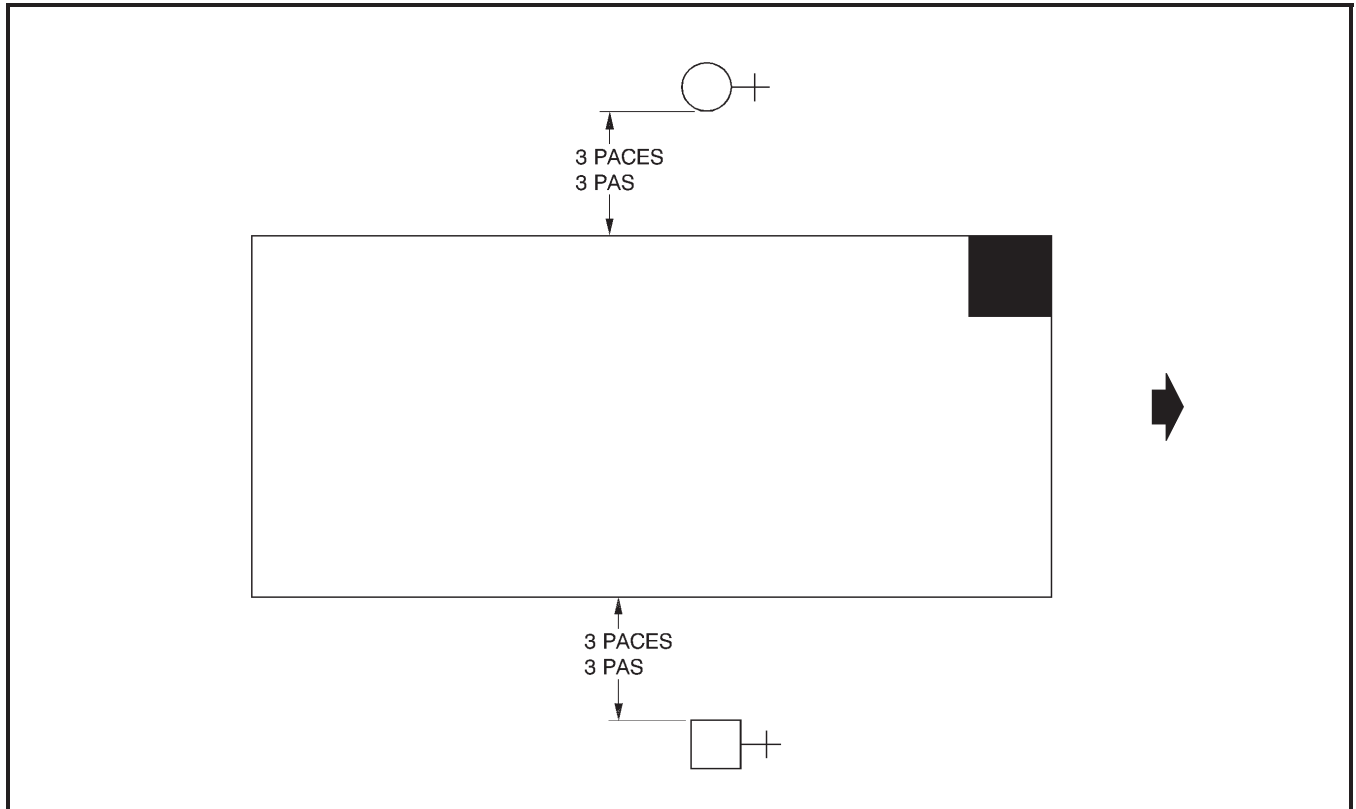


Figure 7-2-2 Platoon in Column of Threes
 Figure 7-2-2 Peloton en colonne par trois

- | | |
|---|--|
| <p>a. The platoon then acts as ordered.</p> <p>b. The platoon warrant officer:</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) steps off, wheels to the right and marches six paces to the right of the right flank, wheels to the left and halts, facing and in line with the front rank; (2) turns left and dresses the front rank. When the front rank is dressed, he orders FRONT RANK – STEADY; (3) turns left, and, keeping his arms at the side, paces off the interval, halts, turns right, and dresses the centre rank. He then orders CENTRE RANK – STEADY; and | <p>a. Le peloton exécute la manœuvre demandée :</p> <p>b. L’adjudant de peloton, quant à lui :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) fait un pas en avant, effectue une conversion à droite, se déplace de six pas sur la droite du flanc droit, effectue une conversion à gauche puis s’arrête, faisant face au front, dans la ligne du rang avant; (2) se tourne vers la gauche et aligne le rang avant, puis donne le commandement « RANG AVANT — IMMOBILE »; (3) se tourne ensuite vers la gauche et, les bras immobiles le long du corps, mesure l’intervalle, s’arrête, tourne à droite et aligne le rang du centre, après quoi il donne le commandement « RANG DU CENTRE — IMMOBILE »; et |
|---|--|

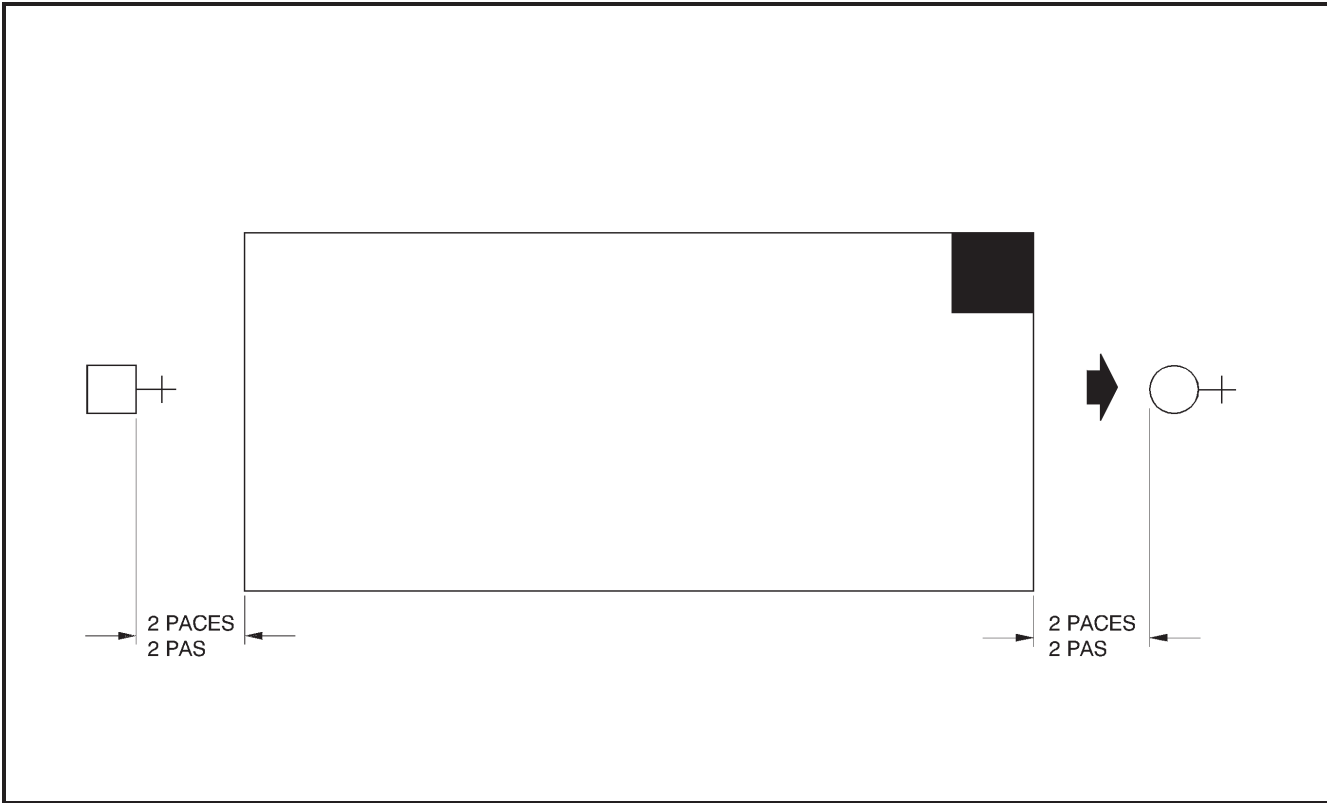


Figure 7-2-3 Platoon in Column of Route
 Figure 7-2-3 Peloton en colonne de route

- (4) turns left, keeping his arms at the side, again paces off the interval, halts, turns right, and dresses the rear rank. He then orders REAR RANK – STEADY.
 - (4) se tourne ensuite vers la gauche et, les bras immobiles le long du corps, mesure l'intervalle, s'arrête, tourne à droite, aligne le rang arrière et donne l'ordre « RANG ARRIÈRE — IMMOBILE ».
- c. The platoon commander then orders EYES – FRONT. The platoon will act as ordered and the platoon warrant officer will step off and, by a series of wheels, returns to his original position in the rear of the platoon.
 - c. Le commandant de peloton donne ensuite le commandement « FIXE ». Le peloton exécute le commandement, puis l'adjutant de peloton commence à marcher et effectue une série de conversions pour retourner prendre sa position initiale en arrière du peloton.
11. When the platoon warrant officer is in command of the platoon and orders the right dress, the procedure above is followed. The command EYES – FRONT is ordered by the platoon warrant officer after he returns to his position in front of the platoon.
11. Lorsque l'alignement par la droite se fait sous les ordres de l'adjutant de peloton, la manœuvre est la même, sauf que le commandement « FIXE » est donné par l'adjutant de peloton, une fois que celui-ci a repris sa place à l'avant du peloton.

ORDERING A PLATOON ON PARADE

12. A platoon is ordered on parade in a similar manner to falling in a squad (see Chapter 2).

13. The platoon warrant officer may then call the roll, size the platoon, etc.

14. Supernumerary officers, warrant officers and senior non-commissioned officers act as follows:

- a. The warrant officers and senior non-commissioned officers will form up in a supernumerary rank, three paces behind the rear rank, evenly spaced across the platoon frontage. They will act on the orders of the platoon warrant officer.
- b. Supernumerary officers will be ordered to fall in by the platoon commander after he has taken over command as in company drill, Section 3, paragraph 24.

15. The platoon shall be handed over to the platoon commander in the following manner:

- a. The platoon warrant officer calls the platoon to attention as the platoon commander approaches.
- b. The platoon commander halts two paces in front of the platoon warrant officer, who salutes and, when his salute has been acknowledged, reports the strength, condition, etc., of the platoon.
- c. Upon being ordered to fall in, the platoon warrant officer salutes and, after the salute has been acknowledged, turns right and proceeds by a series of wheels around the right flank to take up his position in rear of the platoon.
- d. The platoon commander marches forward two paces to take up his position.

RASSEMBLEMENT DU PELOTON

12. Le rassemblement du peloton se fait de la même façon que celui de l'escouade (voir chapitre 2).

13. Dès que le peloton est rassemblé, l'adjudant peut faire l'appel, aligner les troupes selon la taille, etc.

14. Si le peloton comprend des adjudants et des sous-officiers supérieurs surnuméraires, les règles suivantes s'appliquent :

- a. Les adjudants et les sous-officiers supérieurs en question forment un rang trois pas derrière le rang arrière, espacés régulièrement sur toute la largeur du front du peloton. Ils exécutent les commandements donnés par l'adjudant de peloton.
- b. C'est le commandant de peloton qui, après avoir pris le commandement, donne aux officiers surnuméraires l'ordre de rejoindre les rangs, comme dans le cas de l'exercice de compagnie (voir le paragraphe 24, section 3).

15. Le commandement du peloton est remis au commandant de peloton de la façon suivante :

- a. À l'arrivée du commandant de peloton, l'adjudant commande la position du garde-à-vous.
- b. Le commandant de peloton s'arrête devant l'adjudant, à deux pas de lui. L'adjudant salue et le commandant de peloton lui rend son salut. Puis l'adjudant rend compte des effectifs du peloton, de sa situation, etc.
- c. Après avoir reçu l'ordre de joindre les rangs, l'adjudant de peloton salue et, une fois son salut rendu, tourne à droite puis effectue une série de conversions par le flanc droit et prend position à l'arrière du peloton.
- d. Le commandant de peloton avance de deux pas et prend sa position.

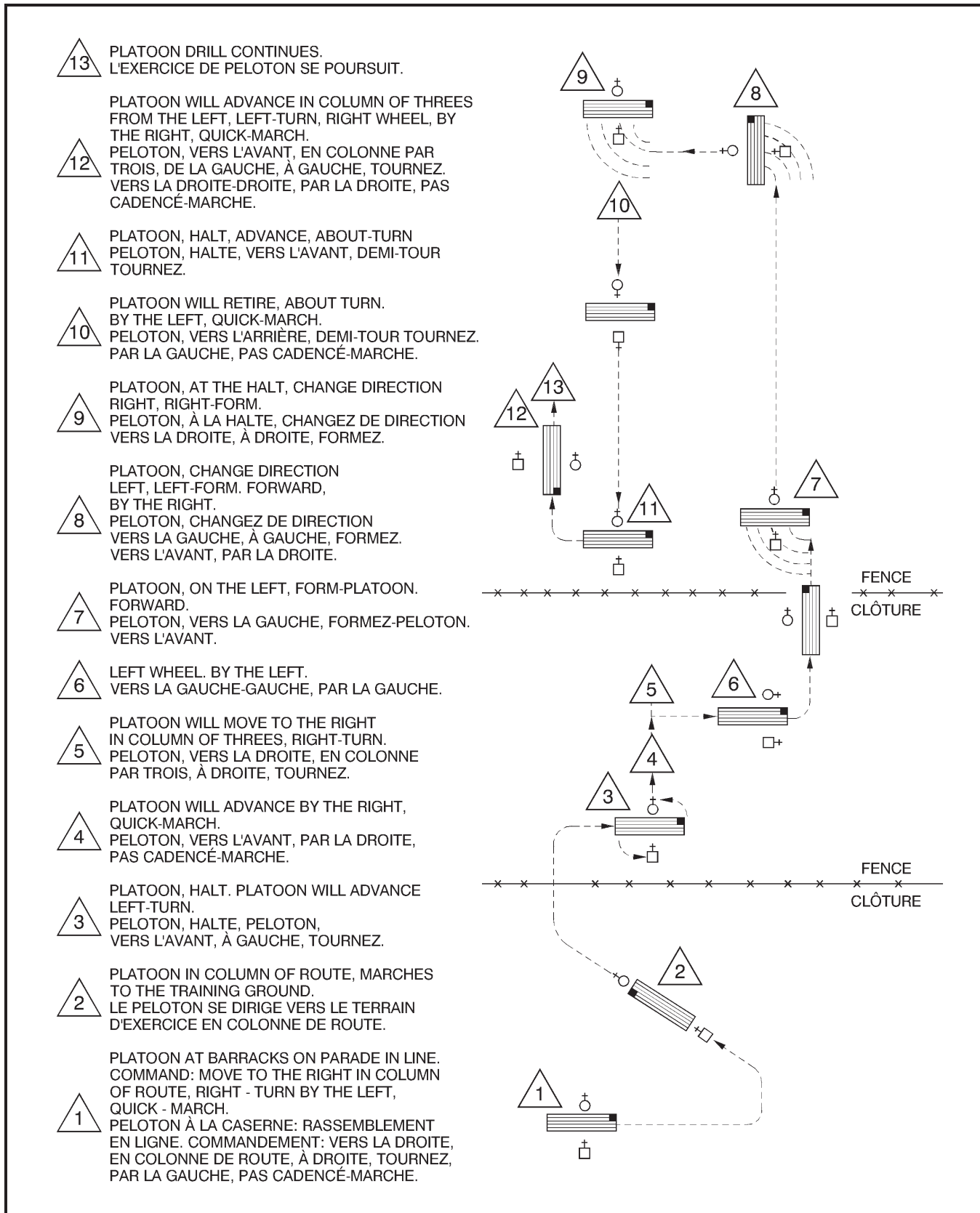


Figure 7-2-4 Platoon Drill
Figure 7-2-4 Exercice de peloton

PLATOON IN LINE ADVANCING AND RETIRING

16. In line, the platoon is advancing when the original front rank is leading, and retiring when the original rear rank is leading (Figure 7-2-1).

17. To advance, the command shall be **PLATOON WILL ADVANCE BY THE RIGHT, QUICK – MARCH**. The platoon commander and platoon warrant officer maintain their relative positions.

18. On the command **PLATOON WILL RETIRE, ABOUT – TURN**, the platoon turns about. The platoon commander and platoon warrant officer maintain their position.

PLATOON MOVING TO THE RIGHT OR LEFT IN COLUMN OF THREES

19. On the command **PLATOON WILL MOVE TO THE RIGHT (LEFT) IN COLUMN OF THREES, RIGHT (LEFT) – TURN**, the platoon acts as ordered. The platoon commander and platoon warrant officer turn in the appropriate direction and maintain their positions.

PLATOON MOVING TO THE RIGHT OR LEFT IN COLUMN OF ROUTE

20. On the command **PLATOON WILL MOVE TO THE RIGHT (LEFT) IN COLUMN OF ROUTE, RIGHT (LEFT) – TURN**:

- a. the platoon will act as ordered; and
- b. the platoon commander and platoon warrant officer will turn in the appropriate direction, observe the standard pause and move to their positions in front and rear of the platoon.

PLATOON ADVANCING AND RETIRING IN COLUMN OF THREES

21. The cautionary command **ADVANCE (RETIRE) IN COLUMN OF THREES**, warn the platoon of a turn, followed immediately by a wheel in the indicated direction.

PELTON EN LIGNE SE DÉPLAÇANT VERS L'AVANT ET VERS L'ARRIÈRE

16. On dit du peloton en ligne qu'il se déplace vers l'avant lorsque le rang avant original règle la manœuvre et qu'il se déplace vers l'arrière lorsque le rang arrière original règle la manœuvre (figure 7-2-1).

17. Pour ordonner un déplacement vers l'avant, le commandant de peloton commande « **PELTON, VERS L'AVANT, PAR LA DROITE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ** ». Le commandant de peloton et l'adjudant de peloton restent à leur position.

18. Au commandement « **PELTON, VERS L'ARRIÈRE, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ** », le peloton fait demi-tour. Le commandant de peloton et l'adjudant de peloton restent à leur position.

PELTON SE DÉPLAÇANT VERS LA DROITE OU VERS LA GAUCHE, EN COLONNE PAR TROIS

19. Au commandement « **PELTON, VERS LA DROITE (GAUCHE), EN COLONNE PAR TROIS, À DROITE (GAUCHE), TOUR — NEZ** », le peloton exécute la manœuvre demandée. Le commandant de peloton et l'adjudant de peloton tournent dans la direction appropriée tout en gardant leur position.

PELTON SE DÉPLAÇANT VERS LA DROITE OU VERS LA GAUCHE EN COLONNE DE ROUTE

20. Au commandement « **PELTON, VERS LA DROITE (GAUCHE), EN COLONNE DE ROUTE, À DROITE (GAUCHE), TOUR — NEZ** » :

- a. le peloton exécute la manœuvre demandée; et
- b. le commandant de peloton et l'adjudant de peloton tournent dans la direction appropriée, observent la pause réglementaire et prennent position respectivement en avant et en arrière du peloton.

PELTON SE DÉPLAÇANT VERS L'AVANT ET VERS L'ARRIÈRE EN COLONNE PAR TROIS

21. La manœuvre est précédée du commandement d'avertissement « **VERS L'AVANT (L'ARRIÈRE), EN COLONNE PAR TROIS** », annonçant au peloton qu'il devra tourner puis faire immédiatement une conversion dans la direction indiquée.

22. The command shall be PLATOON WILL ADVANCE IN COLUMN OF THREES FROM THE RIGHT (LEFT), RIGHT (LEFT) – TURN.

23. This command shall be followed by, LEFT (RIGHT) WHEEL BY THE LEFT (RIGHT), QUICK – MARCH. The platoon wheels as it steps off.

24. To retire, the commands are:

- a. PLATOON WILL RETIRE IN COLUMN OF THREES FROM THE RIGHT (LEFT), RIGHT (LEFT) – TURN;
- b. RIGHT (LEFT) WHEEL, BY THE RIGHT (LEFT), QUICK – MARCH; and
- c. on completion of the wheel, the platoon commander normally orders, BY THE LEFT (RIGHT) to ensure dressing by the original front rank.

PLATOON ADVANCING AND RETIRING IN COLUMN OF ROUTE

25. The cautionary command ADVANCE (RETIRE) IN COLUMN OF ROUTE warns the platoon of a turn, followed immediately by a wheel in the indicated direction.

26. The command shall be PLATOON WILL ADVANCE IN COLUMN OF ROUTE FROM THE RIGHT (LEFT), RIGHT (LEFT) – TURN.

27. After the platoon commander and platoon warrant officer take up their new positions, this command shall be followed by LEFT (RIGHT) WHEEL, BY THE LEFT (RIGHT), QUICK – MARCH. The platoon wheels as it steps off.

22. Le commandement est le suivant: « PELOTON, VERS L'AVANT, EN COLONNE PAR TROIS, DE LA DROITE (GAUCHE), À DROITE (GAUCHE), TOUR — NEZ ».

23. Ce commandement est suivi du commandement « VERS LA GAUCHE (DROITE)-GAUCHE (DROITE), PAR LA GAUCHE (DROITE), PAS CADENCÉ — MARCHÉ ». Le peloton se met alors en marche en faisant la conversion indiquée.

24. Pour le déplacement vers l'arrière, les commandements sont les suivants :

- a. « PELOTON, VERS L'ARRIÈRE, EN COLONNE PAR TROIS, DE LA DROITE (GAUCHE), À DROITE (GAUCHE), TOUR — NEZ »;
- b. « VERS LA DROITE (GAUCHE)-DROITE (GAUCHE), PAR LA DROITE (GAUCHE), PAS CADENCÉ — MARCHÉ »; et
- c. une fois la conversion effectuée, le commandant de peloton donne ordinairement le commandement « PAR LA GAUCHE (DROITE) » pour que l'alignement se fasse par le flanc original.

PELOTON SE DÉPLAÇANT VERS L'AVANT ET VERS L'ARRIÈRE EN COLONNE DE ROUTE

25. La manœuvre est précédée du commandement d'avertissement « VERS L'AVANT (L'ARRIÈRE), EN COLONNE DE ROUTE » annonçant au peloton qu'il devra tourner puis faire immédiatement une conversion dans la direction indiquée.

26. Le commandement est le suivant : « PELOTON, VERS L'AVANT, EN COLONNE DE ROUTE, DE LA DROITE (GAUCHE), À DROITE (GAUCHE), TOUR — NEZ ».

27. Le commandant de peloton et l'adjudant de peloton prennent leur nouvelle position, puis le commandant de peloton donne le commandement « VERS LA GAUCHE (DROITE)-GAUCHE (DROITE), PAR LA GAUCHE (DROITE), PAS CADENCÉ — MARCHÉ ». Le peloton commence alors à marcher en faisant une conversion dans la direction indiquée.

28. To retire, the commands are:
- a. PLATOON WILL RETIRE IN COLUMN OF ROUTE FROM THE RIGHT (LEFT), RIGHT (LEFT) – TURN;
 - b. RIGHT (LEFT) WHEEL, BY THE RIGHT (LEFT), QUICK – MARCH; and
 - c. on completion of the wheel, the platoon commander normally orders BY THE LEFT (RIGHT) to ensure dressing by the original from rank.

PLATOON MOVING TO A FLANK, REQUIRED TO TURN ABOUT

29. On the command PLATOON MOVE TO THE RIGHT (LEFT) IN THREES (COLUMN OF ROUTE), ABOUT – TURN:
- a. The platoon will act as ordered.
 - b. If in column of threes and remaining in column of threes, the platoon commander and platoon warrant officer shall turn about and maintain their relative positions.
 - c. If column of route is ordered, the platoon commander and platoon warrant officer shall turn about, change into double time, and double to their new positions two paces in front and rear of the centre file (the platoon commander doubling past the front rank and the platoon warrant officer past the rear rank), where they will change back into quick time.

28. Pour le déplacement vers l'arrière, les commandements sont les suivants :

- a. « PELOTON, VERS L'ARRIÈRE, EN COLONNE DE ROUTE, DE LA DROITE (GAUCHE), À DROITE (GAUCHE), TOUR — NEZ »;
- b. « VERS LA DROITE (GAUCHE)-DROITE (GAUCHE), PAR LA DROITE (GAUCHE), PAS CADENCÉ — MARCHÉ »; et
- c. une fois la conversion effectuée, le commandant de peloton donne ordinairement le commandement « PAR LA GAUCHE (DROITE) » pour que l'alignement se fasse par le flanc original.

PELOTON SE DÉPLAÇANT SUR UN FLANC ET DEVANT FAIRE DEMI-TOUR

29. Au commandement « PELOTON, VERS LA DROITE (GAUCHE), EN COLONNE PAR TROIS (COLONNE DE ROUTE), DEMI-TOUR, TOUR — NEZ » :
- a. Le peloton exécute la manœuvre demandée.
 - b. Si le peloton se déplace en colonne par trois et conserve la même formation, le commandant de peloton et l'adjudant de peloton font demi-tour en gardant leur position relative.
 - c. Si le peloton doit adopter la formation en colonne de route, le commandant de peloton et l'adjudant de peloton font demi-tour puis prennent position au pas de gymnastique, respectivement deux pas en avant et deux pas en arrière de la file du centre (le commandant de peloton va se placer devant le rang avant et l'adjudant, derrière le rang arrière), puis ils reviennent au pas cadencé.

SECTION 3**COMPANY DRILL****INTRODUCTION**

1. A company consists of two or more platoons. It is commanded by a company commander, assisted by a deputy company commander and a master warrant officer. Other officers, warrant officers and senior non-commissioned officers not directly involved with the platoons shall be supernumeraries and form supernumerary ranks as directed by the company commander.

2. Whenever space is limited, intervals and distances between units or sub-units may be decreased.

3. When a company is formed on parade and arms are carried, the platoons and company themselves may be handed over to their respective commanders at either the shoulder or order arms position, except that the master warrant officer and the platoon warrant officer shall adopt the shoulder arms position upon the approach of their respective officers.

4. For simplicity and as an example, this section uses "A" Company, consisting of Nos. 1, 2 and 3 Platoons.

COMPANY FORMATIONS

5. **General.** Company formations are:

- a. line;
- b. column of threes;
- c. column of route;
- d. column of platoons (only used as part of battalion drill but must be practised at company level); and
- e. close column of platoons (only used as part of battalion drill but must be practised at company level).

6. **Company in Line.** When a company is formed in line (Figure 7-3-1):

SECTION 3**EXERCICE DE COMPAGNIE****INTRODUCTION**

1. Une compagnie comprend deux pelotons ou plus. Elle est commandée par un commandant de compagnie, aidé d'un commandant adjoint et d'un adjudant-maître. Les autres officiers, adjudants ou sous-officiers supérieurs qui n'ont pas de fonction précise au sein des pelotons sont surnuméraires et forment des rangs surnuméraires, conformément aux instructions du commandant de compagnie.

2. Lorsque l'espace disponible est restreint, on peut réduire les intervalles qui séparent les unités ou les sous-unités.

3. Pour la remise du commandement de la compagnie et des pelotons lorsque les troupes rassemblées portent les armes, les positions à l'épaule armes et au pied armes sont admises. L'adjudant-maître et l'adjudant de peloton doivent toutefois porter l'arme à l'épaule à l'arrivée de leurs officiers respectifs.

4. Pour faciliter la description des mouvements, on utilise, dans cette section, les désignations suivantes : compagnie A, comprenant les pelotons n° 1, n° 2 et n° 3.

FORMATIONS DE COMPAGNIE

5. **Généralités.** Les formations de compagnie sont les suivantes :

- a. la ligne;
- b. la colonne par trois;
- c. la colonne de route;
- d. la colonne de pelotons (utilisée uniquement dans le cadre de l'exercice de bataillon mais pratiquée au niveau de la compagnie); et
- e. la colonne serrée de pelotons (utilisée uniquement dans le cadre de l'exercice de bataillon mais pratiquée au niveau de la compagnie).

6. **Compagnie en ligne.** Lorsque la compagnie est formée en ligne (figure 7-3-1) :

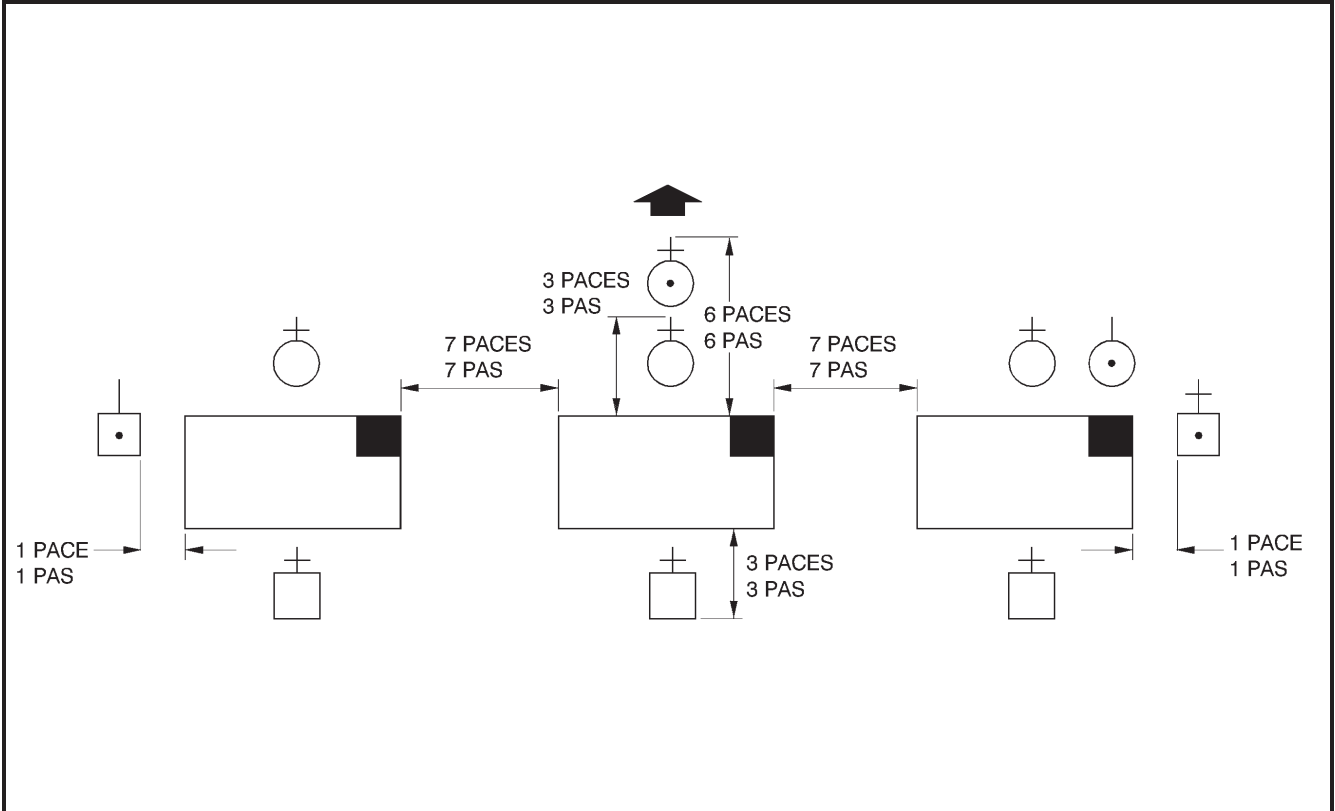


Figure 7-3-1 Company in Line
Figure 7-3-1 Compagnie en ligne

- | | |
|--|---|
| <p>a. the platoons are side-by-side on the same alignment, with a seven pace interval between platoons;</p> <p>b. each platoon is formed as in platoon drill;</p> <p>c. the company commander is centred three paces in front of the line of platoon commanders;</p> <p>d. the deputy commander is in line with the platoon commanders and three paces in front of the second single file from the right flank of the company;</p> <p>e. the master warrant officer (right guide) is one pace to the right of the No. 1 Platoon marker, in line with the front rank;</p> <p>f. the warrant officer (left guide) is one pace to the left of the left flank of the company, in line with the front rank;</p> | <p>a. les pelotons sont placés côte à côte dans la même ligne et séparés par des intervalles de sept pas;</p> <p>b. chaque peloton est aligné comme à l'exercice de peloton;</p> <p>c. le commandant de compagnie se place au centre de la compagnie, trois pas en avant de la ligne des commandants de peloton;</p> <p>d. le commandant adjoint est sur la même ligne que les commandants de peloton, trois pas en avant de la deuxième file sur le flanc droit de la compagnie;</p> <p>e. l'adjudant-maître (guide de droite) est à un pas à droite du guide du peloton n° 1, dans la ligne du rang avant;</p> <p>f. l'adjudant (guide de gauche) est à un pas à gauche du flanc gauche de la compagnie, dans la ligne du rang avant;</p> |
|--|---|

- g. any supernumerary officers are evenly distributed across the frontage of the platoons, in line with the platoon commanders; and
- h. any supernumerary warrant officers and senior non-commissioned officers are evenly distributed across the rear of the platoons, in line with the platoon warrant officers.

- g. les officiers surnuméraires sont répartis également sur toute la largeur de front des pelotons, dans la ligne des commandants de peloton; et
- h. les adjudants et sous-officiers supérieurs surnuméraires sont répartis également à l'arrière des pelotons, dans la ligne des adjudants de peloton.

7. **Company in Column of Threes.** A company formed in column of threes is in the same formation as when in line, but facing a flank (Figure 7-3-2).

7. **Compagnie en colonne par trois.** La compagnie en colonne par trois est disposée de la même façon que la compagnie en ligne, sauf qu'elle est orientée vers un flanc (figure 7-3-2).

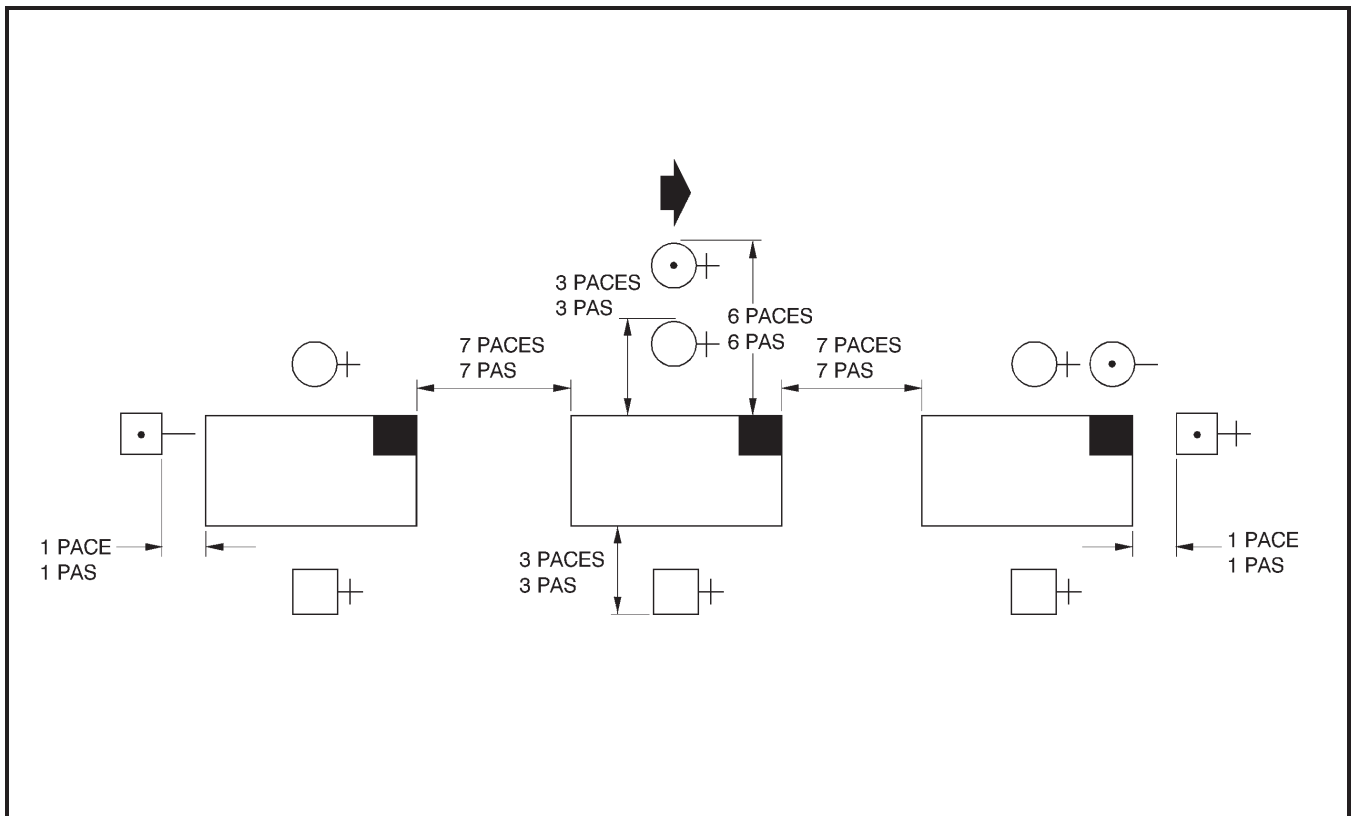


Figure 7-3-2 Company in Column of Threes
 Figure 7-3-2 Compagnie en colonne par trois

8. **Company in Column of Route.** A company in column of route (Figure 7-3-3) is similar to one in threes, except that:

8. **Compagnie en colonne de route.** La compagnie en colonne de route (figure 7-3-3) est disposée de la même façon que la compagnie en colonne par trois sauf que :

- a. the company commander is centred two paces in front of the leading platoon commander;

- a. le commandant de compagnie prend place deux pas en avant du commandant du peloton de tête;

- b. the deputy commander is centred two paces behind the rear platoon warrant officer;

- b. le commandant adjoint prend place deux pas derrière l'adjudant du peloton de queue;

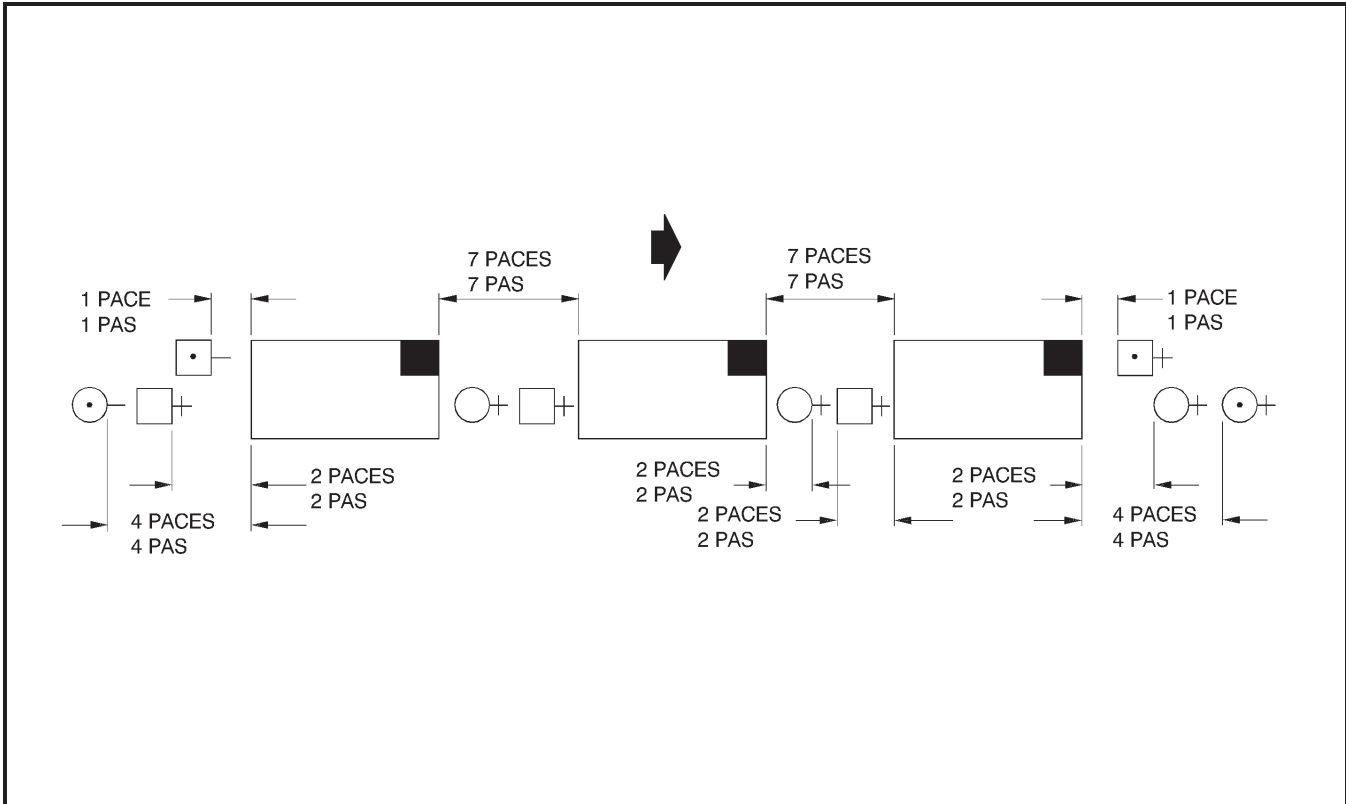


Figure 7-3-3 Company in Column of Route
Figure 7-3-3 Compagnie en colonne de route

- c. the master warrant officer (right guide) is one pace in front of the directing flank of the leading platoon;
- d. the warrant officer (left guide) is one pace in rear of the directing flank of the last platoon;
- e. if supernumerary officers are present, they are two paces in front of their respective platoons and the company commander and platoon commanders concerned are one pace further forward than normal to provide room; and
- f. if supernumerary warrant officers and senior non-commissioned officers are present, they are one pace in rear of their respective platoons, while the warrant officer left guide and the platoon warrant officer concerned are one pace in rear of their normal positions to provide room.

- c. l'adjudant-maître (guide de droite) prend place un pas en avant du flanc de direction du peloton de tête;
- d. l'adjudant (guide de gauche) prend place un pas en arrière du flanc de direction du peloton de queue;
- e. s'il y a des officiers surnuméraires, ceux-ci prennent place deux pas en avant de leur peloton respectif, le commandant de compagnie et les commandants de peloton concernés se plaçant un pas plus loin que la normale, vers l'avant, pour laisser plus d'espace; et
- f. s'il y a des adjudants et des sous-officiers supérieurs surnuméraires, ceux-ci prennent place un pas en arrière de leur peloton respectif, alors que l'adjudant agissant comme guide de gauche et les adjudants de peloton concernés prennent place un pas en arrière de leur position normale, pour laisser plus d'espace.

9. **Company in Column of Platoons.** A company in column of platoons is formed with each platoon in line, one behind the other (Figure 7-3-4). If the platoons are of unequal strength, the leading platoon will be the strongest. The distance between platoons is the frontage of the leading platoon, plus seven paces, the minimum distance is 12 paces (i.e., the distance for close column, see paragraph 10):

9. **Compagnie en colonne de pelotons.** On dit qu'une compagnie est formée en colonne de pelotons lorsque ses pelotons sont placés en ligne les uns derrière les autres (figure 7-3-4). Si les pelotons n'ont pas tous les mêmes effectifs, le peloton le plus important agit comme peloton de tête. La distance entre les pelotons doit correspondre à la largeur de front du peloton de tête, plus sept pas. Elle ne doit pas être inférieure à 12 pas (c'est-à-dire à la distance prévue pour la formation en colonne serrée, dont il est question au paragraphe 10) :

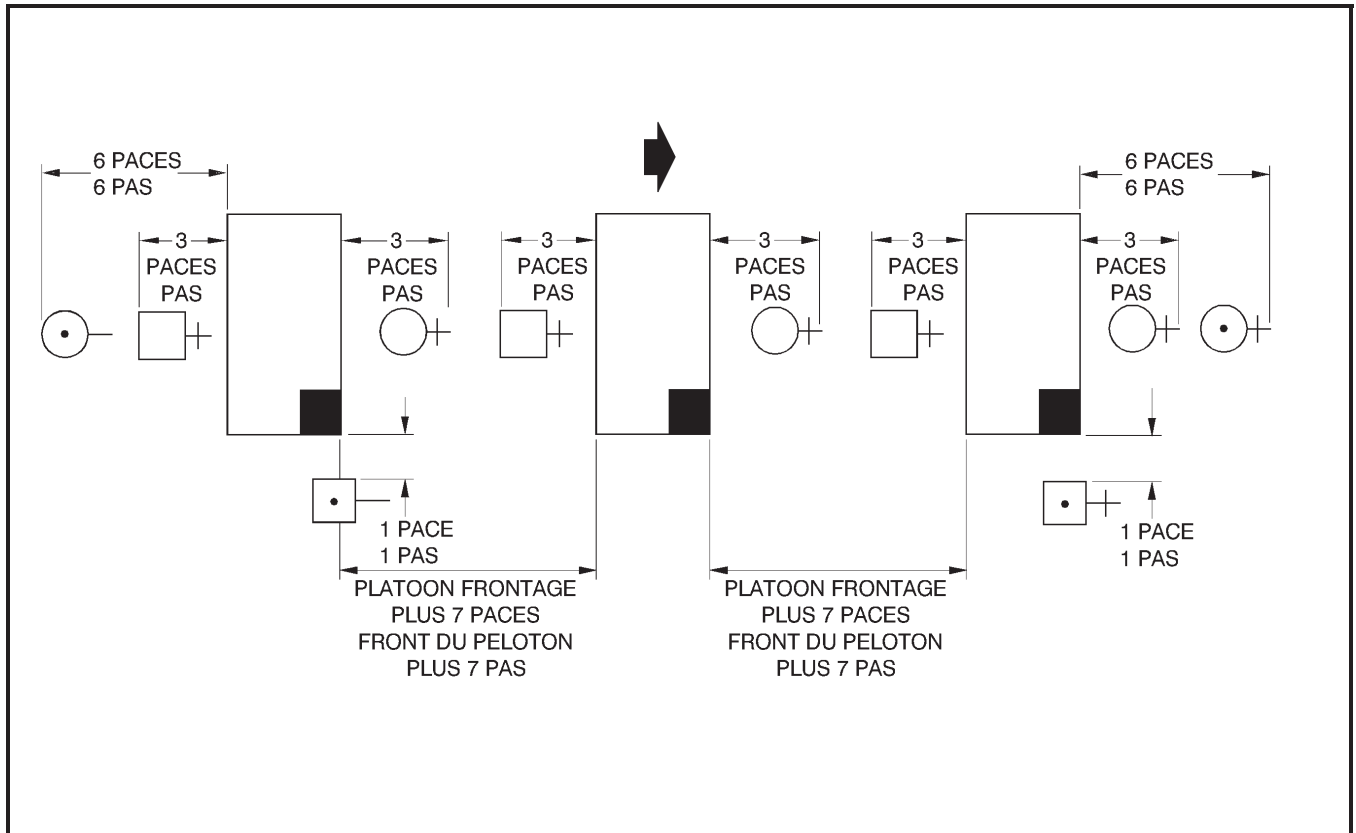


Figure 7-3-4 Company in Column of Platoons

Figure 7-3-4 Compagnie en colonne de pelotons

- The company commander is centred three paces in front of the leading platoon commander.
- The deputy commander is centred three paces in rear of the rear platoon warrant officer.
- The master warrant officer is one pace to the right and in line with the front rank of the leading platoon.

- Le commandant de compagnie est devant le commandant du peloton de tête, à trois pas de lui.
- Le commandant adjoint se place derrière l'adjudant du peloton de queue, à trois pas de lui.
- L'adjudant-maître se place un pas à droite et en ligne avec le rang avant du peloton de tête.

- d. The warrant officer is one pace to the right and in line with the front rank of the rear platoon.
- e. Supernumerary officers are evenly spaced three paces in front of the platoon, in line with the platoon commanders.
- f. Any supernumerary warrant officers and non-commissioned officers are three paces in rear of the platoon with which they are parading, in line with the platoon warrant officers.

10. **Company in Close Column of Platoons.** A company formed in close column of platoons maintains the same formation in all detail as for column of platoons except that the minimum distance between platoons is 12 paces, however, the distance between platoons may be reduced to suit the circumstances, but remains the same between each platoon.

TELLING OFF A COMPANY

11. If troops are not part of a formally established unit and do not parade together regularly, it may be necessary to organize and identify individual platoons. For newly assembled troops, they will normally first be divided into equal groups, often after being sized.

12. The master warrant officer shall assemble the platoons in a convenient order. On the master warrant officer's command TELL OFF BY PLATOONS, the platoon warrant officers call out in succession:

- a. No. 1 PLATOON;
- b. No. 2; and
- c. No. 3 PLATOON.

13. The master warrant officer then orders, 1, 2 and 3 PLATOONS SHALL FORM "A" COMPANY.

14. Only the first and last sub-units use the word "platoon". Thus this word indicates the start of the telling off and that all have replied.

- d. L'adjudant se place un pas à droite et en ligne avec le rang avant du peloton de queue.
- e. Les officiers surnuméraires se placent en avant du peloton qu'ils accompagnent, à trois pas du peloton, en ligne avec les commandants de peloton.
- f. Les adjudants et les sous-officiers surnuméraires se placent en arrière du peloton qu'ils accompagnent, en ligne avec les adjudants de peloton.

10. **Compagnie en colonne serrée de pelotons.** La formation en colonne serrée de pelotons est essentiellement la même que la formation en colonne de pelotons, sauf que la distance minimale entre les pelotons est de 12 pas mais peut être réduite, au besoin. Cette distance doit toutefois être la même entre chacun des pelotons.

FAÇON DE NUMÉROTÉTER UNE COMPAGNIE

11. Lorsque la compagnie n'est pas une unité officielle et que les troupes n'ont pas l'habitude d'évoluer ensemble, il peut être nécessaire de constituer et d'identifier les pelotons. Si les troupes en présence sont rassemblées pour la première fois, on commence par les diviser en groupes égaux, souvent après les avoir alignées par rang de taille.

12. L'adjudant-maître rassemble les pelotons dans l'ordre approprié. Au commandement de l'adjudant-maître « IDENTIFIEZ-VOUS PAR PELOTON », les adjudants de peloton répondent à tour de rôle :

- a. PELOTON N° 1;
- b. N° 2; et
- c. PELOTON N° 3.

13. L'adjudant-maître donne ensuite l'ordre suivant : « LES PELOTONS N° 1, 2 ET 3 FORMERONT LA COMPAGNIE A ».

14. Seules la première sous-unité et la dernière sous-unité utilisent le mot « peloton », indiquant le début et la fin de la numérotation.

DRESSING A COMPANY IN LINE

15. At the completion of all company drill movements, when a company is halted in line, the company shall be dressed.

16. On the command RIGHT – DRESS, by the company commander:

- a. The officers about turn, turn their head and eyes to the left and dress on the second in command, then turn their head and eyes back to supervise the dressing of those under their command.
- b. The platoon warrant officer and supernumerary warrant officers and non-commissioned officers turn their head and eyes to the right and dress on the non-commissioned officer on the right flank, who looks straight to the front.
- c. The members in the ranks dress by the right; the right hand single file of the company look straight to their front.
- d. The platoon warrant officers of No. 2 and 3 Platoons shall pace off the proper interval between the platoon on their right and their own platoon and position their markers accordingly. Upon completion, they shall return to their normal positions in line and dress by their right.
- e. The master warrant officer turns right and marches five paces to the right of the company, about turns and dresses each rank in succession in a similar manner to dressing a platoon as detailed in Section 2, paragraph 11.
- f. When the master warrant officer orders REAR RANK – STEADY, the company commander shall give the command EYES – FRONT.

17. On the command EYES – FRONT:

- a. officers about turn;
- b. the master warrant officer returns to his original position; and
- c. the remainder of the company act as ordered.

ALIGNEMENT D'UNE COMPAGNIE EN LIGNE

15. Lorsque toutes les manœuvres sont terminées et que les troupes s'arrêtent en ligne, on procède à l'alignement de la compagnie.

16. Au commandement « PAR LA DROITE, ALI — GNEZ », donné par le commandant de compagnie :

- a. Les officiers font demi-tour, tournent la tête et les yeux vers la gauche, s'alignent sur le commandant adjoint puis ramènent la tête et les yeux vers l'avant pour surveiller l'alignement de leurs troupes.
- b. L'adjudant de peloton ainsi que les adjudants et les sous-officiers surnuméraires tournent la tête et les yeux vers la droite et s'alignent sur le sous-officier du flanc droit, qui regarde droit devant lui.
- c. Les militaires des rangs s'alignent par la droite, les hommes de la file de droite de la compagnie regardant droit devant eux.
- d. Les adjudants de peloton des pelotons n° 2 et 3 mesurent au pas l'intervalle séparant leur peloton du peloton qui est à leur droite, puis ils règlent la position de leur guide en conséquence. Cette manœuvre terminée, ils se replacent en ligne et s'alignent par la droite.
- e. L'adjudant-maître tourne à droite, s'éloigne de cinq pas vers la droite de la compagnie fait demi-tour et aligne chaque rang à tour de rôle, de la même façon que pour l'alignement du peloton décrit au paragraphe 11 de la section 2.
- f. Lorsque l'adjudant-maître donne le commandement « RANG ARRIÈRE — IMMOBILE », le commandant de compagnie donne le commandement « FIXE ».

17. Au commandement « FIXE » :

- a. les officiers font demi-tour;
- b. l'adjudant-maître retourne à sa position initiale; et
- c. les autres membres de la compagnie exécutent la manœuvre demandée.

18. When the master warrant officer is in charge of the company and orders right dress, the platoon warrant officer of the right hand platoon will act as detailed in Section 2, paragraph 11 and dress the company.

DRESSING A COMPANY IN COLUMN AND CLOSE COLUMN OF PLATOONS

19. At the completion of all company drill movements, when a company has been halted in column or close column of platoons, the company shall be dressed.

20. On the command RIGHT – DRESS by the company commander:

- a. All officers about turn and supervise the dressing, at the same time taking up their proper distance and dressing.
- b. The platoons act as ordered.
- c. The platoon warrant officers take up their positions six paces to the right of their front ranks as detailed in Section 2, paragraph 11.
- d. The master warrant officer marches forward to a position six paces in front of the right marker of the leading platoon, halts, turns about and ensures that the right hand file of each platoon is covered correctly and then orders RIGHT FLANK – STEADY.

21. On the command RIGHT FLANK – STEADY, the platoon warrant officers dress their platoons normally. When the dressing has been completed, the platoon WOs shall, in succession, order NO. 1 PLATOON – STEADY; NO. 2 – STEADY; NO. 3 PLATOON – STEADY.

22. On the command NO. 3 PLATOON – STEADY, the company commander orders “A” COMPANY, EYES – FRONT.

23. On the command “A” COMPANY, EYES – FRONT:

- a. officers about turn;
- b. the master warrant officer returns to his original position;

18. Lorsque l’adjudant-maître commande la compagnie et ordonne l’alignement par la droite, l’adjudant de peloton du peloton de droite procède à l’alignement de la compagnie de la façon indiquée au paragraphe 11 de la section 2.

ALIGNEMENT D’UNE COMPAGNIE EN COLONNE ET EN COLONNE SERRÉE DE PELOTONS

19. Lorsque toutes les manœuvres sont terminées et que les troupes font halte en colonne ou en colonne serrée de pelotons, on procède à l’alignement de la compagnie.

20. Au commandement « PAR LA DROITE, ALI — GNEZ », donné par le commandant de compagnie :

- a. Tous les officiers font demi-tour et surveillent l’alignement tout en prenant eux-mêmes la position appropriée.
- b. Les pelotons exécutent la manœuvre demandée.
- c. Les adjudants de peloton prennent position six pas à droite du rang avant de leur unité, tel qu’indiqué au paragraphe 11 de la section 2.
- d. L’adjudant-maître va se placer six pas en avant du guide de droite du peloton de tête, s’arrête, fait demi-tour, s’assure que la file de droite de chaque peloton est bien couverte et donne l’ordre « FLANC DROIT — IMMOBILE ».

21. Au commandement « FLANC DROIT — IMMOBILE », les adjudants de peloton alignent leur peloton de la façon normale. Une fois l’alignement terminé, les adjudants de peloton donnent successivement les commandements « PELOTON N° 1 — IMMOBILE », « N° 2 — IMMOBILE » et « PELOTON N° 3 — IMMOBILE ».

22. Dès que le commandement « PELOTON N° 3 — IMMOBILE » a été donné, le commandant de compagnie donne le commandement « COMPAGNIE A — FIXE ».

23. Au commandement « COMPAGNIE A — FIXE » :

- a. les officiers font demi-tour;
- b. l’adjudant-maître retourne à sa position initiale;

- c. the platoon warrant officers return to their normal positions; and
- d. the remainder of the company acts as ordered.

FORMING UP A COMPANY

24. Prior to forming the company, the platoon warrant officers call the roll and inspect their platoons. They then position their platoons (sized, if so ordered) as directed by the master warrant officer, normally at the edge of the parade ground. They shall report their platoon strengths to the master warrant officer prior to the markers being called.

25. A company may be formed up in one of the following formations:

- a. line;
- b. column of platoon; and
- c. close column of platoons.

26. The company is normally formed up in the centre of the allotted parade ground. Knowing the company's strength and frontage, the master warrant officer selects the position to fall in the markers, by:

- a. dividing the frontage of the company's leading (and largest) platoon by two and marching off an equal number of paces to the right flank from where the company will be centred, for column or close column of platoons, and
- b. dividing the company's frontage, including intervals, in two and marching the appropriate number of paces to the right flank, for line.

27. The words of command and the action taken to form up a company are detailed in Table 7-3-1.

- c. les adjudants de peloton retournent à leur position normale; et
- d. les autres membres de la compagnie exécutent la manœuvre demandée.

RASSEMBLEMENT D'UNE COMPAGNIE

24. Avant le rassemblement de la compagnie, les adjudants de peloton font l'appel et passent leur peloton en revue. Ils alignent ensuite leur peloton (par rang de taille, s'il y a lieu) selon les instructions de l'adjudant-maître, généralement en bordure du terrain de rassemblement. Enfin, ils rendent compte de leurs effectifs à l'adjudant-maître avant que les guides ne soient appelés.

25. La compagnie peut se rassembler de différentes façons, soit :

- a. en ligne;
- b. en colonne de pelotons; et
- c. en colonne serrée de pelotons.

26. La compagnie se rassemble ordinairement au centre du terrain qui lui est assigné. D'après les effectifs de la compagnie et sa largeur de front, l'adjudant-maître détermine l'endroit où doivent se placer les guides :

- a. si la compagnie est rassemblée en colonne de pelotons ou en colonne serrée de pelotons, il divise par deux la largeur de front du peloton de tête (qui est en même temps le peloton le plus important), puis il fait un nombre égal de pas vers le flanc droit, depuis le centre de la compagnie; et
- b. si la compagnie est rassemblée en ligne, il divise par deux la largeur de front de la compagnie, en comprenant les intervalles, puis il marche vers le flanc droit en faisant le nombre de pas approprié.

27. Le tableau 7-3-1 contient la liste des commandements et des mouvements propres au rassemblement de la compagnie.

No.	Command	By	Action	Remarks
1			The MWO marches to and halts in a position three paces to the left of and facing the position to be occupied by the marker of No. 1 Platoon.	The platoons are normally positioned at the edge of the parade ground, standing easy. The MWO shall face the future position of the front rank if the company is to form up in line, and the right flank if the company is to form up in (close) column of platoons.
2	MARKERS	MWO	The platoon markers come to attention, shoulder arms, and march onto the parade ground. The marker of No. 1 Platoon halts three paces in front of and facing the MWO. The remainder halt on the left of the No. 1 Platoon marker and dress to the right at shoulder dressing. Upon completion of dressing they look to the front in succession from the right. The markers remain at the shoulder arms.	Platoons formed on the edge of the parade ground adopt the stand at ease position. Standard pauses are observed between drill movements.
3	MARKERS – NUMBER	MWO	Markers number in succession from the right, e.g. “one”, “two”, etc.	
4	NO. 1 PLATOON, RIGHT, REMAINDER LEFT – TURN	MWO	No. 1 Platoon marker turns right, the remainder turn left.	The MWO specifies the number of paces to be taken by Nos. 2 and 3 Platoon markers after completion of the left turn.
5	NO. 1 PLATOON, STAND FAST, REMAINDER, QUICK – MARCH	MWO	No. 1 Platoon marker stands fast, the remainder quick march the required distance and halt.	
6	NO. 1 PLATOON, STAND FAST, REMAINDER ABOUT – TURN	MWO	No. 1 Platoon marker stands fast, the remainder about turn and cover off the No. 1 Platoon marker.	The MWO by wheeling, marches out six paces in front of No. 1 Platoon marker and ensures the markers are covered off.
7	MARKERS – STEADY	MWO	The markers stand fast.	If the company is being formed up in line, the MWO shall proceed as detailed in No. 7a. If in column or close column, the MWO turns right, marches to and halts in a position six paces in front and centre of where the front platoon will be and turns left, facing the future company position. The MWO then proceeds as detailed in No 8.
7a	MARKERS, LEFT – TURN	MWO	The markers turn left.	This order places the markers in line. The MWO then, by wheeling, positions himself six paces in front of and facing the future centre of the company.
8	__ COMPANY, FALL – IN	MWO	The platoon WOs come to attention, about turn, facing their respective platoons together.	

Table 7-3-1 (Sheet 1 of 3) Forming Up a Company

No.	Command	By	Action	Remarks
9	NO. 1 PLATOON, ATTEN – TION	No. 1 PI WO	The platoon acts as ordered.	Nos. 2 and 3 Platoon WOs order their platoons to attention in succession, following No. 1 Platoon.
10	NO. 1 PLATOON, SHOULDER – ARMS	No. 1 PI WO	The platoon acts as ordered.	Nos. 2 and 3 Platoon WOs similarly order their platoons in succession following No. 1 Platoon.
11	NO. 1 PLATOON, (RIGHT – TURN;) QUICK – MARCH	No. 1 PI WO	The platoon acts as ordered and marches.	As above.
12	NO. 1 PLATOON – HALT	No. 1 PI WO	The platoon halts on its marker.	As above. As the platoons fall in, the officers move to the parade ground and begin the promenade, normally on the flank.
13	NO. 1 PLATOON, ADVANCE, LEFT – TURN	No. 1 PI WO	The platoon acts as ordered.	As above. As the No. 3 Platoon WO gives the command LEFT – TURN, all three WOs will turn about and face the front together.
14	__ COMPANY, ORDER – ARMS	MWO	The company acts as ordered.	
15	__ COMPANY, OPEN ORDER – MARCH	MWO	The company acts as ordered.	
16	__ COMPANY, RIGHT – DRESS	MWO	The company acts as ordered.	The MWO and platoon WOs dress the company.
17	__ COMPANY, EYES – FRONT	MWO	The company acts as ordered.	
18	REPORT YOUR – PLATOONS	MWO	Platoons WOs report their platoons.	Platoons WOs, when indicating their platoons, shall use the procedure for telling off platoons. Meanwhile, the officers position themselves ready to fall in. The deputy company commander (DComd) shall position himself two paces behind the MWO.
19			The MWO turns about, salutes and reports the company to the DComd. The DComd orders the MWO to fall in. The MWO salutes, turns right and marches to his position on parade. The DComd takes two paces forward to assume MWO's former position.	All salutes are acknowledged. The DComd shall wait until the MWO has adopted his new position before giving any further commands.

Table 7-3-1 (Sheet 2 of 3) Forming Up a Company

No.	Command	By	Action	Remarks
20	OFFICERS, FALL – IN	DComd	The officers acts as ordered.	Platoon WOs report their platoons and, after being ordered to fall in, turn right and march to their new positions. The company is now ready, at the appointed time, to receive its company commander (Coy Comd). The latter marches onto the parade ground and positions himself two paces from the DComd. The DComd turns about and calls the company to attention as the Coy Comd approaches.
21	— COMPANY, ATTEN – TION	DComd	The DComd salutes and reports the company to its commander. The Coy Comd orders the DComd to fall in. The DComd salutes, turns right and by a succession of wheels marches to his position on parade. The Coy Comd steps forward two paces adopting the position formerly occupied by the DComd.	All salutes are acknowledged. The Coy Comd waits until the DComd has adopted his new position before issuing any further orders.
22	— COMPANY, STAND AT – EASE	Coy Comd	The company acts as ordered.	The Coy Comd carries on by inspecting the platoons, having the platoon commanders inspect their own platoons, or proceeding with training or ceremonial.

Table 7-3-1 (Sheet 3 of 3) Forming Up a Company

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1			L'adjum prend position face à la position que doit occuper le guide du peloton n° 1, trois pas vers la gauche de celle-ci.	Les pelotons se placent généralement en bordure du terrain de rassemblement, leurs membres adoptant la position repos. L'adjum fait face à la future position du rang avant si la compagnie adopte la formation en ligne, et il fait face au futur flanc droit si la compagnie se rassemble en colonne de pelotons ou en colonne serrée de pelotons.
2	« GUIDES »	Adjum	Les guides de peloton adoptent la position du garde-à-vous, portent l'arme à l'épaule et s'avancent sur le terrain de rassemblement. Le guide du peloton n° 1 s'arrête à trois pas de l'adjum, face à celui-ci. Les autres guides s'arrêtent à la gauche du guide du peloton n° 1 et s'alignent par la droite épaule à épaule. Après s'être alignés, ils tournent successivement la tête vers l'avant en commençant par la droite. Les guides gardent l'arme à l'épaule.	Les membres des pelotons alignés en bordure du terrain de rassemblement adoptent la position en place repos. Ils observent toujours la pause réglementaire entre leurs mouvements.
3	« GUIDES, NUMÉRO — TEZ »	Adjum	Les guides se numérotent successivement, en commençant par la droite : « un », « deux », etc.	
4	« PELOTON N° 1, À DROITE, LES AUTRES À GAUCHE, TOUR — NEZ »	Adjum	Le guide du peloton n° 1 tourne à droite, les autres tournent à gauche.	L'adjum indique le nombre de pas que doivent faire les guides des pelotons n° 2 et n° 3 après avoir tourné à gauche.
5	« PELOTON N° 1, IMMOBILE, LES AUTRES, PAS CADENCÉ — MARCHÉ »	Adjum	Le guide du peloton n° 1 reste immobile, les autres parcourent la distance nécessaire au pas cadencé et s'arrêtent.	
6	« PELOTON N° 1, IMMOBILE, LES AUTRES, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ »	Adjum	Le guide du peloton n° 1 reste immobile, les autres font demi-tour et s'alignent sur le guide du peloton n° 1.	L'adjum effectue une conversion, va se placer six pas en avant du guide du peloton n° 1 et vérifie que les guides sont couverts.
7	« GUIDES — IMMOBILE »	Adjum	Les guides restent immobiles.	Si la compagnie se rassemble en ligne, l'adjum procède de la façon indiquée au n° 7a. Si la compagnie se rassemble en colonne ou en colonne serrée, l'adjum tourne à droite, va se placer à la halte devant l'endroit où le peloton doit se rassembler, au centre et à une distance de six pas. L'adjum donne ensuite le commandement indiqué au n° 8.

Tableau 7-3-1 (feuille 1 de 3) Rassemblement d'une compagnie

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
7a	« GUIDES, À GAUCHE, TOUR — NEZ »	Adjum	Les guides tournent à gauche.	Les guides se trouvent placés en ligne. L'adjum effectue alors une conversion et va se placer face au futur centre de la compagnie, à six pas de celui-ci.
8	« COMPAGNIE __, RASSEMBLEMENT — MARCHÉ »	Adjum	Les adjudants de peloton se mettent au garde-à-vous et font demi-tour de façon à faire face à leur peloton.	
9	« PELOTON N° 1, GARDE-À — VOUS »	Adj du peloton n° 1	Le peloton exécute l'ordre donné.	Les adjudants des pelotons n°s 2 et 3 ordonnent successivement à leur peloton de se mettre au garde-à-vous, à la suite du peloton n° 1.
10	« PELOTON N° 1, À L'ÉPAULE — ARMES »	Adj du peloton n° 1	Le peloton exécute l'ordre donné.	Les adjudants des pelotons n°s 2 et 3 donnent successivement le même ordre à leur peloton, à la suite de l'adj du peloton n°1.
11	« PELOTON N° 1, (À DROITE, TOUR — NEZ;) PAS CADENCÉ — MARCHÉ »	Adj du peloton n° 1	Le peloton exécute l'ordre donné.	Comme ci-dessus.
12	« PELOTON N° 1 — HALTE »	Adj du peloton n° 1	Le peloton s'arrête dans la ligne de son guide.	Comme ci-dessous. Pendant que les pelotons s'alignent, les officiers se dirigent vers le terrain de rassemblement et commencent à marcher de long en large, normalement sur le flanc.
13	« PELOTON N° 1, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ »	Adj du peloton n° 1	Le peloton exécute l'ordre donné.	Comme ci-dessus. Dès que l'adjudant du peloton n° 3 donne le commandement « À GAUCHE TOUR — NEZ », les trois adjudants font demi-tour et se tournent ensemble vers l'avant.
14	« COMPAGNIE __, AU PIED — ARMES »	Adjum	La compagnie exécute l'ordre donné.	
15	« COMPAGNIE __, OUVREZ LES RANGS — MARCHÉ »	Adjum	La compagnie exécute l'ordre donné.	
16	« COMPAGNIE __, PAR LA DROITE, ALI — GNEZ »	Adjum	La compagnie exécute l'ordre donné.	L'adjum et les adjudants de peloton procèdent à l'alignement de la compagnie.
17	« COMPAGNIE __, FIXE »	Adjum	La compagnie exécute l'ordre donné.	

Tableau 7-3-1 (feuille 2 de 3) Rassemblement d'une compagnie

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
18	« PELOTONS, FAITES RAP — PORT »	Adjum	Les adjudants de peloton rendent compte de l'effectif de leur peloton.	Les adjudants de peloton désignent leur peloton conformément à la procédure de numérotage établie. Pendant ce temps, les officiers se mettent en position de joindre les rangs. Le commandant adjoint (cmdtA) de la compagnie se place deux pas derrière l'adjum.
19			L'adjum fait demi-tour, salue et remet le commandement de la compagnie au cmdtA. Le cmdtA donne l'ordre à l'adjum de rejoindre les rangs. L'adjum salue, tourne à droite et va prendre position. Le cmdtA fait deux pas en avant et prend place à l'endroit occupé antérieurement par l'adjum.	Tous les saluts doivent être rendus. Le cmdtA doit attendre que l'adjum soit rendu à sa nouvelle position avant de donner d'autres commandements.
20	« MESSIEURS LES OFFICIERS, À VOS — POSTES »	CmdtA	Les officiers exécutent l'ordre donné.	Les adjudants de peloton rendent compte de l'effectif de leur peloton et, après avoir reçu l'ordre de se rendre à leur poste, ils tournent à droite et exécutent l'ordre. La compagnie est maintenant prête, au moment convenu, à recevoir son commandant (Cmdt cie). Ce dernier s'avance sur le terrain de rassemblement et va se placer à deux pas du cmdtA. Le cmdtA fait demi-tour et met la compagnie au garde-à-vous à l'arrivée du Cmdt cie.
21	« COMPAGNIE __, GARDE-À — VOUS »	CmdtA	Le cmdtA salue et rend compte de la situation de la compagnie à son commandant. Le Cmdt cie donne l'ordre au cmdtA de se rendre à son poste. Le cmdtA salue, tourne à droite et prend position en effectuant une série de conversions. Le Cmdt cie avance de deux pas et prend place à l'endroit occupé antérieurement par le cmdtA.	Tous les saluts doivent être rendus. Le Cmdt cie attend que le cmdtA soit rendu à sa nouvelle position avant de donner d'autres commandements.
22	« COMPAGNIE __, EN PLACE RE — POS »	Cmdt cie	La compagnie exécute l'ordre donné.	Le Cmdt cie peut alors passer les pelotons en revue, ordonner aux commandants de pelotons de passer leur peloton en revue ou encore diriger l'entraînement ou la prise d'armes de la compagnie.

Tableau 7-3-1 (feuille 3 de 3) Rassemblement d'une compagnie

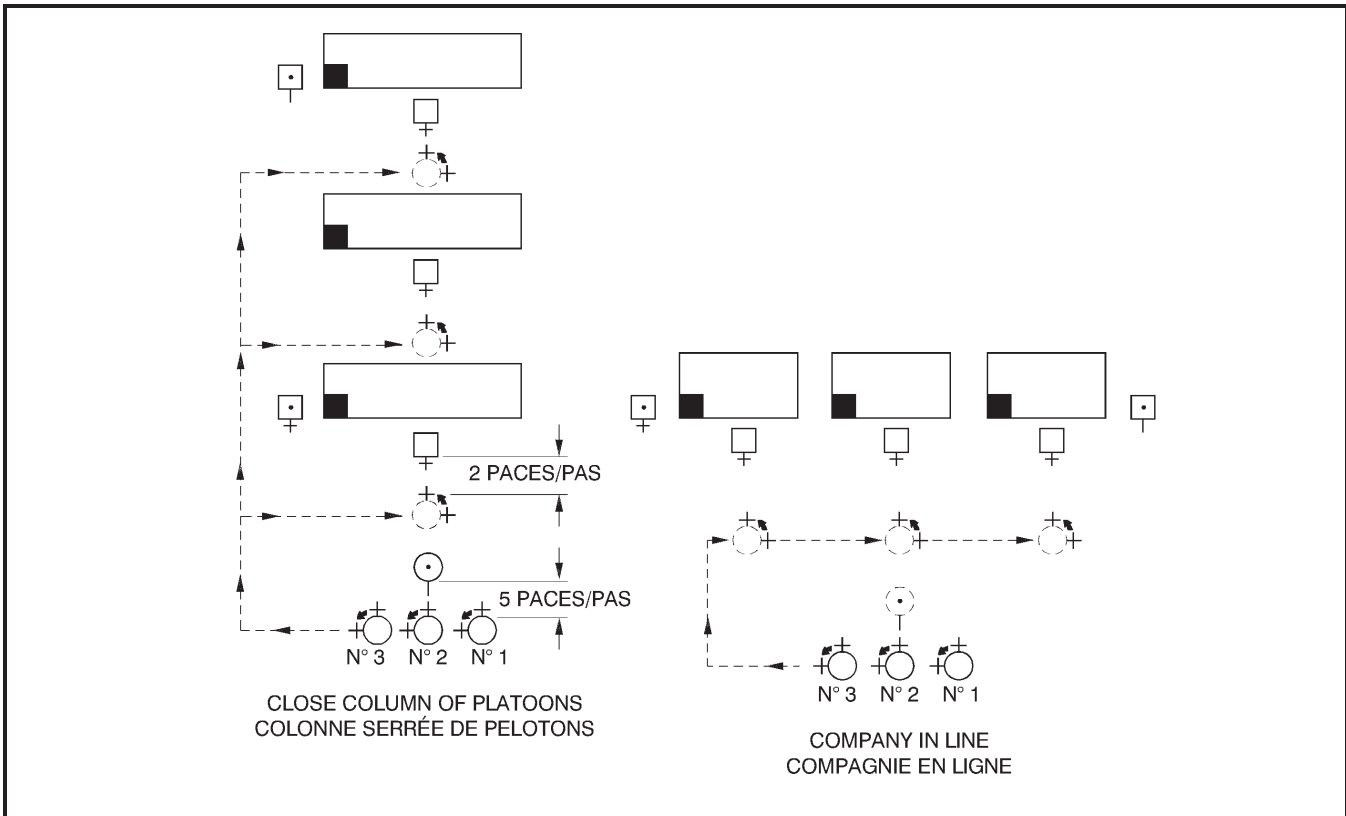


Figure 7-3-5 Officers Fall in
 Figure 7-3-5 Officiers rejoignant leur poste

28. The officers may commence promenading after the platoons have fallen in (Table 7-3-1, Item 12; see also Chapter 9, Section 1, paragraph 7). They continue until the deputy commander is ready to assume command of the company from the master warrant officer.

28. Les officiers peuvent commencer à marcher de long en large une fois que les pelotons se sont alignés (tableau 7-3-1, n° 12; voir aussi le paragraphe 7 de la section 1 du chapitre 9). Ils continuent à marcher ainsi jusqu'à ce que le commandant adjoint soit prêt à recevoir le commandement de la compagnie de l'adjudant-maître.

29. The platoon commanders and supernumerary officers position themselves five paces in rear of and centred on the deputy commander. Dressing is automatic and officers stand at ease in succession from the right.

29. Les commandants de peloton et les officiers surnuméraires se placent derrière le commandant adjoint, à cinq pas de lui. L'officier du centre se place vis-à-vis du commandant adjoint. L'alignement se fait automatiquement et les officiers adoptent successivement la position en place repos en commençant par la droite.

30. After the deputy commander has ordered the master warrant officer to fall in and has moved to the master warrant officer's former position, he will turn about and order the officers to fall in.

30. Une fois que le commandant adjoint a donné l'ordre à l'adjudant-maître de rejoindre son poste et qu'il a pris lui-même la place occupée précédemment par l'adjudant-maître, il fait demi-tour et ordonne aux officiers de prendre leurs postes.

31. On the command OFFICERS FALL – IN by the deputy commander, the officers come to attention, salute, turn left and march to their respective platoons, approaching their platoon warrant officers from the right flank front (Figure 7-3-5).

32. Each platoon is handed over to its commander following the same procedure as for a platoon parading independently. Once the platoon warrant officers are in their new positions, the platoons are stood at ease by their commanders in succession from the front (right). On the executive word of command of the last platoon commander ordering his platoon to stand at ease, platoon commanders turn about and stand at ease together.

COMPANY COMMANDER'S INSPECTION

33. Inspections are carried out at the open order.

34. When company commanders wish to inspect their companies, they do so one platoon at a time, normally accompanied by the appropriate platoon commanders and the deputy company commanders and master warrant officers. The company commander orders NO. 1 PLATOON, STAND FAST, REMAINDER STAND AT – EASE and then inspects the company, commencing with the platoon ordered to stand fast.

35. As the company commander approaches the platoon that has been ordered to stand fast, the platoon commander turns right and moves to a position three paces in front of his platoon marker, where he shall salute the company commander and report his platoon (Figure 7-3-6). The remaining platoon commanders will observe the company commander, and as he commences inspecting the rear rank of the preceding platoon, they shall turn about to face their platoon, order their platoon to attention, turn left, and move to a position three paces in front of their respective markers, where they shall salute the company commander on his arrival and report their platoons.

36. When the company commander does not wish to inspect the company personally, he may order the platoon commanders to carry on with the inspection. Platoon commanders then inspect their platoons, accompanied by the platoon warrant officers.

31. Au commandement « MESSIEURS LES OFFICIERS À VOS — POSTES », donné par le commandant adjoint, les officiers se placent au garde-à-vous, saluent, tournent à gauche et se dirigent vers leur peloton respectif en s'approchant de leur adjudant de peloton par le flanc droit (figure 7-3-5).

32. La remise de commandement aux commandants de peloton se fait de la même façon que pour les pelotons manœuvrant séparément. Une fois les adjudants de peloton rendus à leur nouvelle position, les pelotons se mettent successivement en position en place repos à partir de l'avant (à droite), sur l'ordre de leur commandant. Lorsque le dernier commandant de peloton a donné l'ordre à son peloton de se mettre en place repos, les commandants de peloton font demi-tour et adoptent ensemble la position en place repos.

REVUE DU COMMANDANT DE COMPAGNIE

33. Pour la revue du commandant, la compagnie ouvre les rangs.

34. Lorsque le commandant de compagnie désire passer sa compagnie en revue, il prend chaque peloton séparément, accompagné, en général, du commandant de peloton concerné, du commandant adjoint et de l'adjudant-maître. Il donne le commandement « PELOTON N° 1, IMMOBILE, LES AUTRES, EN PLACE RE — POS » puis entreprend sa revue en commençant par le peloton n° 1.

35. Au moment où le commandant de compagnie s'approche du peloton qui est au garde-à-vous, le commandant de peloton tourne à droite, prend position trois pas en avant du guide de peloton, salue le commandant de compagnie et rend compte de l'état des effectifs de son peloton (figure 7-3-6). Les autres commandants de peloton observent le commandant de compagnie et, dès que celui-ci arrive au rang arrière du peloton précédent, font demi-tour de façon à faire face à leur peloton, donnent l'ordre à leur peloton d'adopter la position du garde-à-vous, tournent à gauche et vont se placer trois pas en avant de leur guide, où ils saluent le commandant de compagnie à son arrivée et font rapport de l'état de l'effectif de leur peloton.

36. Si le commandant de compagnie ne désire pas passer lui-même la compagnie en revue, il peut donner l'ordre aux commandants de peloton de le faire. Les commandants de peloton passent alors leur peloton en revue, accompagnés des adjudants de peloton.

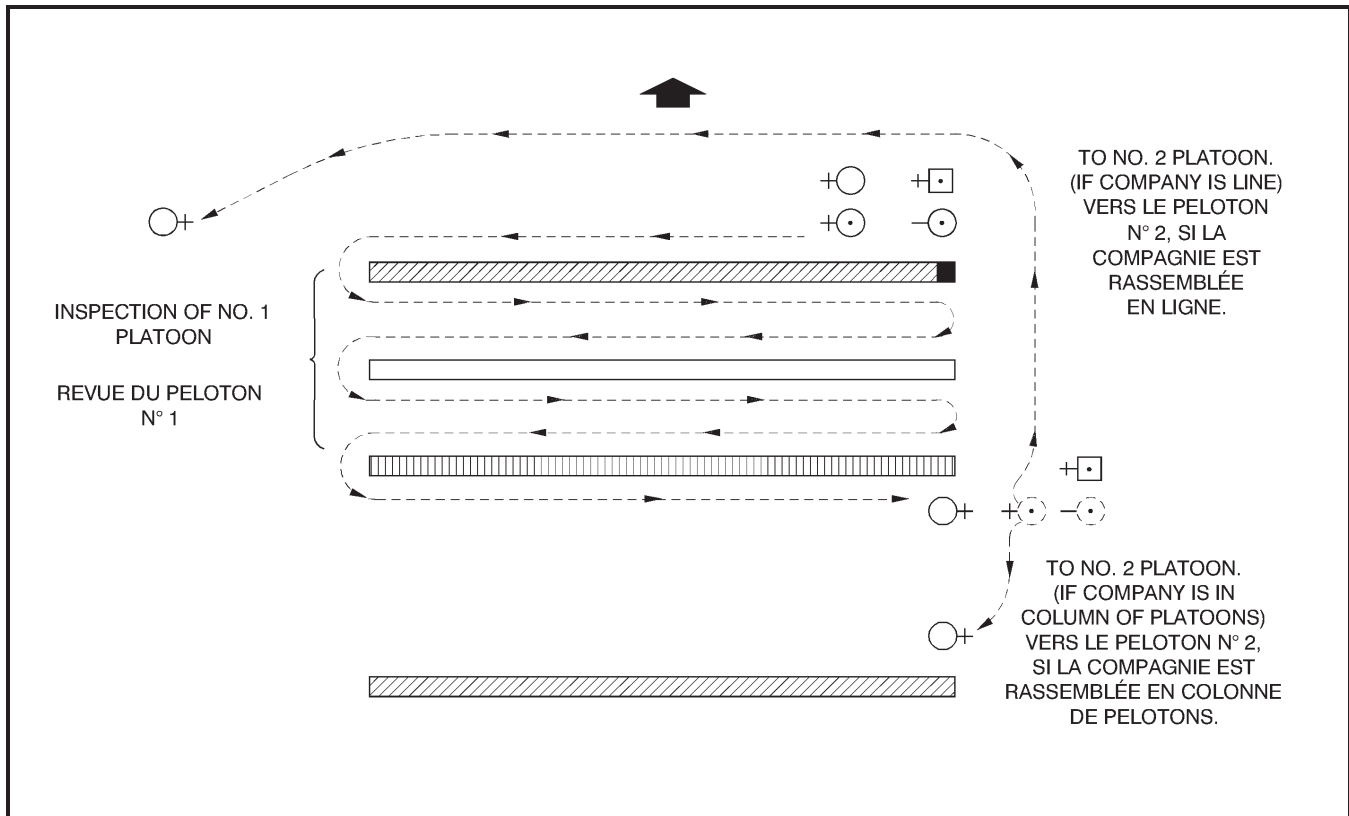


Figure 7-3-6 Company Commander's Inspection: Company in Line, Column or Close Column of Platoons
Figure 7-3-6 Revue du commandant de compagnie – Compagnie en ligne, en colonne ou en colonne serrée de pelotons

37. When the inspection of a platoon is completed, the platoon commander shall return to the platoon's centre front, order close order march and stand at ease, following which the platoon commander will turn about to face the front, stand at ease, and await further orders from the company commander.

37. Chacun des commandants de peloton, une fois la revue terminée, retourne se placer au centre et en face de son peloton, donne l'ordre de fermer les rangs et d'adopter la position en place repos. Il fait alors demi-tour pour se retrouver face vers l'avant, adopte la position en place repos et attend les ordres du commandant de compagnie.

38. When the inspection of the company is completed the company commander orders "A" COMPANY, ATTEN – TION, and then:

38. Après la revue de la compagnie, le commandant de compagnie donne le commandement « COMPAGNIE A, GARDE-À — VOUS », puis :

- a. exercises the company in drill or otherwise carries on with the purpose of the parade (Figure 7-3-7 and subsequent articles);
- b. turns the company over to the deputy commander;
- c. falls out the officers and turns the company over to the master warrant officer; or

- a. soit qu'il procède à l'exercice de compagnie ou qu'il poursuive les manœuvres prévues pour le rassemblement en cours (figure 7-3-7 et articles subséquents);
- b. soit qu'il remette le commandement de la compagnie au commandant adjoint;
- c. soit qu'il ordonne aux officiers de quitter leur poste et qu'il remette le commandement de la compagnie à l'adjudant-maître; ou

- d. falls out the deputy commander, the master warrant officer and the warrant officer (left guide) and orders platoon commanders to carry on with platoon duties.

FALLING OUT THE OFFICERS

39. Prior to giving the order for officers to fall out, the company commander positions himself so that officers may halt at the required distance in front of him, with sufficient space left for the platoon warrant to occupy the position vacated by the platoon commander of the first platoon when in column, or the centre platoon when in line.

40. The command OFFICERS, FALL – OUT is given by the company commander when the company is at attention.

41. The officers march by the most direct route and form up in a line, five paces in front of, centred on and facing, the company commander, at arm's length interval (without raising the arm), the deputy commander on the right. When all are present and in line, the deputy commander shall take a half pace forward. As his right foot completes the movement, all officers will observe a standard pause and salute. When ordered by the company commander to DIS – MISS, the deputy commander will step back one half pace. All officers will observe the standard pause, salute and march straight forward off the parade ground.

42. On the command OFFICERS, FALL – OUT, the platoon warrant officers march around the left flank of their platoons and occupy the positions vacated by the platoon commanders. If arms are being carried, the platoon warrant officers shall shoulder arms prior to moving around the left flank and, upon arriving at their new position, they shall order arms.

43. When the platoon warrant officers are in position and the officers have been dismissed, the company commander orders "A" COMPANY, STAND AT – EASE.

- d. soit qu'il ordonne au commandant adjoint, à l'adjudant-maître et à l'adjudant (guide de gauche) de quitter les rangs et qu'il ordonne aux commandants de peloton de prendre charge de leur peloton.

OFFICIERS QUITTANT LEUR POSTE

39. Avant de donner l'ordre aux officiers de quitter leur poste, le commandant de compagnie se place de façon à ce que les officiers puissent faire halte devant lui à la distance requise, tout en laissant assez d'espace pour que l'adj de peloton puisse prendre la place laissée libre par le commandant du peloton de tête, s'il s'agit d'une formation en colonne, ou par le commandant du peloton du centre, s'il s'agit d'une formation en ligne.

40. Le commandant de compagnie donne le commandement « OFFICIERS, ROMPEZ LES — RANGS » pendant que la compagnie se tient au garde-à-vous.

41. Les officiers se placent en ligne en prenant le chemin le plus court. Ils se placent face au commandant, à cinq pas de lui. Les officiers des deux extrémités doivent être à égale distance du commandant et le commandant adjoint se place à droite. L'intervalle entre les officiers doit correspondre à la longueur d'un bras. Quand tous les officiers sont en place, le commandant adjoint s'avance d'un demi-pas. Dès que celui-ci a exécuté son mouvement du pied droit, tous les officiers observent la pause réglementaire puis font le salut. Lorsque le commandant de compagnie donne le commandement « ROM — PEZ », le commandant adjoint recule d'un demi-pas. Tous les officiers observent alors la pause réglementaire, saluent et quittent le terrain de rassemblement.

42. Au commandement « OFFICIERS, ROMPEZ LES — RANGS », les adjudants de peloton contournent le flanc gauche de leur peloton et prennent place aux endroits précédemment occupés par les commandants de peloton. Si les troupes sont en armes, les adjudants de peloton mettent l'arme à l'épaule avant de contourner le flanc gauche, puis la mettent au pied en arrivant à leur nouvelle position.

43. Une fois que les adjudants de peloton sont en place et que les officiers ont rompu les rangs, le commandant de compagnie donne le commandement « COMPAGNIE A, EN PLACE RE — POS ».

44. After the company has been stood at ease, the company commander will call the master warrant officer forward. On arrival, the master warrant officer shall salute, receive instructions and salute again. The company commander then turns and marches off the parade ground. The master warrant officer shall call the company to attention as the company commander departs. The master warrant officer then carries on as instructed.

COMPANY IN (CLOSE) COLUMN OF PLATOONS FORMING COLUMN OF THREES (COLUMN OF ROUTE)

45. On the command "A" COMPANY, MOVE TO THE RIGHT IN COLUMN OF THREES, RIGHT – TURN:

- a. the company turns right; and
- b. the deputy commander moves to the position for column of threes.

46. After the deputy commander takes up the new position, the leading platoon commander orders NO. 1 PLATOON, BY THE LEFT, QUICK – MARCH (Figure 7-3-7).

47. The platoon commanders of the second and third platoons, in succession, order NO. 2 (3) PLATOON, LEFT WHEEL, BY THE LEFT, QUICK – MARCH. This command is given in time to obtain the correct distance in column of threes. When reaching a position in line with the leading platoon they order NO. 2 (3) PLATOON, RIGHT – WHEEL, and upon the platoon completing the wheel, order BY THE LEFT.

44. Lorsque les membres de la compagnie sont en position en place repos, le commandant de compagnie ordonne à l'adjudant-maître de s'avancer. L'adjudant-maître se présente, salue, reçoit ses instructions et salue de nouveau. Le commandant de compagnie se retourne ensuite et quitte le terrain de rassemblement. L'adjudant-maître ordonne à la compagnie de se mettre au garde-à-vous au départ du commandant. L'adjum exerce ensuite le commandement en suivant les instructions reçues.

COMPAGNIE EN COLONNE (OU EN COLONNE SERRÉE) DE PELOTONS FORMANT COLONNE PAR TROIS (OU COLONNE DE ROUTE)

45. Au commandement « COMPAGNIE A, VERS LA DROITE, EN COLONNE PAR TROIS, À DROITE, TOUR — NEZ » :

- a. la compagnie tourne à droite; et
- b. le commandant adjoint se rend à l'endroit qu'il doit occuper pour cette formation.

46. Dès que le commandant adjoint arrive à la nouvelle position, le commandant du peloton de tête commande « PELOTON N° 1, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ » (figure 7-3-7).

47. Les commandants des deuxième et troisième pelotons donnent successivement le commandement « PELOTON N° 2 (3), VERS LA GAUCHE-GAUCHE, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ ». Ces commandements sont échelonnés de façon à créer les intervalles appropriés entre les pelotons. Dès que leur unité se trouve dans la ligne du peloton de tête, les commandants de peloton donnent le commandement « PELOTON N° 2 (3), VERS LA DROITE — DROITE ». Une fois que leur peloton a exécuté la conversion, ils commandent « PAR LA GAUCHE ».

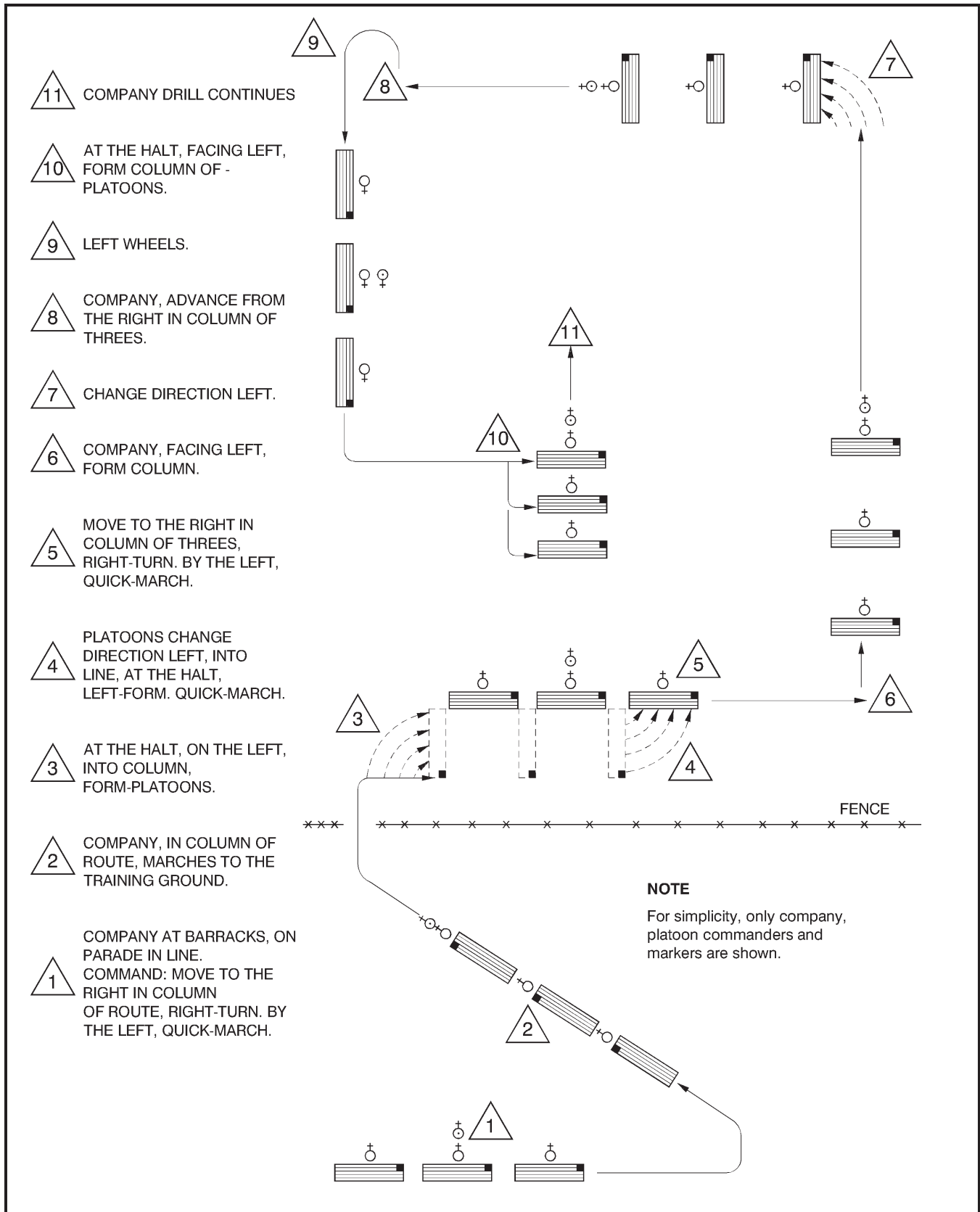


Figure 7-3-7 Company Drill

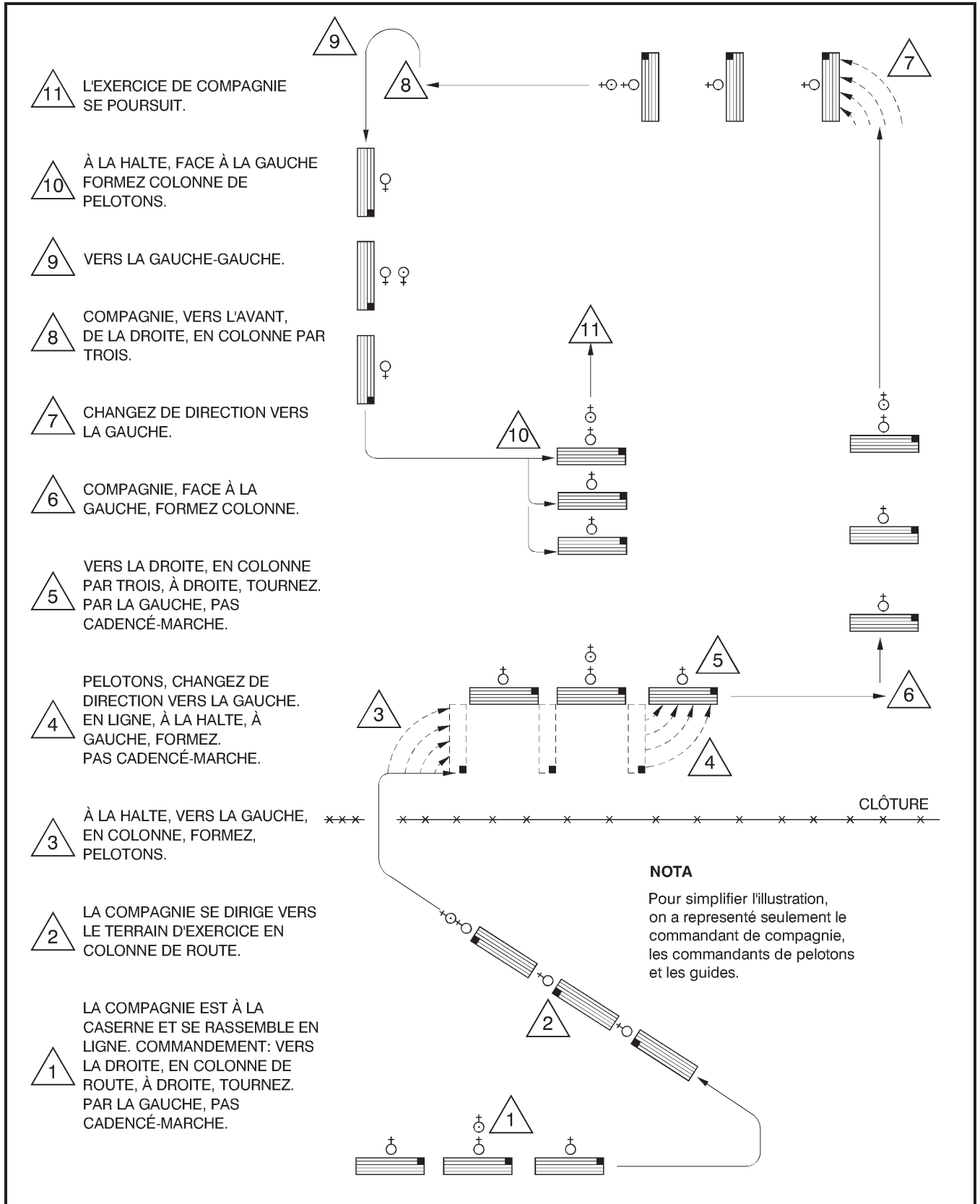


Figure 7-3-7 Exercice de compagnie

48. For a company on the march in column of platoons, the command shall be **IN SUCCESSION BY PLATOONS, MOVE TO THE RIGHT IN COLUMN OF THREES**, after which:

- a. the leading platoon commander orders **NO. 1 PLATOON, RIGHT – TURN**;
- b. the commanders of the second and third platoons order their platoons to turn right when their platoons arrive at the position formerly occupied by the leading platoon when turning; and
- c. the company deputy commander moves directly to intercept the leading platoon and move to his new position.

49. A company may move to the left in column of threes in a similar manner by exchanging the right and left directions noted above. A company may also be ordered to advance or retire in column of threes from the right or left, platoons wheeling as directed after turning.

50. Similarly, a company may be ordered to move to the right or left **IN COLUMN OF ROUTE**. When at the halt, the leading platoon commander waits for all officers and warrant officers to take up their new positions before ordering **NO. 1 (2) PLATOON, BY THE LEFT (RIGHT), QUICK – MARCH**. It is unusual to order a company on the march in column of platoons to move to column of route; if the order is given, officers and warrant officers will double to their new positions.

COMPANY IN COLUMN OF THREES (COLUMN OF ROUTE) FORMING (CLOSE) COLUMN OF PLATOONS AT THE HALT FACING A FLANK

51. On the command **“A” COMPANY AT THE HALT, FACING LEFT, FORM (CLOSE) COLUMN OF PLATOONS**:

48. Si la compagnie est en marche en colonne de pelotons, le commandement donné est : **« EN SUCCESSION DE PELOTONS, VERS LA DROITE EN COLONNE PAR TROIS »**, après quoi :

- a. le commandant du peloton de tête donne le commandement **« PELOTON N° 1, À DROITE, TOUR — NEZ »**;
- b. à mesure que les deuxième et troisième pelotons atteignent l’endroit occupé précédemment par le peloton de tête, les commandants de peloton leur donnent l’ordre de tourner à droite; et
- c. le commandant adjoint de la compagnie se rend directement à sa nouvelle position en interceptant le peloton de tête.

49. Une compagnie peut former une colonne par trois de la même manière, en tournant vers la gauche : il suffit d’inverser gauche et droite dans les paragraphes ci-dessus. La compagnie peut aussi recevoir l’ordre de se déplacer vers l’avant ou vers l’arrière en colonne par trois depuis la droite ou la gauche : les pelotons font alors une conversion dans la direction indiquée après avoir effectué leur virage.

50. De même, une compagnie peut se déplacer vers la droite ou vers la gauche pour adopter la formation en colonne de route. La compagnie étant à la halte, le commandant du peloton de tête attend que tous les officiers et adjudants se soient rendus à leur nouveau poste, puis il donne le commandement **« PELOTON N° 1 (2), PAR LA GAUCHE (DROITE), PAS CADENCÉ — MARCHÉ »**. Ce n’est que dans des circonstances exceptionnelles qu’une compagnie en marche en colonne de peloton forme une colonne de route; si cet ordre est donné, les officiers et les adjudants se rendent à leur nouveau poste au pas gymnastique.

COMPAGNIE EN COLONNE PAR TROIS (OU COLONNE DE ROUTE) FORMANT COLONNE (OU COLONNE SERRÉE) DE PELOTONS À LA HALTE PAR UN FLANC

51. Au commandement **« COMPAGNIE A, À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE (SERRÉE) DE PELOTONS »** :

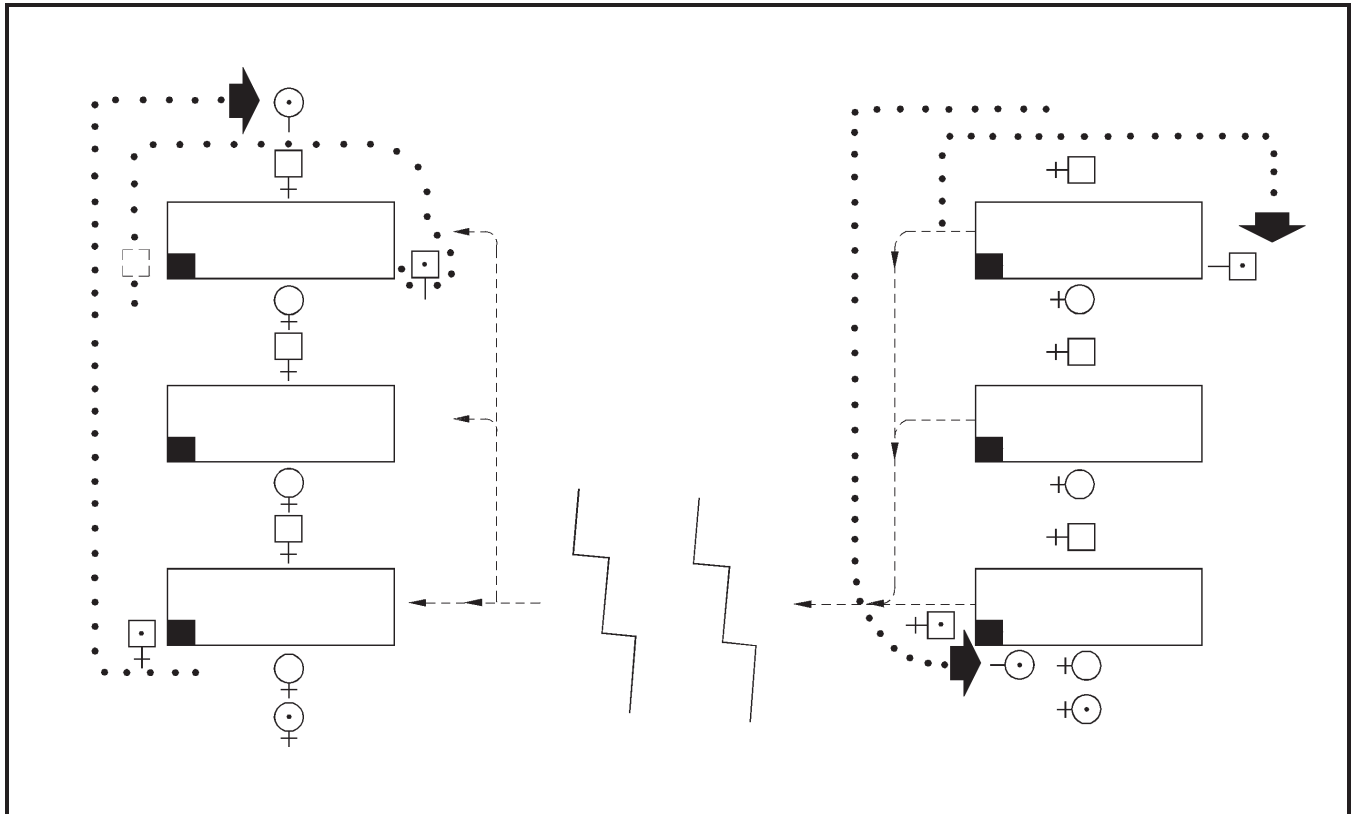


Figure 7-3-8 Company Drill: Column of Platoons to Column of Threes and Vice Versa

Figure 7-3-8 Exercice de compagnie – Comment passer de la formation en colonne de pelotons à la formation en colonne par trois et vice versa

- a. The leading platoon commander orders NO. 1 PLATOON – HALT. Upon completion of the halt, the platoon commander will, if necessary, march to his position in line, and face the platoon.
- b. The master warrant officer, after halting on the command of the platoon commander, turns right and paces the distance required between No. 1 and No. 2 Platoon and halts.

52. The second platoon commander orders NO. 2 PLATOON, RIGHT – WHEEL, ensuring there is sufficient clearance from the left flank of No. 1 Platoon. The third platoon commander wheels his platoon right on the same ground on which the second platoon wheeled (Figure 7-3-8).

53. When the marker of the second platoon is opposite the master warrant officer, the platoon commander orders NO. 2 PLATOON, LEFT – WHEEL. The platoon is halted one pace short of where the master warrant officer is standing and the platoon commander moves to his position in line if necessary and faces the platoon.

- a. Le commandant du peloton de tête donne le commandement « PELOTON N^o 1 — HALTE ». Une fois le peloton arrêté, le commandant de peloton rejoint sa position en ligne, face au peloton, au besoin.
- b. L'adjudant-maître, après s'être arrêté au commandement du commandant de peloton, tourne à droite, mesure au pas la distance nécessaire entre les pelotons n^o 1 et n^o 2, puis s'arrête.

52. Le commandant du deuxième peloton commande « PELOTON N^o 2, VERS LA DROITE — DROITE », en s'assurant qu'il y a suffisamment d'espace entre son peloton et le flanc gauche du peloton n^o 1. Le commandant du troisième peloton fait faire à son peloton une conversion vers la droite, au même endroit que le deuxième peloton (figure 7-3-8).

53. Lorsque le guide du deuxième peloton se trouve vis-à-vis de l'adjudant-maître, le commandant de peloton donne le commandement « PELOTON N^o 2, VERS LA GAUCHE — GAUCHE ». Le peloton s'arrête à un pas de l'adjudant-maître et le commandant de peloton se rend à sa position en ligne, au besoin, face au peloton.

54. After the second platoon halts, the master warrant officer paces to distance required between No. 2 and 3 Platoons and halts. When the marker of No. 3 Platoon is opposite the master warrant officer, the platoon commander orders a LEFT – WHEEL and halts the platoon one pace short of where the master warrant officer is standing. The platoon commander moves to his position in line if necessary and faces the platoon, while the master warrant officer moves to his position for close column of platoons.

55. Once the master warrant officer halts in his position for close column of platoons, the platoon commanders in succession from the front shall order NO. 1 (2) (3) PLATOON ADVANCE, LEFT – TURN. Upon the rear platoon commander's executive word of command, the three platoon commanders will turn about together.

56. The following personnel will move to their appropriate new locations:

- a. The company commander, upon giving his order to form column of platoons will continue to march forward, halt in time with the leading platoon commander and then move to his new position in the front and centre of the leading platoon, facing the company.
- b. The deputy commander will halt in conjunction with the leading (in column of threes) or rear (column of route) platoon, march to his right to his new position in column of platoons.
- c. The warrant officer, after halting and turning left with the rear platoon, will march and, by a series of wheels, proceed around the rear of No. 3 Platoon to his new position in column of platoons.
- d. The platoon warrant officers will turn left upon their respective platoon commander's command NO. ___ PLATOON ADVANCE, LEFT – TURN.

54. Une fois que le deuxième peloton s'est arrêté, l'adjudant-maître calcule le nombre de pas nécessaires entre les pelotons n° 2 et n° 3, puis s'arrête. Lorsque le guide du peloton n° 3 se trouve vis-à-vis de l'adjudant-maître, le commandant de peloton donne le commandement « VERS LA GAUCHE — GAUCHE » puis fait arrêter son peloton à un pas de l'adjudant-maître. Le commandant de peloton se rend à sa position en ligne, au besoin, et fait face au peloton, tandis que l'adjudant-maître va occuper la position prévue pour lui dans la formation en colonne serrée de pelotons.

55. Une fois l'adjudant-maître arrivé à sa position en colonne serrée de pelotons, les commandants de pelotons en commençant par l'avant, donnent successivement le commandement « PELOTON N° 1 (2), (3), VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ ». Dès que le commandant du peloton arrière a donné son commandement, les trois commandants de peloton font demi-tour ensemble.

56. Le personnel suivant change de position comme suit :

- a. Le commandant de compagnie, après avoir donné l'ordre de se former en colonne de pelotons, continue d'avancer, puis s'arrête en même temps que le commandant du peloton de tête et se rend à sa nouvelle position devant le peloton de tête et au centre de celui-ci en faisant face à la compagnie.
- b. Le commandant adjoint s'arrête en même temps que le peloton de tête (dans la formation en colonne par trois) ou de queue (dans la formation en colonne de route) puis, en se dirigeant vers sa droite, il se rend à sa nouvelle position au sein de la formation en colonne de pelotons.
- c. Après avoir fait halte et tourné à gauche avec le peloton de queue, l'adjudant effectue une série de conversions derrière le peloton n° 3 pour aller rejoindre son nouveau poste dans la colonne de pelotons.
- d. Les adjudants de peloton tournent à gauche lorsque leur commandant de peloton donne l'ordre « PELOTON N° ___, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ ».

57. The left and right directions noted above are exchanged if the company is ordered to halt and form column of platoons facing the right.

COMPANY IN CLOSE COLUMN OF PLATOONS FORMING COLUMN OF PLATOONS

58. **At The Halt.** On the command AT THE HALT, ON NO. ___ PLATOON, FORM COLUMN:

- a. **To Form Column on the Rear Platoon.** The rear platoon stands fast. The platoons in front are marched by the platoon commanders and halted at the column distance, the master warrant officer having paced the required distance.
- b. **To Form Column on the Leading Platoon.** The leading platoon stands fast. The remainder about turn, march the column distance, halt, and about turn, the master warrant officer having paced the required distance.
- c. **To Form Column on the Centre Platoon.** The leading platoon is marched by the platoon commander and halted at column distance. The centre platoon stands fast and the rear platoon about turns, marches to column distance, halts, and about turns, the master warrant officer having paced the required distance.

59. **Upon Stepping Off.** On the command "A" COMPANY ADVANCE IN COLUMN:

- a. the leading platoon commander orders NO. 1 PLATOON ADVANCE, BY THE RIGHT, QUICK – MARCH; and
- b. the platoon commanders in the rear step off their platoons in succession at column distance, in step with the leading platoon.

60. **On the March.** The company can move from close column to column of platoons based on either the rear or leading platoon:

57. Si la compagnie doit former une colonne de pelotons à la halte, par la droite, on doit lire les paragraphes ci-dessus en inversant la gauche et la droite.

COMPAGNIE EN COLONNE SERRÉE DE PELOTONS FORMANT COLONNE DE PELOTONS

58. **À la halte.** Au commandement « À LA HALTE, SUR LE PELOTON N° ___, FORMEZ — COLONNE » :

- a. **Sur le peloton de queue.** Le peloton de queue reste immobile. Les autres pelotons se déplacent sur l'ordre de leur commandant et s'arrêtent à la distance appropriée pour former la colonne, cette distance ayant été mesurée par l'adjudant-maître.
- b. **Sur le peloton de tête.** Le peloton de tête reste immobile. Les autres pelotons font demi-tour, parcourent la distance voulue, s'arrêtent et font demi-tour, l'adjudant-maître ayant, au préalable, mesuré la distance à parcourir.
- c. **Sur le peloton du centre.** Le peloton de tête se met en marche au commandement de son commandant et s'arrête à la distance appropriée. Le peloton du centre reste immobile et le peloton arrière fait demi-tour, parcourt la distance requise, s'arrête et fait demi-tour, l'adjudant-maître ayant, au préalable, mesuré la distance à parcourir.

59. **Au départ.** Au commandement « COMPAGNIE A, AVANCEZ EN — COLONNE » :

- a. le commandant du peloton de tête donne le commandement « PELOTON N° 1, AVANCEZ PAR LA DROITE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ »; et
- b. les autres commandants de peloton font avancer leur peloton en succession, à la distance appropriée, au même pas que le peloton de tête.

60. **En marchant.** La compagnie peut passer de la formation en colonne serrée à la formation en colonne de pelotons, soit sur le peloton de queue, soit sur le peloton de tête :

- a. **On the Rear Platoon.** On the command "A" COMPANY, ON NO. 3 PLATOON, FORM COLUMN, REMAINDER, DOUBLE – MARCH, the company will form column on the rear platoon. The platoon commanders of the centre and leading platoon will order CHANGE TO QUICK TIME, QUICK – MARCH, when their platoons are at column distance.
- b. **On the Leading Platoon.** On the command "A" COMPANY, ON NO. 1 PLATOON, FORM COLUMN, REMAINDER, MARK – TIME, the company will form column on the leading platoon. The platoon commanders of the centre and rear platoons will order FORWARD, when their platoons are at column distance.

COMPANY IN COLUMN OF PLATOONS FORMING CLOSE COLUMN OF PLATOONS

61. **At the Halt.** On the command ON NO. ___ PLATOON, FORM CLOSE COLUMN, REMAINDER, QUICK – MARCH, the platoons required to close on the directing platoon are halted by their platoon commanders, when at close column distance. The master warrant officer paces the required distance.

62. On the March

- a. On the command ON NO. ___ PLATOON FORM CLOSE COLUMN, REMAINDER DOUBLE – MARCH, the platoons required to close on the designated platoon are given the order, CHANGE TO QUICK TIME, QUICK – MARCH, by their respective platoon commanders, when at close column distance.
- b. On the command AT THE HALT, FORM CLOSE – COLUMN, the leading platoon commander halts his platoon and the remaining platoon commanders halt their platoons when at close column distance.

- a. **Sur le peloton de queue.** Au commandement « COMPAGNIE A, FORMEZ COLONNE SUR LE PELOTON N° 3, LES AUTRES, AU PAS DE GYMNASTIQUE — MARCHÉ », la compagnie forme colonne sur le peloton de queue. Lorsque le peloton du centre et celui de tête ont parcouru la distance appropriée, leurs commandants donnent le commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ ».
- b. **Sur le peloton de tête.** Au commandement « COMPAGNIE A, FORMEZ COLONNE SUR LE PELOTON N° 1, LES AUTRES, MARQUEZ LE — PAS », la compagnie forme colonne sur le peloton de tête. Lorsque le peloton du centre et celui de queue ont parcouru la distance appropriée, leurs commandants donnent le commandement « VERS L'A — VANT ».

COMPAGNIE EN COLONNE DE PELOTONS FORMANT COLONNE SERRÉE DE PELOTONS

61. **À la halte.** Au commandement « SUR LE PELOTON N° ___ FORMEZ COLONNE SERRÉE, LES AUTRES, PAS CADENCÉ — MARCHÉ », les pelotons se rapprochent du peloton de direction et s'arrêtent sur l'ordre de leur commandant, une fois à la distance voulue. L'adjudant-maître mesure cette distance au pas.

62. En marchant

- a. Au commandement « SUR LE PELOTON N° ___, FORMEZ COLONNE SERRÉE, LES AUTRES, PAS DE GYMNASTIQUE — MARCHÉ », les pelotons se rapprochent du peloton désigné et, une fois arrivés à la distance voulue, reçoivent de leur commandant le commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ ».
- b. Au commandement « À LA HALTE, FORMEZ COLONNE SER — RÉE », le commandant du peloton de tête fait arrêter son peloton, puis les autres commandants de peloton font de même dès que leur peloton s'est suffisamment déplacé.

COMPANY IN (CLOSE) COLUMN OF PLATOONS AT THE HALT MOVING TO A FLANK IN THREES

63. On the commands “A” COMPANY WILL MOVE TO THE RIGHT IN (CLOSE) COLUMN OF PLATOONS IN THREES, RIGHT – TURN; and “A” COMPANY, QUICK – MARCH, the company turns right and steps off in quick time. The company commander then designates the direction flank.

COMPANY IN COLUMN OF PLATOONS FORMING LINE FACING A FLANK

64. At the Halt

- a. On the command PLATOONS CHANGE DIRECTION LEFT, INTO LINE, LEFT – FORM; and QUICK – MARCH, the platoons act as in squad drill. The company marks time until the command FOR – WARD or HALT is given.
- b. On the command PLATOONS, AT THE HALT, CHANGE DIRECTION LEFT, INTO LINE, LEFT – FORM; and QUICK – MARCH, the platoons act as in squad drill, halting when the movement has been completed.

65. On the March

- a. On the command PLATOONS, AT THE HALT, CHANGE DIRECTION LEFT, INTO LINE, LEFT – FORM, the platoons act as in squad drill, halting when the movement has been completed.
- b. On the command PLATOONS CHANGE DIRECTION LEFT, INTO LINE, LEFT – FORM, the platoons act as in squad drill. The company marks time until the command FOR – WARD or HALT is given.

COMPAGNIE EN COLONNE (OU EN COLONNE SERRÉE) DE PELOTONS À LA HALTE SE DÉPLAÇANT VERS UN FLANC SUR TROIS RANGS

63. Aux commandements « COMPAGNIE A, VERS LA DROITE, EN COLONNE (SERRÉE) DE PELOTONS, SUR TROIS RANGS, À DROITE, TOUR — NEZ »; et « COMPAGNIE A, PAS CADENCÉ — MARCHÉ », la compagnie tourne à droite et se met en marche au pas cadencé. Le commandant de compagnie désigne alors le flanc de direction.

COMPAGNIE EN COLONNE DE PELOTONS FORMANT LIGNE VERS UN FLANC

64. À la halte

- a. Au commandement « PELOTONS, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, EN LIGNE, À GAUCHE, FOR — MEZ »; et « PAS CADENCÉ — MARCHÉ », les pelotons manœuvrent de la façon prescrite pour l’exercice d’escouade. La compagnie marque le pas jusqu’à ce que soit donné le commandement « VERS L’A — VANT » ou « HALTE ».
- b. Au commandement « PELOTONS, À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, EN LIGNE, À GAUCHE, FOR — MEZ »; et « PAS CADENCÉ — MARCHÉ », les pelotons manœuvrent de la façon prescrite pour l’exercice d’escouade et s’arrêtent une fois la manœuvre exécutée.

65. En marchant

- a. Au commandement « PELOTONS, À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, EN LIGNE, À GAUCHE, FOR — MEZ », les pelotons manœuvrent de la façon prescrite pour l’exercice d’escouade et s’arrêtent une fois la manœuvre exécutée.
- b. Au commandement « PELOTONS, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, EN LIGNE, À GAUCHE, FOR — MEZ », les pelotons manœuvrent de la façon prescrite pour l’exercice d’escouade. La compagnie marque le pas jusqu’à ce que soit donné le commandement « VERS L’A — VANT » ou « HALTE ».

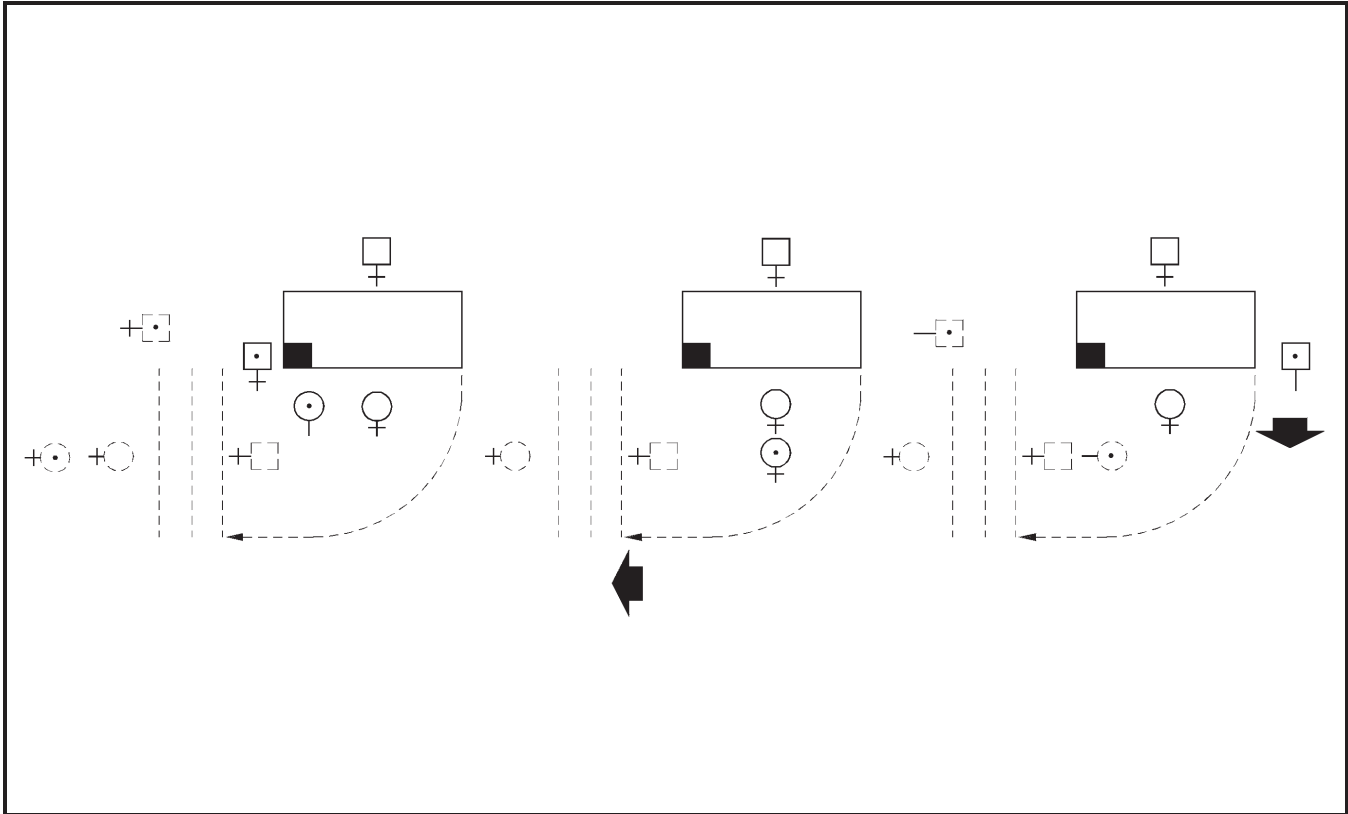


Figure 7-3-9 Company in Line Forming Column of Platoons Facing a Flank
 Figure 7-3-9 Compagnie en ligne formant colonne de pelotons, vers un flanc

COMPANY IN LINE FORMING COLUMN OF PLATOONS FACING A FLANK

COMPAGNIE EN LIGNE FORMANT COLONNE DE PELOTONS VERS UN FLANC

66. At the Halt

66. À la halte

- a. On the command PLATOONS, AT THE HALT, CHANGE DIRECTION RIGHT, INTO COLUMN, RIGHT FORM; QUICK – MARCH, the platoons act as in squad drill, halting when the movement has been completed (Figure 7-3-9).
- b. On the command PLATOONS, CHANGE DIRECTION RIGHT, INTO COLUMN, RIGHT FORM; QUICK – MARCH, the platoons act as in squad drill. The company marks time until the command FOR – WARD or HALT is given.

- a. Au commandement « PELOTONS, À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, EN COLONNE, À DROITE, FORMEZ; PAS CADENCÉ — MARCHÉ », les pelotons manœuvrent de la façon prescrite pour l'exercice d'escouade et ils font halte une fois les mouvements exécutés (figure 7-3-9).
- b. Au commandement « PELOTONS, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, EN COLONNE, À DROITE, FORMEZ; PAS CADENCÉ — MARCHÉ », les pelotons manœuvrent de la façon prescrite pour l'exercice d'escouade. La compagnie marque le pas jusqu'à ce que soit donné le commandement « VERS L'A — VANT » ou « HALTE ».

67. On the March

- a. On the command PLATOONS, AT THE HALT, CHANGE DIRECTION RIGHT, INTO COLUMN, RIGHT – FORM, the platoons act as in squad drill, halting when the movement has been completed.
- b. On the command PLATOONS, CHANGE DIRECTION RIGHT, INTO COLUMN, RIGHT – FORM, the platoons act as in squad drill. The company marks time until the command FOR – WARD or HALT is given.

COMPANY IN COLUMN OF THREES ON THE MARCH FORMING COLUMN OF PLATOONS FACING A FLANK

68. On the command “A” COMPANY, FACING LEFT, ADVANCE IN COLUMN:

- a. the leading platoon commander orders NO. 1 PLATOON, LEFT – TURN; and
- b. the commanders of the second and third platoons order their platoons to turn left when their platoons arrive at the position formerly occupied by the leading platoon (Figure 7-3-10).

69. After each platoon turns, the platoon commander designates the directing flank.

70. In conjunction with No. 1 and No. 3 Platoon Commander’s orders, the deputy commander and warrant officer move to their respective positions in column.

67. En marchant

- a. Au commandement « PELOTONS, À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, EN COLONNE, À DROITE, FOR — MEZ », les pelotons manœuvrent de la façon prescrite pour l’exercice d’escouade et s’arrêtent une fois le mouvement exécuté.
- b. Au commandement « PELOTONS, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, EN COLONNE, À DROITE, FOR — MEZ », les pelotons manœuvrent de la façon prescrite pour l’exercice d’escouade. La compagnie marque le pas jusqu’à ce que soit donné le commandement « VERS L’A — VANT » ou « HALTE ».

COMPAGNIE EN COLONNE PAR TROIS EN MARCHÉ FORMANT COLONNE DE PELOTONS VERS UN FLANC

68. Au commandement « COMPAGNIE A, FACE À GAUCHE, AVANCEZ EN COLONNE » :

- a. le commandant du peloton de tête donne le commandement « PELOTON N° 1, À GAUCHE, TOUR — NEZ »; et
- b. lorsque les pelotons n° 2 et n° 3 atteignent la position occupée précédemment par le peloton de tête, leurs commandants leur commandent de tourner à gauche (figure 7-3-10).

69. Dès que chaque peloton a tourné, son commandant désigne son flanc de direction.

70. Le commandant adjoint et l’adjudant prennent leur position dans la formation de colonne en coordonnant leurs mouvements avec les commandements des commandants des pelotons n° 1 et n° 3.

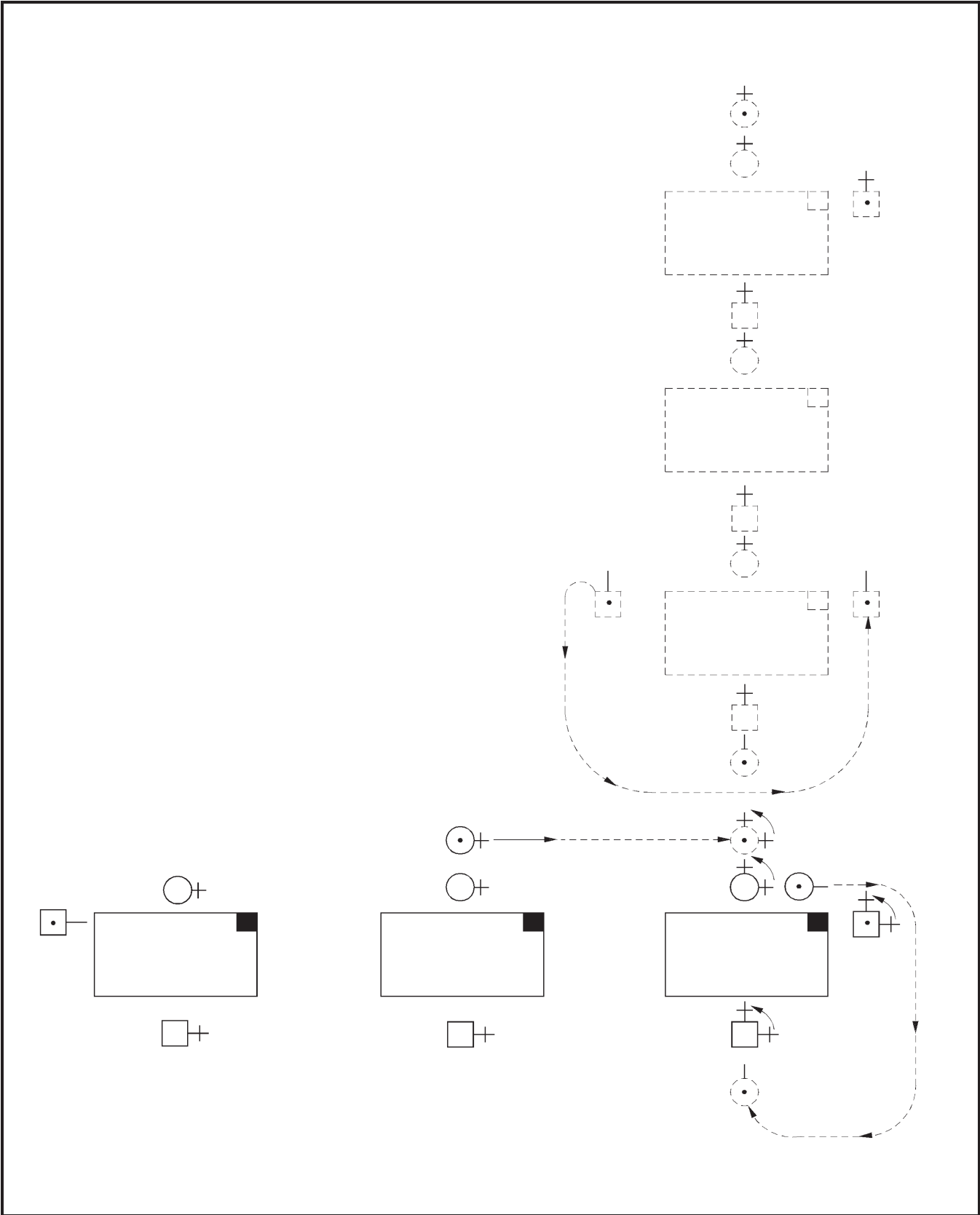


Figure 7-3-10 Company in Column of Threes Forming Column of Platoons Facing a Flank
Figure 7-3-10 Compagnie en colonne par trois formant colonne de pelotons vers un flanc

COMPANY IN COLUMN OF PLATOONS FORMING LINE FACING THE SAME DIRECTION

71. At the Halt

- a. On the command AT THE HALT, ON THE LEFT, FORM LINE, REMAINDER LEFT INCLINE; QUICK – MARCH:
- (1) the leading platoon stands fast; and
 - (2) the remainder left incline and then, on the second command, commence marching.
- b. Platoon commanders order RIGHT INCLINE as their platoons reach a position opposite their place in line and halt their platoons when they come into position in line.

72. On the March

- a. On the command AT THE HALT, ON THE LEFT, FORM LINE; REMAINDER LEFT INCLINE:
- (1) the leading platoon commander orders HALT; and
 - (2) the remaining platoon commanders order RIGHT INCLINE as their platoons reach a position opposite their place in line and halt their platoons when they come into position in line.
- b. If the command AT THE HALT is not given, the leading platoon continues marching in quick time and remainder advance at the double. In this case the order after LEFT INCLINE would be RIGHT INCLINE, CHANGE TO DOUBLE TIME, DOUBLE – MARCH. When the second and third platoons reach their positions, the platoon commanders order CHANGE TO QUICK TIME, QUICK – MARCH.

COMPAGNIE EN COLONNE DE PELOTONS FORMANT LIGNE DANS LA MÊME DIRECTION

71. À la halte

- a. Au commandement « À LA HALTE, SUR LA GAUCHE, FORMEZ LIGNE, LES AUTRES, À GAUCHE, OBLI — QUEZ; PAS CADENCÉ — MARCHÉ » :
- (1) le peloton de tête reste immobile; et
 - (2) les autres obliquent à gauche et, au second commandement, commencent à marcher.
- b. Les commandants de peloton donnent le commandement « À DROITE, OBLI — QUEZ » lorsque leur peloton arrive vis-à-vis de l'endroit où il doit se placer en ligne. Une fois leur peloton en place, ils lui donnent l'ordre de faire halte.

72. En marchant

- a. Au commandement « À LA HALTE, SUR LA GAUCHE, FORMEZ LIGNE; LES AUTRES, VERS LA GAUCHE, OBLI — QUEZ » :
- (1) le commandant du peloton de tête donne le commandement « HALTE »; et
 - (2) les autres commandants de peloton donnent le commandement « À DROITE, OBLI — QUEZ » lorsque leur peloton arrive à l'endroit où il doit se placer en ligne. Une fois leur peloton en place, ils lui donnent l'ordre de faire halte.
- b. Si le commandement « À LA HALTE » n'est pas donné, le peloton de tête continue à avancer au pas cadencé tandis que les autres avancent au pas de gymnastique. Dans ce cas, le commandement « VERS LA GAUCHE, OBLI — QUEZ » est suivi du commandement « VERS LA DROITE, OBLIQUEZ, CHANGEZ DE CADENCE, PAS DE GYMNASTIQUE — MARCHÉ ». Lorsque les deuxième et troisième pelotons atteignent leur position, les commandants donnent le commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ ».

COMPANY IN LINE FORMING (CLOSE) COLUMN OF PLATOONS FACING THE SAME DIRECTION

73. **At the Halt.** On the command AT THE HALT, ON NO. 1 PLATOON, FORM (CLOSE) COLUMN, REMAINDER, RIGHT TURN; QUICK – MARCH:

- a. the designated platoon stands fast: and
- b. the remainder of the company turns right, steps off in quick time and forms (close) column of platoons to the rear of the designated platoon in the same manner as forming column of platoons from column of threes (see paragraphs 51 to 57).

74. **On the March.** On the command ADVANCE IN COLUMN, REMAINDER RIGHT – TURN, the right platoon continues to march to its front, the remainder of the company turns right (the company commander moving directly to his new position) and the commanders of the other platoons order LEFT – TURN as their platoons reach their positions in column.

COMPANY IN COLUMN OF PLATOONS MOVING TO A FLANK, FORMING COLUMN OF THREES BY WHEELING

75. On the command ADVANCE IN COLUMN OF THREES, PLATOONS, LEFT – WHEEL, each platoon wheels to the left immediately.

COMPANY IN COLUMN OF THREES FORMING COLUMN OF PLATOONS MOVING TO A FLANK BY WHEELING

76. On the command MOVE TO THE RIGHT IN COLUMN OF PLATOONS, IN THREES, PLATOONS, RIGHT – WHEEL, the platoons wheel immediately.

COMPAGNIE EN LIGNE FORMANT COLONNE (OU COLONNE SERRÉE) DE PELOTONS DANS LA MÊME DIRECTION

73. **À la halte.** Au commandement « À LA HALTE, SUR LE PELOTON N° 1, FORMEZ COLONNE (SERRÉE), LES AUTRES À DROITE, TOURNEZ; PAS CADENCÉ — MARCHÉ » :

- a. le peloton désigné reste immobile; et
- b. les autres pelotons tournent à droite, se mettent en marche au pas cadencé et forment colonne (ou colonne serrée) de pelotons à l'arrière du peloton désigné, comme lorsqu'il s'agit de passer de la formation en colonne par trois à la formation en colonne de pelotons (voir paragraphes 51 à 57).

74. **En marchant.** Au commandement « AVANCEZ EN COLONNE, LES AUTRES, À DROITE, TOUR — NEZ », le peloton de droite continue à marcher vers l'avant, les autres pelotons tournent à droite (pendant que le commandant de compagnie se rend directement à sa nouvelle position) et les commandants des autres pelotons donnent le commandement « À GAUCHE, TOUR — NEZ » dès que leur peloton atteint sa position dans la colonne.

COMPAGNIE EN COLONNE DE PELOTONS SE DÉPLAÇANT VERS UN FLANC FORMANT COLONNE PAR TROIS PAR CONVERSION

75. Au commandement « AVANCEZ EN COLONNE PAR TROIS, PELOTONS, VERS LA GAUCHE — GAUCHE », les pelotons font immédiatement une conversion vers la gauche.

COMPAGNIE EN COLONNE PAR TROIS FORMANT COLONNE DE PELOTONS SE DÉPLAÇANT VERS UN FLANC PAR CONVERSION

76. Au commandement « VERS LA DROITE, EN COLONNE DE PELOTONS, SUR TROIS RANGS, PELOTONS, VERS LA DROITE — DROITE », les pelotons font immédiatement une conversion.

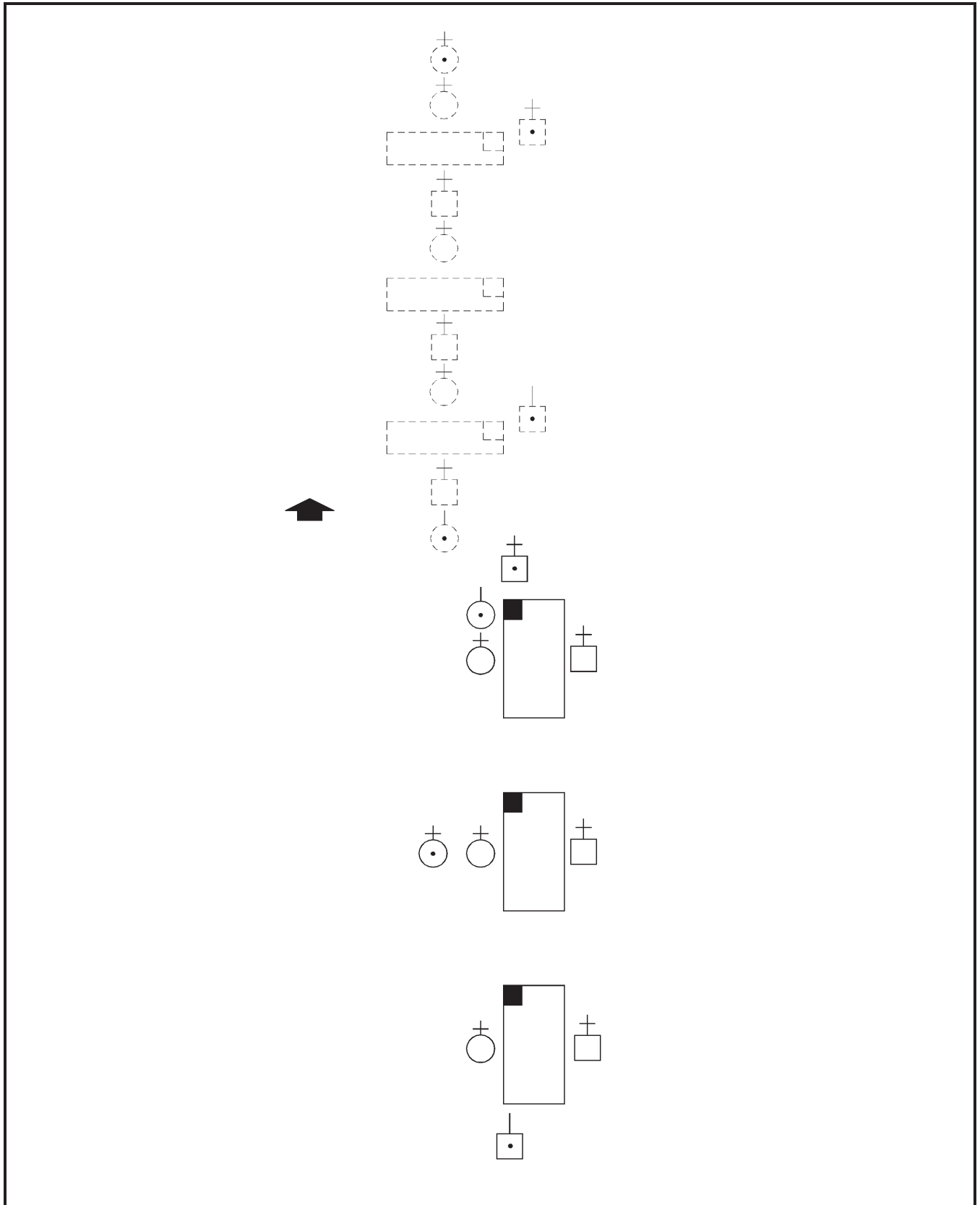


Figure 7-3-11 Company in Column of Threes Forming Column of Platoons Facing the Same Direction
Figure 7-3-11 Compagnie en colonne par trois formant colonne de pelotons dans la même direction

COMPANY IN COLUMN OF THREES FORMING COLUMN OF PLATOONS FACING THE SAME DIRECTION

77. At the Halt

- a. On the command AT THE HALT, ON THE LEFT, INTO COLUMN, FORM PLATOONS; QUICK – MARCH, the platoons act as ordered.
- b. The same procedure is used to form close column of platoons with the following exceptions:
 - (1) the company commander shall order ON THE LEFT, INTO CLOSE COLUMN, FORM PLATOONS; QUICK – MARCH;
 - (2) the leading platoon shall act to form platoon normally;
 - (3) as the centre and rear platoons complete the form, the platoon commanders shall order, NO. ___ PLATOON, FOR – WARD, and as each platoon arrives at close column distance they shall order, NO. ___ PLATOON, MARK – TIME; and
 - (4) the company commander then shall order “A” COMPANY, FOR – WARD or HALT.

78. On the March

- a. On the command ON THE LEFT, INTO COLUMN, FORM – PLATOONS, the platoons act as ordered (Figure 7-3-11).
- b. The same procedure is used to form close column of platoons with the following exceptions:
 - (1) the company commander shall order ON THE LEFT, INTO CLOSE COLUMN, FORM – PLATOONS;

COMPAGNIE EN COLONNE PAR TROIS FORMANT COLONNE DE PELOTONS DANS LA MÊME DIRECTION

77. À la halte

- a. Au commandement « À LA HALTE, SUR LA GAUCHE, EN COLONNE, FORMEZ PELOTONS; PAS CADENCÉ — MARCHÉ », les pelotons exécutent les manœuvres demandées.
- b. Pour former une colonne serrée de pelotons, la manœuvre est la même, avec les différences suivantes :
 - (1) le commandant de compagnie donne le commandement « SUR LA GAUCHE, EN COLONNE SERRÉE, FORMEZ PELOTONS; PAS CADENCÉ — MARCHÉ »;
 - (2) le peloton de tête forme peloton de la façon normale;
 - (3) dès que le peloton du centre et le peloton de queue sont formés, les commandants de pelotons donnent le commandement « PELOTON N° ___, VERS L’A — VANT », et lorsque ces pelotons se trouvent à la distance requise pour la formation en colonne serrée, les commandants donnent le commandement « PELOTON N° ___, MARQUEZ LE — PAS »; et
 - (4) le commandant de compagnie donne alors le commandement « COMPAGNIE A, VERS L’A — VANT » ou « HALTE ».

78. En marchant

- a. Au commandement « SUR LA GAUCHE, EN COLONNE, FORMEZ — PELOTONS », les pelotons exécutent la manœuvre demandée (figure 7-3-11).
- b. Pour former une colonne serrée de pelotons, la manœuvre est la même, avec les différences suivantes :
 - (1) le commandant de compagnie donne le commandement « SUR LA GAUCHE, EN COLONNE SERRÉE, FORMEZ — PELOTONS »;

- | | |
|--|--|
| <p>(2) the leading platoon shall act to form platoon normally;</p> <p>(3) as the centre and rear platoons complete the form, the platoon commanders shall order, NO. ___ PLATOON, FOR – WARD, and as each platoon arrives at close column distance they shall order NO. ___ PLATOON, MARK – TIME; and</p> <p>(4) the company commander shall then order “A” COMPANY, FOR – WARD or HALT.</p> | <p>(2) le peloton de tête forme peloton de la façon normale;</p> <p>(3) dès que le peloton du centre et le peloton de queue sont formés, les commandants de peloton donnent le commandement « PELOTON N° ___ VERS L’A — VANT », et lorsque ces pelotons se trouvent à la distance requise pour la formation en colonne serrée, les commandants donnent le commandement « PELOTON N° ___, MARQUEZ LE — PAS »; et</p> <p>(4) le commandant de compagnie donne alors le commandement « COMPAGNIE A, VERS L’A — VANT » ou « HALTE ».</p> |
|--|--|

**COMPANY IN COLUMN OF PLATOONS
CHANGING DIRECTION BY FORMING**

79. On the command BY THE RIGHT, CHANGE DIRECTION RIGHT, the leading platoon commander orders NO. 1 PLATOON RIGHT – FORM and then FOR – WARD. The remaining platoons conform on reaching the same ground (Figure 7-3-12).

**COMPANY IN CLOSE COLUMN OF PLATOONS
ON THE MARCH FORMING LINE FACING A
FLANK**

80. On the command AT THE HALT, FACING LEFT, FORM – LINE, the rear platoon commander orders NO. 3 PLATOON, LEFT – FORM. The remaining platoon commanders give the same order so as to reach their positions in line.

81. If the cautionary command AT THE HALT is not given, the company marks time until the order FOR – WARD or HALT is given.

**COMPAGNIE EN COLONNE DE PELOTONS
CHANGEANT DE DIRECTION EN FORMANT LES
RANGS**

79. Au commandement « PAR LA DROITE, CHANGEZ DE DIRECTION, VERS LA DROITE », le commandant du peloton de tête donne le commandement « PELOTON N° 1, VERS LA DROITE, FOR — MEZ » et ensuite « VERS L’A — VANT ». Les autres pelotons font de même en arrivant au même endroit (figure 7-3-12).

**COMPAGNIE EN COLONNE SERRÉE DE
PELOTONS FORMANT LIGNE VERS UN FLANC
EN MARCHANT**

80. Au commandement « À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ — LIGNE », le commandant du peloton de queue donne le commandement « PELOTON N° 3, VERS LA GAUCHE, FOR — MEZ ». Les commandants des autres pelotons donnent le même commandement de façon à ce que leurs pelotons arrivent à leurs positions en ligne.

81. Si le commandement d’avertissement « À LA HALTE » n’est pas donné, la compagnie marque le pas jusqu’à ce que soit donné le commandement « VERS L’A — VANT » ou « HALTE ».

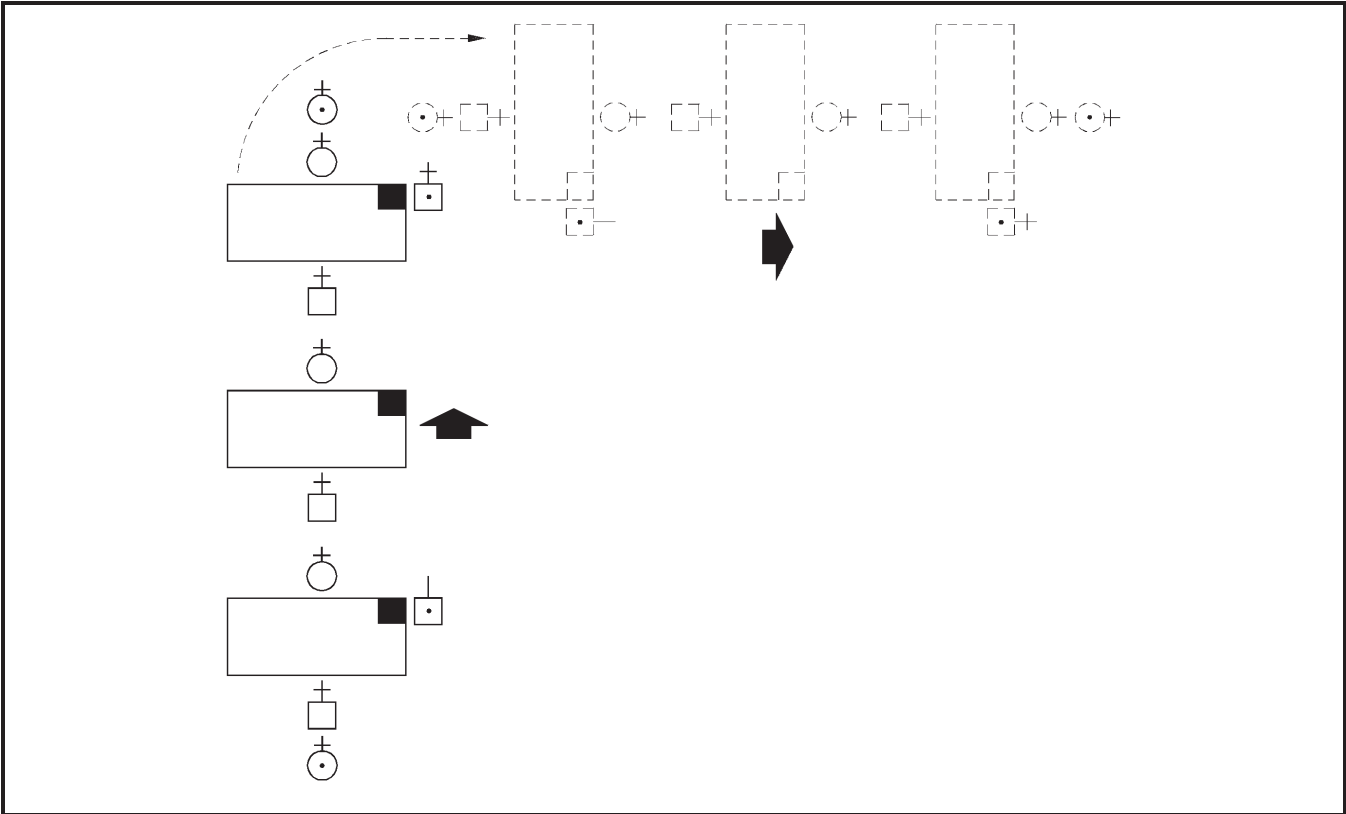


Figure 7-3-12 Company in Column of Platoons Changing Direction by Forming

Figure 7-3-12 Compagnie en colonne de pelotons changeant de direction en formant les rangs

COMPANY IN CLOSE COLUMN OF PLATOONS HALTED, FORMING LINE FACING THE SAME DIRECTION

COMPAGNIE EN COLONNE SERRÉE DE PELOTONS À LA HALTE, FORMANT LIGNE DANS LA MÊME DIRECTION

82. On the command ON THE LEFT FORM LINE, REMAINDER LEFT TURN; QUICK – MARCH, the rear platoons wheel right and then left to arrive at their positions in line. Keeping the correct order of platoons, the platoon commanders halt and advance their platoons.

82. Au commandement « SUR LA GAUCHE, FORMEZ LIGNE, LES AUTRES, À GAUCHE, TOURNEZ; PAS CADENCÉ — MARCHÉ », les pelotons de queue font une conversion à droite, puis à gauche, pour aller prendre position en ligne. Les commandants de peloton donnent à leur peloton l'ordre de faire halte et de s'avancer.

SECTION 4**BATTALION DRILL****INTRODUCTION**

1. Detail for exercising a squad, platoon and company with and without arms is applicable to battalion drill.

2. A battalion consists of two or more companies. It is commanded by a commanding officer, assisted by a deputy commander, an adjutant and a chief warrant officer. Their positions on parade are summarized in Figure 7-4-5. Other officers, warrant officers and senior non-commissioned officers not directly involved with the companies shall be supernumeraries and form supernumerary ranks as directed by the commanding officer.

3. The intervals and distances between units and sub-units, may be altered to suit available parade ground space.

4. For simplicity, the battalion described in this section consists of "A", "B" and "C" companies, and its headquarters personnel occupy parade positions or are distributed among the companies on parade. If an actual unit's headquarters is large enough to parade as a separate company, and it is to be maintained as such, it will take post on the right of the line.

BATTALION FORMATIONS

5. **General.** Battalion formations are:

- a. line;
- b. column of threes;
- c. column of route;
- d. column of companies;
- e. close column of companies; and

SECTION 4**EXERCICE DE BATAILLON****INTRODUCTION**

1. Les instructions relatives à l'exercice d'escouade, à l'exercice de peloton et à l'exercice de compagnie, avec ou sans armes, s'appliquent également à l'exercice de bataillon.

2. Un bataillon est constitué de deux compagnies ou plus. Il est placé sous les ordres d'un commandant, lequel est assisté d'un commandant adjoint, d'un capitaine-adjutant et d'un adjudant-chef. On peut voir, à la figure 7-4-5, les positions respectives de ces officiers dans les rassemblements. Les autres officiers, les adjudants et les sous-officiers supérieurs qui n'ont pas de fonctions précises au sein des compagnies constituent des surnuméraires et, à ce titre, ils forment des rangs à part, selon les instructions du commandant.

3. On peut modifier les intervalles et les distances entre unités et sous-unités en fonction des dimensions du terrain de rassemblement.

4. Pour faciliter la description des mouvements, on prend ici comme exemple un bataillon composé des compagnies « A », « B » et « C ». Les membres de l'état-major occupent les postes qui leur sont réservés au rassemblement ou bien sont répartis entre les diverses compagnies. Lorsque l'état-major d'une unité est suffisamment important pour constituer une compagnie distincte, au rassemblement, et qu'il n'y a pas lieu d'y apporter des modifications, ce groupe prend place à droite de la ligne.

FORMATIONS DE BATAILLON

5. **Généralités.** Les formations de bataillon sont les suivantes :

- a. le bataillon en ligne;
- b. le bataillon en colonne par trois;
- c. le bataillon en colonne de route;
- d. le bataillon en colonne de compagnies;
- e. le bataillon en colonne serrée de compagnies; et

f. mass.

6. **Battalion in Line.** When a battalion is formed in line (see Figure 7-4-1):

- a. the companies are in line, side-by-side on the same alignment, with a 10 pace interval between companies;
- b. each company is formed in line as in company drill;
- c. the commanding officer is in the centre of the battalion 15 paces in front of the front rank;
- d. the deputy commander is in line with the company commanders and six paces in front of the second single file from the left of the left flank platoon of the battalion;
- e. the adjutant is in line with the company commanders and six paces in front of the second single file from the right of the right flank platoon of the battalion; and
- f. the chief warrant officer is one pace to the right of the leading company master warrant officer, in line with the front rank.

7. **Battalion in Column of Threes.** A battalion formed in column of threes is in the same formation as when in line, but facing a flank (see Figure 7-4-2).

8. **Battalion in Column of Route.** A battalion in column of route (see Figure 7-4-3) is similar to one in column of threes, except that:

- a. the commanding officer is in the front of the battalion, eight paces in front of the centre single file;
- b. the deputy commander is six paces in rear of the centre single file;
- c. the adjutant is six paces in front of the right single file; and
- d. the chief warrant officer is six paces in front of the left single file.

f. le bataillon en masse.

6. **Bataillon en ligne.** Lorsque le bataillon est en ligne (voir la figure 7-4-1) :

- a. les compagnies sont placées en ligne, alignées côte à côte et séparées par des intervalles de 10 pas;
- b. chaque compagnie se met en ligne comme à l'exercice de compagnie;
- c. le commandant prend place au centre du bataillon, 15 pas en avant du rang avant;
- d. le commandant adjoint se place dans la ligne des commandants de compagnie, six pas en avant de la deuxième file de gauche du peloton qui se trouve sur le flanc gauche du bataillon;
- e. le capitaine-adjutant se place dans la ligne des commandants de compagnie, six pas en avant de la deuxième file de droite du peloton qui se trouve sur le flanc droit du bataillon; et
- f. l'adjutant-chef se place un pas à droite de l'adjutant-maître de la compagnie de tête, dans la ligne du rang avant.

7. **Bataillon en colonne par trois.** La formation en colonne par trois est semblable à la formation en ligne, sauf que le bataillon est orienté vers un flanc (voir la figure 7-4-2).

8. **Le bataillon en colonne de route.** La formation en colonne de route (voir la figure 7-4-3) est semblable à la formation en colonne par trois, avec les différences suivantes :

- a. le commandant se place à l'avant du bataillon, huit pas en avant de la file du centre;
- b. le commandant adjoint se place derrière la file du centre, à une distance de six pas;
- c. le capitaine-adjutant se place à l'avant de la file de droite, à une distance de six pas; et
- d. l'adjutant-chef se place à l'avant de la file de gauche, à une distance de six pas.

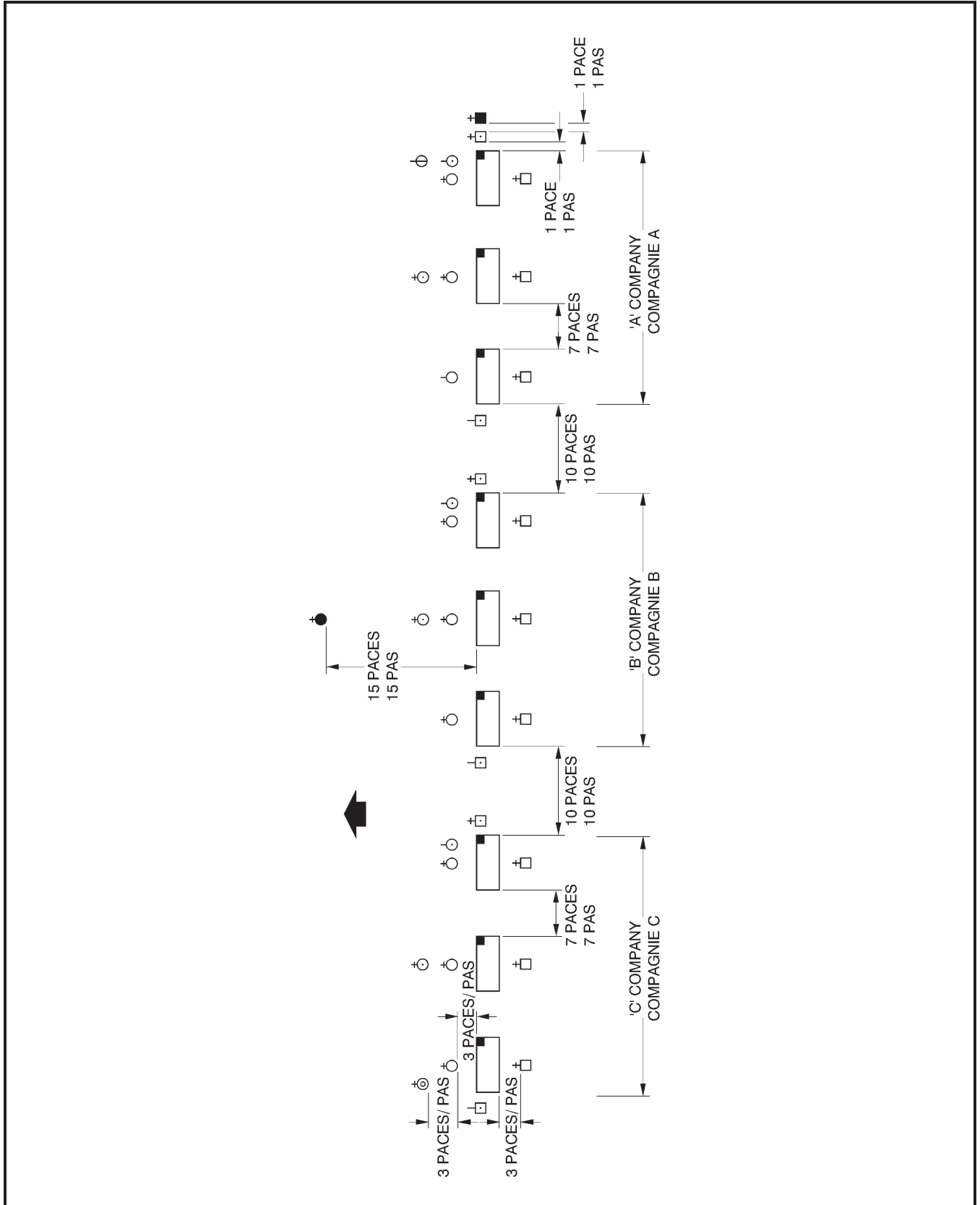


Figure 7-4-1 Battalion in Line
 Figure 7-4-1 Bataillon en ligne

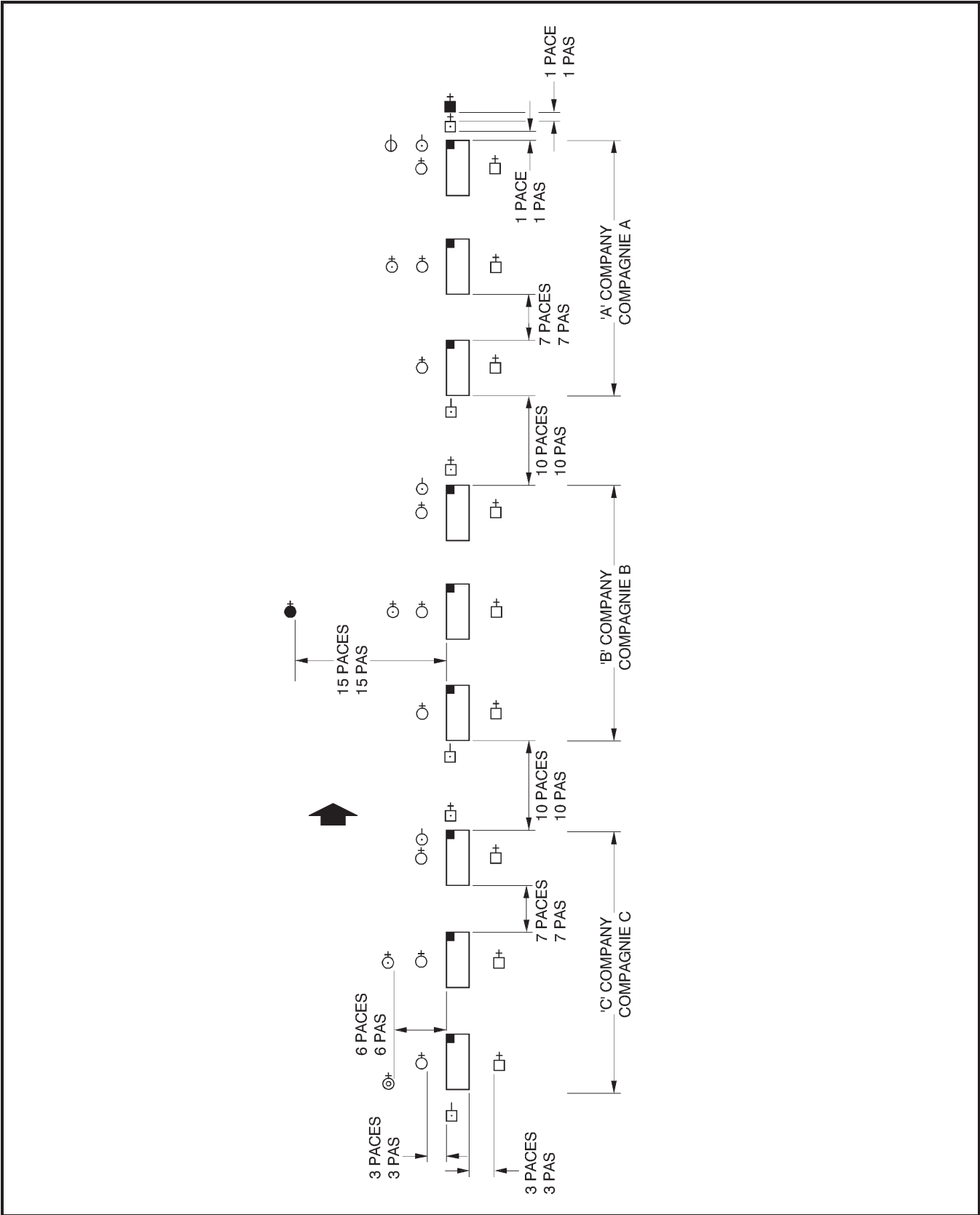


Figure 7-4-2 Battalion in Column of Threes
 Figure 7-4-2 Bataillon en colonne par trois

9. **Battalion in Column of Companies.** A Battalion in column of companies is formed with each company in line, one behind the other (see Figure 7-4-4). If the companies are of unequal strength, the front company shall be the strongest. The distance between companies is the frontage of the strongest company plus 10 paces. In column of companies:

- a. the commanding officer is 15 paces in front of the front rank and at the centre of the leading company;
- b. the deputy commander is six paces in front of the second single file from the left of the left flank platoon of the front company of the battalion;
- c. the adjutant is six paces in front of the second single file from the right, of the right flank platoon of the front company of the battalion; and
- d. the chief warrant officer is one pace to the right of the leading company master warrant officer, in line with the front rank.

10. **Battalion in Close Column of Companies.** A battalion formed in close column of companies maintains the same formation in all detail as for column of companies (see Figure 7-4-4) except that:

- a. the distance between companies may be reduced to suit the circumstances, but remains the same between each company; and
- b. the minimum distance between companies is 15 paces.

11. **Battalion in Mass.** When a battalion is in mass (Figure 7-4-5):

- a. the companies are formed in close column of platoons on the same alignment;
- b. there is a 10-pace interval between companies;
- c. the commanding officer is in the centre of the battalion, 15 paces in front of the front rank of the battalion;

9. **Bataillon en colonne de compagnies.** Lorsque le bataillon est en colonne de compagnies, les compagnies sont en ligne l'une derrière l'autre (voir la figure 7-4-4). Si les compagnies sont d'inégale importance, celle dont l'effectif est le plus élevé se place en avant. La distance entre les compagnies doit correspondre à la largeur de front de la compagnie la plus importante, plus dix pas. Dans cette formation :

- a. le commandant se place à l'avant et au centre de la compagnie de tête, à une distance de 15 pas;
- b. le commandant adjoint se place devant la deuxième file de gauche du peloton de gauche de la compagnie de tête du bataillon, à une distance de six pas;
- c. le capitaine-adjutant se place devant la deuxième file de droite du peloton de droite de la compagnie de tête du bataillon, à une distance de six pas; et
- d. l'adjutant-chef se place à droite de l'adjutant-maître de la compagnie de tête, à un pas de celui-ci et dans la ligne du rang avant.

10. **Bataillon en colonne serrée de compagnies.** La formation en colonne serrée de compagnies est semblable en tous points à la formation en colonne de compagnies (voir la figure 7-4-4), sauf que :

- a. la distance entre les compagnies peut être réduite, au besoin, mais cette distance doit toujours être la même entre chacune des compagnies; et
- b. la distance minimale entre les compagnies est de 15 pas.

11. **Bataillon en masse.** Dans cette formation (figure 7-4-5) :

- a. les compagnies sont formées en colonne serrée de pelotons et elles sont toutes alignées;
- b. l'intervalle entre les compagnies est de 10 pas;
- c. le commandant est au centre du bataillon, à 15 pas du rang avant;

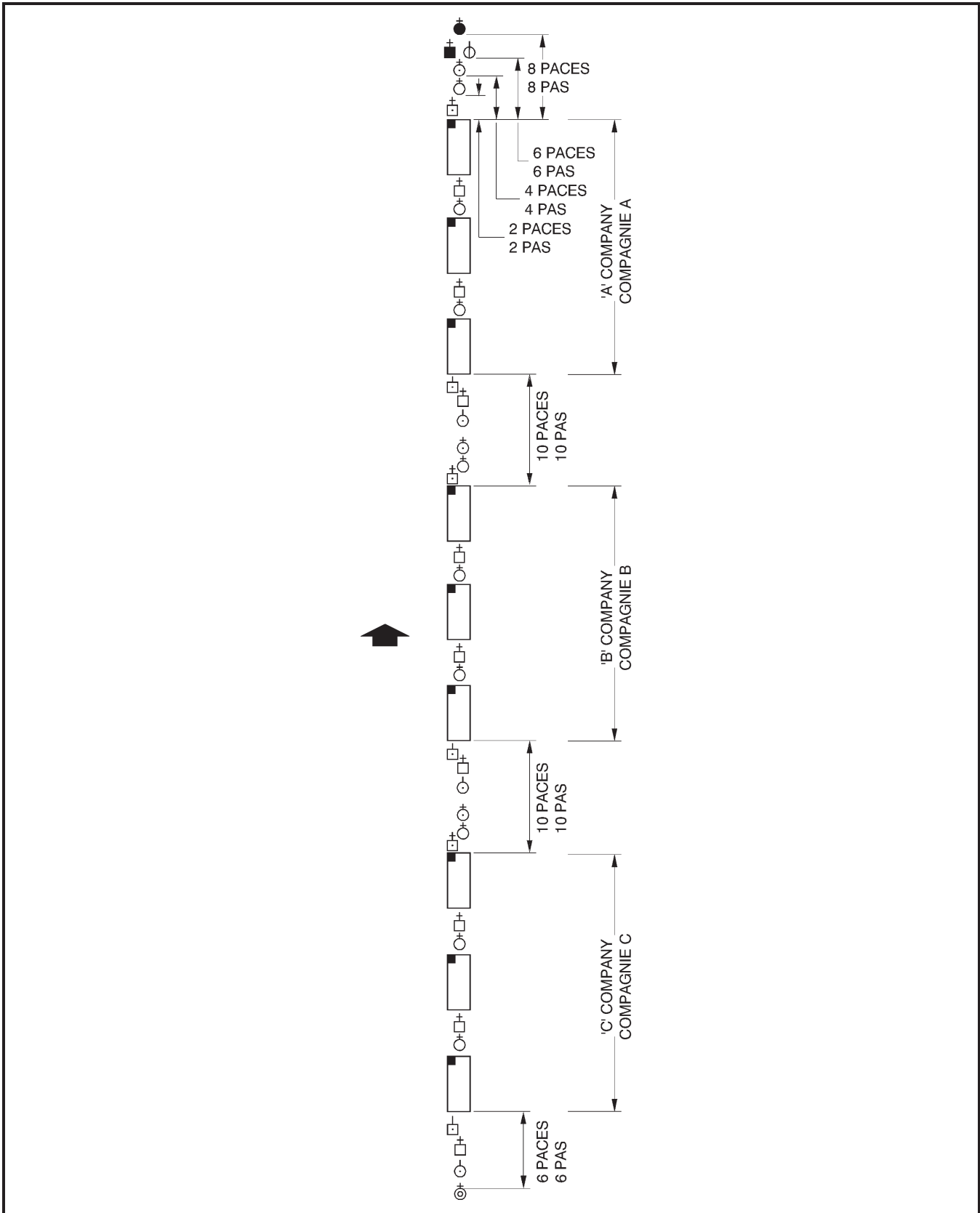


Figure 7-4-3 Battalion in Column of Route
Figure 7-4-3 Bataillon en colonne de route

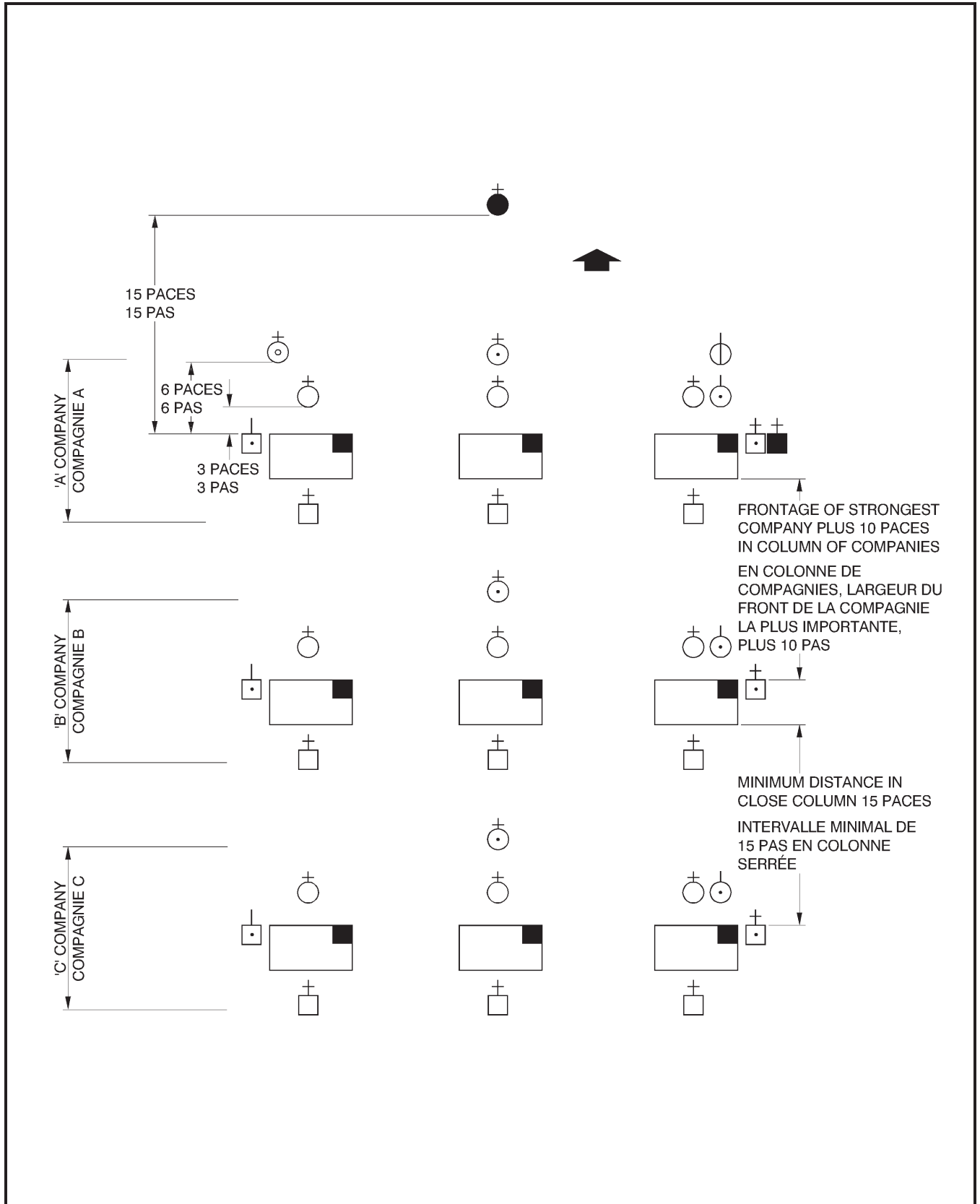


Figure 7-4-4 Battalion in Column (Close Column) of Companies
Figure 7-4-4 Bataillon en colonne (colonne serrée) de compagnies

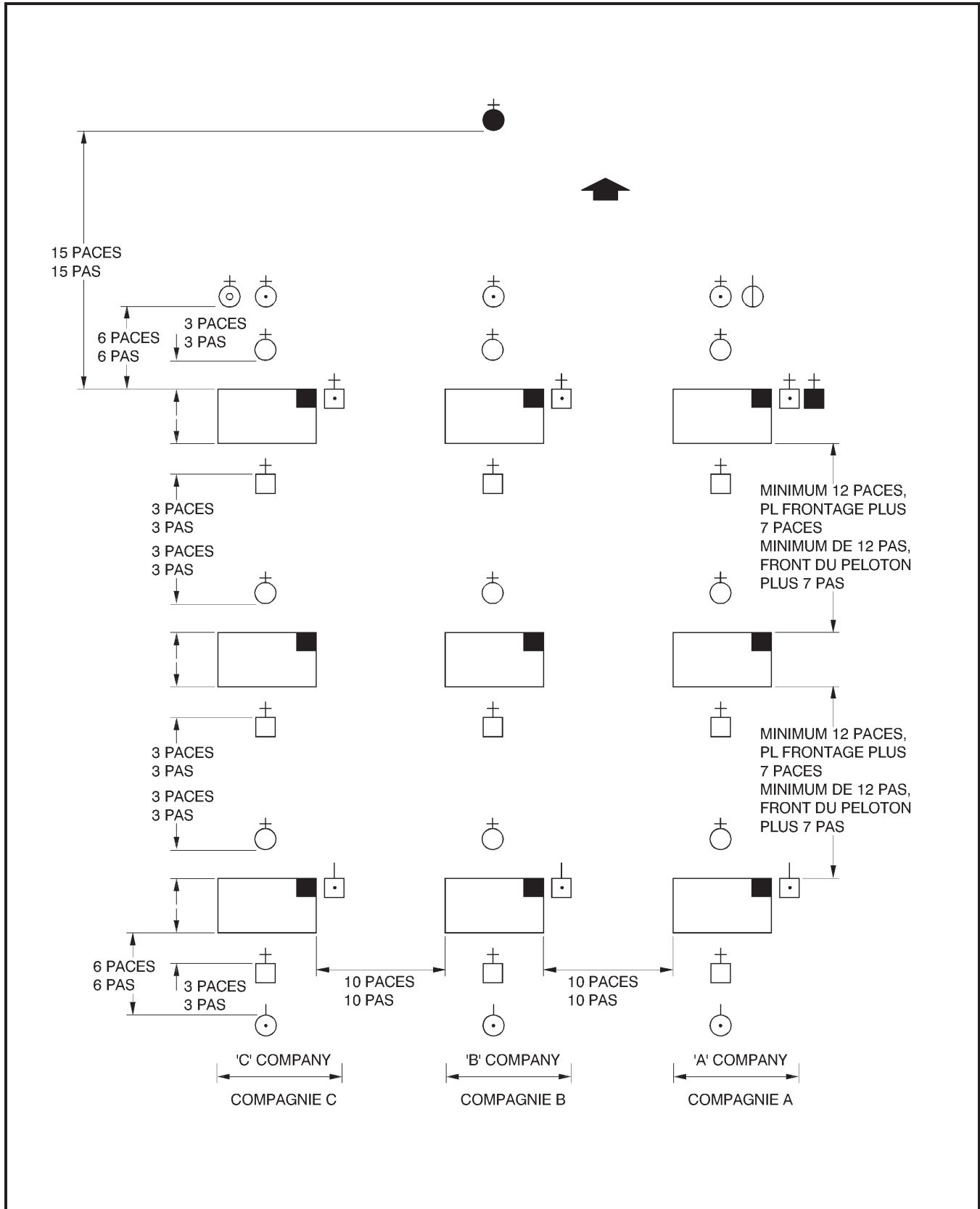


Figure 7-4-5 Battalion in Mass
 Figure 7-4-5 Bataillon en masse

- d. the deputy commander is six paces in front of the second single file from the left of the front platoon of the left flank company;
- e. the adjutant is six paces in front of the second single file from the right of the front platoon of the right flank company; and
- f. the chief warrant officer is one pace to the right of the leading company master warrant officer, in line with the front rank.

TELLING OFF A BATTALION

12. When troops do not parade together regularly, it may be necessary to organize and identify companies and platoons. The troops will be assembled in groups, often after being sized.

13. If the groups are platoons or platoon-sized units, the chief warrant officer shall assemble them in a convenient order and command TELL OFF BY PLATOONS. The platoon warrant officers shall call out their number in succession as noted in Section 3, paragraph 11. The chief warrant officer then orders:

- a. 1, 2 AND 3 PLATOONS SHALL FORM "A" COMPANY; and
- b. 4, 5 AND 6 PLATOONS SHALL FORM "B" COMPANY, etc.

14. If the groups are companies or company-sized units, the chief warrant officer will command TELL OFF BY COMPANIES and the master warrant officer's shall reply in succession:

- a. "A" COMPANY;
- b. "B"; and
- c. "C" COMPANY.

15. Only the first and last companies shall be identified by use of the word "company", thus indicating that all companies have answered the order.

- d. le commandant adjoint est en avant de la deuxième file de gauche du peloton de tête de la compagnie se trouvant sur le flanc gauche, à une distance de six pas;
- e. le capitaine-adjutant est en avant de la deuxième file de droite du peloton de tête de la compagnie se trouvant sur le flanc droit, à une distance de six pas; et
- f. l'adjutant-chef est à droite de l'adjutant-maître de la compagnie de tête, à un pas de celui-ci et dans la ligne du rang avant.

FAÇON DE NUMÉROTÉ UN BATAILLON

12. Lorsque les troupes n'ont pas l'habitude d'évoluer ensemble, il est parfois nécessaire de constituer et d'identifier les compagnies et les pelotons. On divise alors les troupes en groupes, souvent après avoir procédé à un alignement par rang de taille.

13. Si les groupes sont des pelotons ou des unités de la taille d'un peloton, l'adjutant-chef les rassemble dans l'ordre approprié et il donne le commandement « IDENTIFIEZ-VOUS PAR PELOTON ». Les adjudants de peloton répondent alors à tour de rôle en mentionnant leur numéro de peloton, tel qu'indiqué au paragraphe 11 de la section 3. L'adjutant-chef donne ensuite les commandements suivants :

- a. « LES PELOTONS N° 1, 2 ET 3 FORMERONT LA COMPAGNIE A »; et
- b. « LES PELOTONS N° 4, 5 ET 6 FORMERONT LA COMPAGNIE B », etc.

14. Si les groupes sont des compagnies ou des unités de la taille d'une compagnie, l'adjutant-chef donne le commandement « IDENTIFIEZ-VOUS PAR COMPAGNIE », à quoi les adjudants-maîtres répondent successivement :

- a. « COMPAGNIE A »;
- b. « B »; et
- c. « COMPAGNIE C ».

15. Seules la première compagnie et la dernière compagnie emploient le mot « compagnie » pour s'identifier. La dernière indique ainsi que toutes ont répondu.

16. The chief warrant officer then confirms these designations by ordering “A”, “B” and “C” COMPANIES WILL FORM THE BATTALION.

DRESSING A BATTALION IN LINE

17. At the completion of all battalion drill movements, when a battalion is halted in line, the battalion shall be dressed.

18. On the command RIGHT – DRESS by the commanding officer:

- a. all officers turn about;
- b. the battalion deputy commander and the company commanders dress on the adjutant;
- c. the platoon commanders, company deputy commanders and supernumerary officers dress on the company deputy commander of “A” Company;
- d. the platoon warrant officers, supernumerary warrant officers and non-commissioned officers dress on the warrant officer or non-commissioned officers on the right flank, who looks to the front;
- e. the members in the ranks dress by the right, while the file on the right flank looks to the front;
- f. the chief warrant officer turns right and marches five paces to the right of the battalion, about turns and dresses each rank in succession in a similar manner to dressing a platoon as detailed in Section 2, paragraph 11; and
- g. when the chief warrant officer orders REAR RANK – STEADY, the commanding officer orders BATTALION, EYES – FRONT.

19. On the command BATTALION, EYES – FRONT:

- a. officers about turn;
- b. the chief warrant officer returns to his original position; and

16. L’adjudant-chef confirme ensuite ces désignations en donnant le commandement « LES COMPAGNIES A, B et C FORMERONT LE BATAILLON ».

ALIGNEMENT DU BATAILLON EN LIGNE

17. Une fois que le bataillon a exécuté tous ses mouvements et qu’il s’arrête en ligne, on procède à son alignement.

18. Au commandement « PAR LA DROITE, ALI — GNEZ » donné par le commandant :

- a. tous les officiers font demi-tour;
- b. le commandant adjoint du bataillon et les commandants de compagnie s’alignent sur le capitaine-adjutant;
- c. les commandants de peloton, les commandants-adjoints de compagnie et les officiers surnuméraires s’alignent sur le commandant adjoint de la compagnie A;
- d. les adjudants de peloton ainsi que les adjudants et les sous-officiers surnuméraires s’alignent sur l’adjudant ou sur le sous-officier occupant le flanc droit, lequel regarde droit vers l’avant;
- e. les militaires dans les rangs s’alignent par la droite tandis que la file du flanc droit est orientée vers l’avant;
- f. l’adjudant-chef tourne à droite, fait cinq pas à droite du bataillon, fait demi-tour et aligne chaque rang successivement de la même façon que pour l’alignement du peloton (paragraphe 11 de la section 2); et
- g. lorsque l’adjudant-chef donne le commandement « RANG ARRIÈRE — IMMOBILE », le commandant du bataillon donne le commandement « BATAILLON — FIXE ».

19. Au commandement « BATAILLON — FIXE » :

- a. les officiers font demi-tour;
- b. l’adjudant-chef revient à sa position initiale; et

c. the remainder of the battalion act as ordered.

20. If it is necessary to have the interval between platoons and companies paced off, it shall be done by the master warrant officers of "B" and "C" companies.

21. When the chief warrant officer is in charge of the battalion and orders RIGHT – DRESS, the master warrant officer of the right flank company will carry out the instructions detailed for the chief warrant officer above.

DRESSING A BATTALION IN COLUMN AND CLOSE COLUMN OF COMPANIES

22. At the completion of all battalion drill movements, when a battalion is halted in column and close column of companies, the battalion shall be dressed.

23. On the command RIGHT – DRESS, by the commanding officer:

- a. all officers about turn, and the battalion deputy commander and the "A" company commander dress on the adjutant;
- b. the remainder act as for company drill; and
- c. the chief warrant officer marches forward to a position six paces in front of the right hand marker of the leading company, halts, about turns, and ensures that the right hand file of each company is covered correctly and then orders RIGHT FLANK – STEADY.

24. On the command RIGHT FLANK – STEADY, the master warrant officers dress their companies normally. When the dressing has been completed the master warrant officers shall, in succession, order __ COMPANY, REAR RANK – STEADY.

25. After the master warrant officer of the rear company orders REAR RANK – STEADY, the commanding officer orders BATTALION, EYES FRONT.

26. On the command BATTALION, EYES – FRONT:

- a. all officers about turn;

c. les autres membres du bataillon exécutent l'ordre donné.

20. S'il est nécessaire de mesurer au pas l'intervalle entre les pelotons et les compagnies, cette tâche incombe aux adjudant-maîtres des compagnies B et C.

21. Lorsque l'adjudant-chef commande le bataillon et qu'il donne le commandement « PAR LA DROITE, ALI — GNEZ », l'adjudant-maître de la compagnie occupant le flanc droit remplit les fonctions prévues ci-dessus pour l'adjudant-chef.

ALIGNEMENT DU BATAILLON EN COLONNE ET EN COLONNE SERRÉE DE COMPAGNIES

22. Une fois que le bataillon a exécuté tous ses mouvements et qu'il s'arrête en colonne ou en colonne serrée de compagnies, on procède à son alignement.

23. Au commandant « PAR LA DROITE, ALI — GNEZ » donné par le commandant :

- a. tous les officiers font demi-tour et le commandant adjoint du bataillon ainsi que le commandant de la compagnie A s'alignent sur le capitaine-adjutant;
- b. le reste du bataillon agit de la façon prescrite pour l'exercice de compagnie; et
- c. l'adjudant-chef s'avance et prend position six pas en avant du guide de droite de la compagnie de tête; il s'arrête, fait demi-tour, s'assure que la file de droite de chaque compagnie est bien couverte puis il donne le commandement « FLANC DROIT — IMMOBILE ».

24. Au commandement « FLANC DROIT — IMMOBILE », les adjudant-maîtres alignent leur compagnie de la façon normale. Une fois l'alignement terminé, les adjudants-maîtres donnent à tour de rôle le commandement « COMPAGNIE __, RANG ARRIÈRE — IMMOBILE ».

25. Une fois que l'adjudant-maître de la compagnie de queue a donné le commandement « RANG ARRIÈRE — IMMOBILE », le commandant donne le commandement « BATAILLON — FIXE ».

26. Au commandement « BATAILLON — FIXE » :

- a. tous les officiers font demi-tour;

- b. the chief warrant officer returns to his original position;
- c. the master warrant officers return to their original positions; and
- d. the remainder of the battalion acts as ordered.

27. If it is necessary to have the interval between platoons paced off, it shall be done by the platoon warrant officers of the second and third platoon of each company.

28. When the chief warrant officer is in charge of the battalion and orders RIGHT – DRESS, the master warrant officer of the front company will carry out the duties of the chief warrant officer and the No. 1 Platoon warrant officer will carry out the duties of the front company master warrant officer.

DRESSING A BATTALION IN MASS

29. At the completion of all battalion drill movements, when a battalion is halted in mass, the battalion shall be dressed.

30. On the command RIGHT – DRESS by the commanding officer:

- a. all officers about turn, dressing on the officers on the right flank;
- b. the platoon warrant officer and supernumerary warrant officers and non-commissioned officers dress on the non-commissioned officers on the right flank, who look straight to the front;
- c. the members in the ranks dress by the right, with the file on the right flank looking straight to the front;
- d. the chief warrant officer marches to a position six paces in front of and facing the right front marker and dresses the right flank of the battalion;
- e. the platoon warrant officers of the right hand company take up normal positions six paces to the right of their front ranks as for platoon drill and dress the battalion after the chief warrant officer has given the command RIGHT FLANK – STEADY;

- b. l'adjudant-chef retourne à sa position initiale;
- c. les adjudants-maîtres retournent à leur position initiale; et
- d. le reste du bataillon exécute l'ordre donné.

27. S'il est nécessaire de mesurer au pas l'intervalle entre les pelotons, cette tâche incombe aux adjudants des deuxième et troisième pelotons de chaque compagnie.

28. Lorsque l'adjudant-chef commande le bataillon et qu'il donne le commandement « PAR LA DROITE, ALI — GNEZ », l'adjudant-maître de la compagnie de tête remplit les fonctions de l'adjudant-chef et l'adjudant du peloton n° 1 remplit les fonctions de l'adjudant-maître de la compagnie de tête.

ALIGNEMENT DU BATAILLON EN MASSE

29. Lorsque le bataillon a exécuté tous ses mouvements et qu'il s'arrête en masse, on procède à son alignement.

30. Au commandement « PAR LA DROITE, ALI — GNEZ » donné par le commandant :

- a. tous les officiers font demi-tour et s'alignent sur les officiers qui se trouvent sur le flanc droit;
- b. l'adjudant de peloton de même que les adjudants et les sous-officiers surnuméraires s'alignent sur les sous-officiers du flanc droit, lesquels regardent droit devant eux;
- c. les militaires dans les rangs s'alignent par la droite et les hommes qui composent la file du flanc droit regardent droit devant eux;
- d. l'adjudant-chef s'avance devant le guide avant, lui fait face à une distance de six pas et aligne le flanc droit du bataillon;
- e. les adjudants de peloton de la compagnie de droite se placent à droite du rang avant de leur peloton, à une distance de six pas, comme pour l'exercice de peloton, puis ils alignent le bataillon à la suite du commandement « FLANC DROIT — IMMOBILE » donné par l'adjudant-chef;

- f. the platoon warrant officers order each rank STEADY in succession from the front before moving as a group, acting on the rear platoon warrant officer's order of STEADY, to the next rank; and
- g. after the rear platoon warrant officer orders REAR RANK – STEADY, the commanding officer orders BATTALION, EYES – FRONT.

31. On the command BATTALION, EYES – FRONT:

- a. all officers about turn;
- b. the chief warrant officer and the platoon warrant officers return to their original positions; and
- c. the remainder of the battalion acts as ordered.

32. If it is necessary to have the interval between companies paced off, it shall be done by the master warrant officers of "B" and "C" Companies.

33. When the chief warrant officer is in charge of the battalion and orders RIGHT – DRESS, the master warrant officer of the right flank company will carry out the duties of the chief warrant officer.

FORMING UP A BATTALION

34. Prior to a battalion parade, the companies are formed in their company area by their master warrant officer. The master warrant officers ensure that the platoon warrant officers call the roll, size and inspect their respective platoons. The strength of the platoons is reported to the master warrant officers.

35. Company markers will report to the chief warrant officer at the edge of the parade grounds, opposite the position they will occupy when fallen in. Markers shall know the frontage of their leading (largest) platoon.

36. The battalion may be formed up in mass, line or (close) column of companies.

37. The words of command and the action taken to form a battalion in mass are detailed in Table 7-4-1.

- f. les adjudants de peloton donnent le commandement « IMMOBILE » à chaque rang successivement, en commençant par le rang avant, puis ils se déplacent tous ensembles au rang suivant sur l'ordre « IMMOBILE » donné par l'adjudant du peloton de queue; et

- g. une fois que l'adjudant du peloton de queue a donné le commandement « RANG ARRIÈRE — IMMOBILE » le commandant du bataillon commande « BATAILLON — FIXE ».

31. Au commandement « BATAILLON — FIXE » :

- a. tous les officiers font demi-tour;
- b. l'adjudant-chef et les adjudants de peloton retournent à leur position initiale; et
- c. les autres membres du bataillon exécutent l'ordre donné.

32. S'il est nécessaire de mesurer l'intervalle entre les compagnies, cette tâche incombe aux adjudant-mâtres des compagnies B et C.

33. Lorsque l'adjudant-chef commande le bataillon et donne l'ordre « PAR LA DROITE ALI — GNEZ », l'adjudant-mâitre de la compagnie de droite remplit les fonctions prévues pour l'adjudant-chef.

RASSEMBLEMENT DU BATAILLON

34. Avant le rassemblement du bataillon, chacune des compagnies se regroupe dans sa zone sous le commandement de son adjudant-mâitre. Les adjudant-mâtres s'assurent que les adjudants de peloton font l'appel, alignent les militaires par rang de taille et passent leur peloton en revue. Les adjudants doivent rendre compte de leur effectif à l'adjudant-mâitre.

35. Les guides de compagnie rejoignent l'adjudant-chef en bordure du terrain de rassemblement, face à l'endroit qu'ils doivent occuper au moment du rassemblement. Les guides doivent être au courant de la largeur de front du peloton de tête (le plus important de la compagnie).

36. Le bataillon peut se rassembler en masse, en ligne ou en colonne (serrée) de compagnies.

37. Le tableau 7-4-1 contient la liste des commandements à donner pour la formation du bataillon en masse, avec la description des manœuvres à exécuter.

No.	Command	By	Action	Remarks
1			CWO marches to and halts three paces in front of the position to be occupied by the "A" Coy marker.	Companies are formed in a designated area, standing easy. The CWO shall face the future position of the front rank if the battalion is to form up in line or mass, and the right flank if the battalion is to form up in (close) column of companies.
2	MARKERS	CWO	The company markers come to attention, shoulder arms, and march onto the parade ground. The leading company marker halts three paces in front of and facing the CWO. The remainder halt and dress on the left of that marker at shoulder dressing. Upon completion of dressing, they look to the front in succession from the right. The markers remain at the shoulder arms.	Companies adopt the stand at ease position. Standard pauses are observed between drill movements. Note: On ceremonial occasions, the CWO may order or signal a bugler to sound MARKERS. The company markers act on the last note, or on an executive "G" note, depending on unit custom.
3	MARKERS – NUMBER	CWO	The markers number consecutively from right to left.	
4	NO. 1 RIGHT, REMAINDER LEFT – TURN	CWO	"A" Company marker turns right, the remainder turn left.	The CWO specifies the number of paces to be taken by each marker.
5	NO. 1 STAND FAST, REMAINDER QUICK – MARCH	CWO	"A" Company marker stands fast, the remainder march the required distance and halt.	
6	NO. 1 STAND FAST, REMAINDER ABOUT – TURN	CWO	"A" Company marker stands fast, the remainder about turn and cover off the "A" Company marker.	The CWO marches out six paces in front of "A" Company marker, halts, turns about and ensure the markers are covered off.
7	MARKERS – STEADY	CWO	The markers stand fast.	If the battalion is being formed in line or mass, the CWO shall proceed as detailed in No. 7a. If in (close) column, the CWO turns right and marches to a position 15 paces in front and centre of where the battalion will be formed. The CWO then proceeds as detailed in No. 8.

Table 7-4-1 (Sheet 1 of 4) Forming Up a Battalion

No.	Command	By	Action	Remarks
7a	MARKERS, LEFT – TURN	CWO	The markers turn left.	This order places the markers in line. The CWO marches to a position 15 paces in front and centre of where the battalion will be formed.
8	BATTALION, FALL – IN	CWO	Each company MWO comes to attention and turns about to face his company.	Note: On ceremonial occasions, the CWO may order a bugler to sound ADVANCE. Company MWOs act on the last note, or on an executive “G” note, depending on unit custom.
9	___ COMPANY, ATTEN – TION	MWO	The company acts as ordered.	The company commands are given by each MWO consecutively.
10	___ COMPANY, SHOULDER – ARMS	MWO	The company acts as ordered.	
11	___ COMPANY, MOVE TO THE RIGHT IN COLUMN OF THREES, RIGHT – TURN	MWO	The company acts as ordered.	
12	___ COMPANY, QUICK – MARCH	MWO	The company acts as ordered.	Where required, commands for wheeling will be given to bring the company to its marker. If the battalion is being formed in line or column of companies, each company will be halted on its marker, and the MWOs will act as detailed in No. 13. If the battalion is being formed in mass, each company will be manoeuvred to bring its lead platoon in line with its marker from the left, and the MWOs will act as detailed in No. 14.
13	___ COMPANY, HALT	MWO	The company acts as ordered.	Officers may begin promenading.
13a	___ COMPANY, ADVANCE, LEFT (RIGHT) – TURN	MWO	The company acts as ordered.	Companies are advanced consecutively from the right (front). On the last company MWO’s word of command, MWOs turn about simultaneously to face the front. The CWO then proceeds as detailed in No. 15.

Table 7-4-1 (Sheet 2 of 4) Forming Up a Battalion

No.	Command	By	Action	Remarks
14	___ COMPANY, AT THE HALT, FACING LEFT, FORM COLUMN (CLOSE COLUMN) OF PLATOONS	MWO	The company acts as ordered, the platoon WO halting their platoons in column of platoons. The MWO marches off the required distance between each platoon as for dressing the company.	Officers may begin promenading.
14a	NO. 1 PLATOON, ADVANCE, LEFT – TURN	No. 1 PL WO	No. 1 Platoon acts as ordered, the platoon WO remains facing his platoon.	Each platoon in the company acts in sequence. The MWO and the platoon WOs, acting on the executive command TURN by the rear platoon WO, turn about together to face the front. The sequence is repeated by successive companies. After the last company's non-commissioned officers are facing the front, the CWO proceeds as detailed in No. 15.
15	BATTALION, ORDER – ARMS	CWO	The battalion acts as ordered.	
16	BATTALION, OPEN ORDER – MARCH	CWO	The battalion acts as ordered.	
17	BATTALION, RIGHT – DRESS	CWO	The battalion acts as ordered.	The MWOs of “B” and “C” Companies pace off the interval between companies once the front rank of the platoon to their right stands firm, and then return to their original positions.
18	BATTALION, EYES – FRONT	CWO	The battalion acts as ordered.	
19	REPORT YOUR COMPANIES	CWO	The MWOs report the strength of their companies consecutively from the right.	The MWO will state “___ Company, ___ all ranks on parade, Sir” when reporting or according to unit custom. The battalion deputy commander (DComd) moves to a position two paces in rear of the CWO at the end of this segment, while the other officers position themselves in line five paces in rear of the DComd, facing their respective companies, ready to fall in.

Table 7-4-1 (Sheet 3 of 4) Forming Up a Battalion

No.	Command	By	Action	Remarks
20			The CWO turns about, salutes, and reports the battalion to the DComd. The DComd orders the CWO to fall in. The CWO salutes, turns right, and marches to his position on parade. The DComd takes two paces forward to assume the CWO's former position.	The DComd shall wait until the CWO has adopted his new position before giving any further commands. It is common for the DComd to exercise the battalion by ordering it to stand at ease and then back to attention before proceeding to No. 21.
21	OFFICERS, FALL – IN	DComd	Officers will act as ordered, as for company drill.	MWOs and platoon WOs will report their sub-units to their officers and, after being ordered to fall in, march to their new positions. Once the platoon WO has adopted his new position, the platoon commander will turn about facing the front.
22	COMPANY, STAND AT EASE	Coy Comd	The company acts as ordered.	Given consecutively from the right front by each company commander (Coy Comd). Upon the last Coy Comd giving the command, all Coy Comds turn about and stand at ease together. The battalion is now ready, at the appointed time, to receive its commander. The CO marches on the parade ground and adopts a position two paces in rear of the DComd. The DComd turns about and calls the battalion to attention as the CO approaches.
23	BATTALION, ATTEN – TION	DComd	The DComd salutes and reports the battalion to its CO; the CO orders the DComd to fall in. The DComd salutes, turns left, and marches to his position on parade. The CO steps forward to assume the DComd's former position.	The CO shall wait until the DComd is in position before giving further orders.
24	BATTALION, STAND AT EASE	CO	The battalion acts as ordered.	The CO then carries on by inspecting the battalion, having subordinate commanders inspect their own sub-units, or proceeding with training or ceremonial.

Table 7-4-1 (Sheet 4 of 4) Forming Up a Battalion

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1			L'adjud se rend devant la position que doit occuper le guide de la compagnie A, à trois pas de cette position.	Les compagnies se regroupent dans le secteur qui leur est attribué et les militaires adoptent la position repos. Si le bataillon se rassemble en ligne ou en masse, l'adjud se tient face au futur emplacement du rang avant, et si le bataillon doit se rassembler en colonne (serrée) de compagnies, l'adjud se place au flanc droit.
2	« GUIDES »	Adjud	Les guides de compagnies se mettent au garde-à-vous, adoptent la position à l'épaule armes et se rendent sur le terrain de rassemblement. Le guide de la compagnie de tête s'arrête devant l'adjud, face à lui et à une distance de trois pas. Les autres s'arrêtent à la gauche du premier guide et s'alignent sur lui épaule à épaule. Une fois alignés, ils se tournent successivement vers l'avant, en commençant par la droite, et gardent l'arme à l'épaule.	Les compagnies adoptent la position en place repos. Elles doivent observer les pauses réglementaires entre les mouvements. Nota : Lors de cérémonies, l'adjud peut ordonner ou signaler à un clairon de sonner les GUIDES. Les guides de la compagnie agissent sur la dernière note ou sur un « sol » d'exécution, selon les coutumes de l'unité.
3	« GUIDES, NUMÉRO — TEZ »	Adjud	Les guides se numérotent successivement de droite à gauche.	
4	« N° 1, VERS LA DROITE, LES AUTRES, À GAUCHE, TOUR — NEZ »	Adjud	Le guide de la compagnie A tourne à droite, les autres tournent à gauche.	L'adjud indique le nombre de pas que chaque guide doit faire.
5	« N° 1, IMMOBILE, LES AUTRES, PAS CADENCÉ — MARCHÉ »	Adjud	Le guide de la compagnie A reste immobile tandis que les autres s'avancent à la distance voulue puis s'arrêtent.	
6	« N° 1, IMMOBILE, LES AUTRES, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ »	Adjud	Le guide de la compagnie A reste immobile tandis que les autres font demi-tour et couvrent le guide de la compagnie A.	L'adjud prend place six pas en avant du guide de la compagnie A, s'arrête, fait demi-tour et s'assure que les guides sont bien couverts.
7	« GUIDES — IMMOBILE »	Adjud	Les guides restent immobiles.	Si le bataillon se rassemble en ligne ou en masse, l'adjud procède de la façon indiquée au n° 7a. Si le bataillon se rassemble en colonne (serrée), l'adjud tourne à droite et va se placer devant l'endroit où le bataillon doit se rassembler, au centre et à une distance de 15 pas. L'adjud donne ensuite le commandement indiqué au n° 8.

Tableau 7-4-1 (feuille 1 de 4) Rassemblement du bataillon

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
7a	« GUIDES, À GAUCHE, TOUR — NEZ »	Adjud	Les guides tournent à gauche.	Les guides se trouvent maintenant en ligne. L'adjud se place en avant et au centre du lieu de rassemblement du bataillon, à une distance de 15 pas.
8	« BATAILLON, RASSEMBLEMENT — MARCHÉ »	Adjud	Les adjud de compagnie se mettent au garde-à-vous et font demi-tour de façon à faire face à leur compagnie.	Nota : Lors de cérémonies, l'adjud peut ordonner ou signaler à un clairon de sonner VERS L'AVANT. Les adjud de la compagnie agissent sur la dernière note ou sur un « sol » d'exécution, selon les coutumes de l'unité.
9	« COMPAGNIE __, GARDE-À — VOUS »	Adjud	La compagnie exécute le commandement.	Les adjud donnent ce commandement l'un après l'autre à leur compagnie.
10	« COMPAGNIE __, À L'ÉPAULE — ARMES »	Adjud	La compagnie exécute le commandement.	
11	« COMPAGNIE __, VERS LA DROITE, EN COLONNE PAR TROIS, À DROITE, TOUR — NEZ »	Adjud	La compagnie exécute le commandement.	
12	« COMPAGNIE __, PAS CADENCÉ — MARCHÉ »	Adjud	La compagnie exécute le commandement.	L'adjud commande, au besoin, une conversion pour amener la compagnie jusqu'à son guide. Si le bataillon se rassemble en ligne ou en colonne de compagnies, chacune des compagnies s'arrête à la position de son guide et les adjud donnent le commandement indiqué au n° 13. Si le bataillon se rassemble en masse, chacune des compagnies manœuvre de façon à amener son peloton de tête à s'aligner sur son guide de gauche. Les adjud agissent comme indiqué au n° 14.
13	« COMPAGNIE __, HALTE »	Adjud	La compagnie exécute le commandement.	Les officiers peuvent commencer la promenade.
13a	« COMPAGNIE __, VERS L'AVANT, À GAUCHE (DROITE), TOUR — NEZ »	Adjud	La compagnie exécute le commandement.	Les compagnies s'avancent l'une après l'autre, en commençant par la droite (et l'avant). Lorsque l'adjud de la dernière compagnie donne son commandement, tous les adjud font demi-tour en même temps de façon à s'orienter vers l'avant. L'adjud donne alors le commandement indiqué au n° 15.

Tableau 7-4-1 (feuille 2 de 4) Rassemblement du bataillon

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
14	« COMPAGNIE ____, À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE (COLONNE SERRÉE) DE PELOTONS »	Adjum	La compagnie exécute le commandement et les adj de peloton font arrêter leur peloton de façon à former une colonne. L'adjum mesure la distance à laisser entre chaque peloton, comme pour l'alignement de la compagnie.	Les officiers peuvent commencer la promenade.
14a	« PELOTON N° 1, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ »	Adj du peloton n° 1	Le peloton n° 1 exécute le commandement. L'adj de peloton continue à faire face à son peloton.	Tous les pelotons de la compagnie exécutent successivement la manœuvre. Au commandement « TOUR — NEZ » donné par l'adj du peloton de queue, l'adjum et les adj de peloton font demi-tour ensemble de façon à s'orienter vers l'avant. Chacune des compagnies répète la manœuvre à tour de rôle. Une fois que les sous-officiers de la dernière compagnie sont tournés vers l'avant, l'adjuc donne le commandement indiqué au n° 15.
15	« BATAILLON, AU PIED — ARMES »	Adjuc	Le bataillon exécute le commandement.	
16	« BATAILLON, OUVREZ LES RANGS — MARCHÉ »	Adjuc	Le bataillon exécute le commandement.	
17	« BATAILLON, PAR LA DROITE ALI — GNEZ »	Adjuc	Le bataillon exécute le commandement.	Les adjum des compagnies B et C mesurent l'intervalle entre les compagnies, une fois immobilisé le rang avant du peloton qui se trouve à leur droite, puis ils retournent à leur position initiale.
18	« BATAILLON — FIXE »	Adjuc	Le bataillon exécute le commandement.	
19	« FAITES RAP — PORT »	Adjuc	Les adjum rendent compte de l'effectif de leur compagnie, l'un après l'autre, en commençant par la droite.	À moins que l'unité ait d'autres coutumes, l'adjum utilise les termes suivants : « Compagnie ____, — officiers et militaires du rang présents, monsieur ». Une fois ces comptes rendus terminés, le commandant adjoint du bataillon se place deux pas derrière l'adjuc, tandis que les autres officiers prennent position en ligne, cinq pas derrière le cmdtA, face à leur compagnie respective, prêts à rejoindre les rangs.

Tableau 7-4-1 (feuille 3 de 4) Rassemblement du bataillon

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
20			L'adjuc fait demi-tour, salue et rend compte de l'effectif du bataillon au cmdtA. Le cmdtA lui donne l'ordre de rejoindre les rangs. L'adjuc salue, tourne à droite et se rend à sa place. Le cmdtA s'avance de deux pas et prend place à l'endroit occupé antérieurement par l'adjuc.	Le cmdtA attend que l'adjuc ait regagné son poste avant de donner d'autres commandements. Il arrive souvent que le cmdtA donne l'ordre au bataillon de se mettre en place repos, puis au garde-à-vous, après quoi il passe à la manœuvre indiquée au n° 21.
21	« MESSIEURS LES OFFICIERS, À VOS POSTES »	CmdtA	Les officiers exécutent le commandement, comme dans le cas de l'exercice de compagnie.	Les adjuc et les adj de peloton rendent compte de l'effectif de leur sous-unité à leur officier, puis au commandement à vos postes, se rendent à leur nouveau poste. Une fois que l'adj de peloton a rejoint son nouveau poste, le commandant de peloton fait demi-tour pour faire face à l'avant.
22	« COMPAGNIE, EN PLACE RE — POS »	Cmdt cie	La compagnie exécute le commandement.	Ce commandement est donné par chacun des commandants de compagnie (cmdt cie), successivement, en commençant par la droite. Dès que le commandant de la dernière compagnie a donné son commandement, tous les cmdt cie font demi-tour et adoptent simultanément la position en place repos. Le bataillon est maintenant prêt à accueillir son commandant à l'heure prévue. Le Cmdt s'avance sur le terrain de rassemblement et va se placer deux pas derrière le cmdtA. Le cmdtA fait demi-tour et ordonne au bataillon de se mettre au garde-à-vous à l'approche du Cmdt.
23	« BATAILLON, GARDE-À — VOUS »	CmdtA	Le cmdtA salue et rend compte de l'effectif du bataillon à son Cmdt. Le Cmdt ordonne au cmdtA de rejoindre les rangs. Le cmdtA salue, tourne à gauche et se rend à son poste. Le cmdt s'avance pour prendre la place occupée précédemment par le cmdtA.	Le Cmdt doit attendre que le cmdtA prenne place avant de donner le commandement suivant.
24	« BATAILLON, EN PLACE RE — POS »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement.	Le Cmdt peut choisir de passer le bataillon en revue, d'ordonner aux commandants subalternes de passer leur sous-unité en revue ou encore de procéder à l'instruction ou à la prise d'armes, selon les cas.

Tableau 7-4-1 (feuille 4 de 4) Rassemblement du bataillon

FALLING OUT THE OFFICERS

38. Prior to giving the order to officers to fall out, the commanding officer positions himself so that the officers may halt at the required distance in front of him, with sufficient space left for the master warrant officers to occupy the positions vacated by the company commanders.

39. The command OFFICERS FALL – OUT is given by the commanding officer when the battalion is at attention.

40. The officers march by the most direct route and form up in a line, five paces in front of, centred on and facing the commanding officer, at arm's length interval (without raising the arm), the deputy commander on the right.

41. When all officers are present, the deputy commander shall take a half pace forward. As his right foot completed the movement, all officers will observe a standard pause and salute. When ordered by the commanding officer to DIS – MISS, the deputy commander shall step back one half pace. All officers will observe the standard pause, salute and march straight forward off the parade ground.

42. On the command OFFICERS FALL – OUT, the master warrant officer and the platoon warrant officers, if armed, shall shoulder arms and then march to the positions vacated by the company and platoon commanders, the platoon warrant officers moving around the left flank of their respective platoons. Upon arrival in the new position, all order arms.

43. After dismissing the officers, the commanding officer orders the battalion to STAND AT – EASE.

44. After standing the battalion at ease, the commanding officer calls the chief warrant officer forward. On arrival, the chief warrant officer shall salute, receive instructions and salute again. The commanding officer then turns and marches off the parade ground. The chief warrant officer shall call the battalion to attention as the commanding officer departs. The chief warrant officer then carries on as instructed.

OFFICIERS QUITTANT LEUR POSTE

38. Avant de commander aux officiers de quitter leur poste, le commandant se place de façon à ce que les officiers puissent faire halte devant lui à la distance requise, tout en laissant assez d'espace pour que les adjudants-maîtres puissent prendre la place laissée libre par les commandants de compagnie.

39. Le commandant donne le commandement « OFFICIERS, ROM — PEZ » pendant que le bataillon se tient au garde-à-vous.

40. Les officiers se placent en ligne en prenant le chemin le plus court. Ils s'installent face au commandant, à cinq pas de lui. Les officiers des deux extrémités se placent à égale distance du commandant, et le commandant adjoint se place à droite. L'intervalle entre les officiers doit correspondre à la longueur d'un bras.

41. Quand tous les officiers sont en place, le commandant adjoint s'avance d'un demi-pas. Dès que celui-ci a exécuté son mouvement du pied droit, tous les officiers observent la pause réglementaire puis font le salut. Lorsque le commandant donne le commandement « ROM — PEZ », le commandant adjoint recule d'un demi pas. Tous les officiers observent alors la pause réglementaire, saluent et quittent le terrain de rassemblement.

42. Au commandement « OFFICIERS, ROM — PEZ », l'adjudant-maître et les adjudants de peloton, s'ils sont en armes, mettent l'arme à l'épaule et vont prendre place aux endroits précédemment occupés par les commandants de compagnie et les commandants de peloton. Les adjudants de peloton contournent le flanc gauche de leur peloton respectif. Tous mettent l'arme au pied en arrivant à leur nouvelle position.

43. Une fois que les officiers ont rompu les rangs, le commandant donne le commandement « EN PLACE RE — POS ».

44. Lorsque les membres du bataillon sont en position en place repos, le commandant ordonne à l'adjudant-chef de s'avancer. L'adjudant-chef se présente, salue, reçoit ses instructions et salue de nouveau. Le commandant se retourne ensuite et quitte le terrain de rassemblement. L'adjudant-chef ordonne au bataillon de se mettre au garde-à-vous au départ du commandant. L'adjudant-chef exerce ensuite le commandement en suivant les instructions reçues.

BATTALION IN MASS MOVING OFF IN COLUMN OF THREES (COLUMN OF ROUTE)

45. The battalion may be ordered to advance, retire or move to a flank in column of threes or column of route.

46. To advance (retire) in column of threes:

- a. The commanding officer orders ADVANCE (RETIRE) FROM THE RIGHT (LEFT), IN COLUMN OF THREES, ___ COMPANY LEADING, RIGHT (LEFT) – TURN. The battalion acts as ordered.
- b. The leading platoon commander of the leading company orders NO. ___ PLATOON, LEFT (RIGHT) WHEEL BY THE LEFT (RIGHT), QUICK – MARCH. The remaining platoon commanders give appropriate orders to enable their platoons to follow the route taken by the first platoon of the leading company.

47. To move to a flank in column of threes:

- a. The commanding officer shall order MOVE TO THE RIGHT (LEFT) IN COLUMN OF THREES, ___ COMPANY LEADING, RIGHT (LEFT) – TURN.
- b. The battalion acts are ordered. Upon executing the right (left) turn, the leading platoon commander shall order, NO. ___ PLATOON BY THE RIGHT (LEFT), QUICK – MARCH. The remaining platoon commanders give appropriate orders to enable their platoons to follow the route taken by the first platoon.

48. Similar commands are given to advance, retire or move to a flank in column of route. The leading platoon commander shall wait for all appointments to assume their positions in column of route before giving orders. The remaining platoon commanders give appropriate orders to enable their platoons to follow the route taken by the first platoon.

BATAILLON EN MASSE MARCHANT EN COLONNE PAR TROIS (OU EN COLONNE DE ROUTE)

45. Le bataillon peut recevoir l'ordre de se déplacer vers l'avant, de se déplacer vers l'arrière ou de faire mouvement vers un flanc, en colonne par trois ou en colonne de route.

46. Pour un déplacement vers l'avant (ou vers l'arrière) en colonne par trois :

- a. Le commandant donne le commandement « VERS L'AVANT (L'ARRIÈRE), DE LA DROITE (GAUCHE) EN COLONNE PAR TROIS, COMPAGNIE ___ EN TÊTE, VERS LA DROITE (GAUCHE), TOUR — NEZ ». Le bataillon exécute la manœuvre.
- b. Le commandant du peloton de tête de la compagnie de tête donne le commandement « PELOTON N° ___, VERS LA GAUCHE (DROITE)-GAUCHE (DROITE), PAR LA GAUCHE (DROITE), PAS CADENCÉ — MARCHÉ ». Les autres commandants de peloton donnent les commandements appropriés pour que leur peloton se conforme à la manœuvre du premier.

47. Pour le déplacement vers un flanc en colonne par trois :

- a. Le commandant donne le commandement « VERS LA DROITE (GAUCHE), EN COLONNE PAR TROIS, COMPAGNIE ___ EN TÊTE, À DROITE (GAUCHE), TOUR — NEZ ».
- b. Le bataillon exécute la manœuvre demandée. Dès que le peloton de tête a tourné à droite (gauche), son commandant donne le commandement « PELOTON N° ___, PAR LA DROITE (GAUCHE), PAS CADENCÉ — MARCHÉ ». Les autres commandants de peloton donnent les commandements appropriés pour que leur peloton se conforme à la manœuvre du premier.

48. Pour les déplacements en colonne de route, que ce soit vers l'avant, vers l'arrière ou vers un flanc, les commandements sont similaires. Le commandant du peloton de tête doit attendre que tous les officiers et sous-officiers aient pris leur place avant de donner ses commandements. Les autres commandants de peloton donnent les commandements appropriés pour que leur peloton se conforme à la manœuvre du premier.

BATTALION IN COLUMN OF THREES OR COLUMN OF ROUTE FORMING MASS

49. The commanding officer orders ON ___ COMPANY, FORM – MASS. The company designated shall be the leading company.

50. The company commander of the leading company orders AT THE HALT, FACING LEFT, FORM CLOSE COLUMN OF PLATOONS. The company acts as ordered.

51. The remaining company commanders give the same order in time to enable their companies to form close column of platoons at an interval of 10 paces to the left of the leading company.

BATTALION IN (CLOSE) COLUMN OF COMPANIES MOVING OFF IN COLUMN OF THREES (COLUMN OF ROUTE)

52. The battalion may be ordered to advance, retire or move to a flank in column of threes or column of route.

53. To advance (retire) in column of threes:

- a. The commanding officer orders ADVANCE (RETIRE), FROM THE RIGHT (LEFT), IN COLUMN OF THREES, ___ COMPANY LEADING, RIGHT (LEFT) – TURN. The battalion acts as ordered.
- b. The company commander of the leading company orders ___ COMPANY, LEFT (RIGHT) WHEEL, BY THE LEFT (RIGHT), QUICK MARCH. The remaining company commanders shall give appropriate orders to gain their correct positions in column of threes.

54. To move to a flank in column of threes:

- a. The commanding officer shall order MOVE TO THE RIGHT (LEFT) IN COLUMN OF THREES, ___ COMPANY LEADING, RIGHT (LEFT) – TURN. The battalion acts as ordered.

BATAILLON EN COLONNE PAR TROIS OU EN COLONNE DE ROUTE FORMANT MASSE

49. Le commandant donne le commandement « SUR LA COMPAGNIE ___, FORMEZ — MASSE ». La compagnie ainsi désignée devient compagnie de tête.

50. Le commandant de la compagnie de tête donne le commandement « À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE SERRÉE DE PELOTONS ». La compagnie exécute l'ordre donné.

51. Les autres commandants de compagnie donnent ensuite le même commandement et les compagnies se placent en colonne serrée de pelotons, à gauche de la compagnie de tête, séparées l'une de l'autre par un intervalle de 10 pas.

BATAILLON EN COLONNE (SERRÉE) DE COMPAGNIES MARCHANT EN COLONNE PAR TROIS (EN COLONNE DE ROUTE)

52. Le bataillon peut se déplacer vers l'avant, vers l'arrière ou vers un flanc, en colonne par trois ou en colonne de route.

53. Pour les déplacements vers l'avant (vers l'arrière) en colonne par trois :

- a. Le commandant donne le commandement « VERS L'AVANT (L'ARRIÈRE) DE LA DROITE (GAUCHE), EN COLONNE PAR TROIS, COMPAGNIE __ EN TÊTE, VERS LA DROITE (GAUCHE), TOUR — NEZ ». Le bataillon exécute la manœuvre demandée.
- b. Le commandant de la compagnie de tête donne le commandement « COMPAGNIE ___, VERS LA GAUCHE (DROITE)-GAUCHE (DROITE), PAR LA GAUCHE (DROITE), PAS CADENCÉ — MARCHÉ ». Les autres commandants de compagnie donnent ensuite les commandements appropriés pour que leur compagnie se rassemble correctement en colonne par trois.

54. Pour les déplacements vers un flanc en colonne par trois :

- a. Le commandant donne le commandement « VERS LA DROITE (GAUCHE) EN COLONNE PAR TROIS, COMPAGNIE __ EN TÊTE, À DROITE (GAUCHE), TOUR — NEZ ». Le bataillon exécute la manœuvre demandée.

- b. Upon executing the right (left) turn, the company commander of the leading company shall order __ COMPANY, BY THE RIGHT (LEFT), QUICK – MARCH. The remaining company commanders shall give the appropriate order to follow the route taken by the leading company.

55. Similar commands are given to advance, retire or move to a flank in column of route. The leading company commander shall wait for all appointments to assume their positions in column of route before giving his orders. The remaining company commanders give appropriate orders to gain their correct positions in column of route.

BATTALION IN COLUMN OF THREES OR COLUMN OF ROUTE FORMING CLOSE COLUMN OF COMPANIES AT THE HALT FACING A FLANK

56. The commanding officer orders AT THE HALT, FACING LEFT (RIGHT), FORM CLOSE COLUMN OF COMPANIES.

57. The company commanders give orders as for platoon orders (Section 3, paragraphs 51 to 56).

BATTALION IN COLUMN OF THREES OR COLUMN OF ROUTE FORMING CLOSE COLUMN OF COMPANIES AT THE HALT FACING THE SAME DIRECTION

58. The commanding officer orders AT THE HALT, FACING LEFT, FORM CLOSE COLUMN OF COMPANIES.

59. The companies act as do platoons in company drill (Section 3, paragraph 78).

- b. Dès que la compagnie de tête a tourné à droite (gauche), son commandant donne le commandement « COMPAGNIE __, PAR LA DROITE (GAUCHE), PAS CADENCÉ — MARCHÉ ». Les autres commandants de compagnie donnent ensuite les commandements appropriés pour que leur compagnie se conforme à la manœuvre de la compagnie de tête.

55. Les commandements sont similaires lorsqu'il s'agit de faire déplacer le bataillon en colonne de route, que ce soit vers l'avant, vers l'arrière ou vers un flanc. Le commandant de la compagnie de tête attend que tous les officiers et sous-officiers aient pris leur place avant de donner ses commandements. Les autres commandants de compagnie donnent ensuite les commandements appropriés pour que leur compagnie se rassemble correctement en colonne de route.

BATAILLON EN COLONNE PAR TROIS OU EN COLONNE DE ROUTE FORMANT COLONNE SERRÉE DE COMPAGNIES À LA HALTE, VERS UN FLANC

56. Le commandant donne le commandement « À LA HALTE, FACE À GAUCHE (DROITE), FORMEZ COLONNE SERRÉE DE COMPAGNIES ».

57. Les commandants de compagnies donnent les mêmes commandements applicables aux pelotons (voir les paragraphes 51 à 56 de la section 3).

BATAILLON EN COLONNE PAR TROIS OU EN COLONNE DE ROUTE FORMANT COLONNE SERRÉE DE COMPAGNIES À LA HALTE, DANS LA MÊME DIRECTION

58. Le commandant donne le commandement « À LA HALTE, FACE À LA GAUCHE, FORMEZ COLONNE SERRÉE DE COMPAGNIES ».

59. Les compagnies manœuvrent de la même façon que les pelotons dans le cas de l'exercice de compagnie (voir le paragraphe 78 de la section 3).

